

Table des matières

Introduction	4
Premier Partie. La notion de Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO appliquée au milieu amazonien.....	7
Premier Chapitre. Comprendre le Patrimoine Culturel Immatériel	7
1.1 La création d'un outil de protection à caractère juridique: La Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel	7
1.1.1 D'un souhait bolivien de convention international à une recommandation globale de l'UNESCO	7
1.1.2 L'accouchement du PCI et de son cadre juridique	8
a. Les Trésors Humains Vivants.....	8
b. Les Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité	9
1.2 Une reconnaissance internationale pour les pratiques traditionnelles des populations isolées	11
1.2.1 Les formes d'expression populaires et traditionnelles.....	12
1.2.2 Les espaces culturels	13
1.3 Le patrimoine Culturel Immatériel et l'espace géographique d'étude	15
Deuxième Chapitre. L'activité touristique dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel	21
2.1 Provoquer la visite du Patrimoine Culturel Immatériel.....	21
2.1.1 La première proposition de l'UNESCO pour reconstituer le Patrimoine Culturel Immatériel.....	21
2.1.2 Le Patrimoine Culturel Immatériel comme produit touristique	23
2.2 Une proposition en construction: une typologie touristique des Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel	25
2.2.1 Premier groupe. Les EPCI qui soutiennent des festivals, des carnivals et autres types d'expressions corporelles.....	25
2.2.2 Deuxième groupe. Les EPCI qui soutiennent les rituels et les connaissances ancestrales ainsi que les lieux où se concentrent plusieurs expressions de la culture	27
2.2.3 Troisième groupe. Les EPCI qui soutiennent les manifestations artisanales, la fabrication d'instruments musicaux, la narration et les interprétations musicales	30
2.3 Les acteurs du tourisme dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel.....	33
2.3.1 Les touristes. Qui sont les individus qui pratiquent le tourisme dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel?.....	33
a. Les touristes nationaux.....	33
b. Les touristes étrangers	34

2.3.2 Les porteurs de tradition et les services touristiques.....	35
2.3.3 Les tour-opérateurs.....	37
2.3.4 L'UNESCO et les organisations gouvernementales.....	38
 Troisième chapitre. Les peuples indigènes de l'Amazonie et leurs traditions culturelles. Le cas du peuple Zápara.....	40
3.1 Le repère des premières rencontres.....	40
3.2 La situation géopolitique du peuple Zápara.....	42
3.3 Organisation socioculturelle.....	45
3.3.1 Organisation sociale d'un village indigène d'Amazonie.....	45
3.3.2 Les activités socioculturelles.....	48
 Deuxième Partie. Comment s'organise le tourisme en Amazonie: Le cas du peuple indigène Zápara.....	50
Premier chapitre. Une problématique pour délimiter l'espace géographique d'étude.....	50
1.1 La continuation du parcours.....	50
1.2 Comprendre l'espace d'étude pour le délimiter.....	58
1.3 Une proposition de méthodologie.....	65
 Deuxième chapitre. A quoi répond le développement touristique en Amazonie.....	67
2.1 Définition.....	67
2.2 Hypothèse 1: Le tourisme est une stratégie de protection et de sauvegarde créée par et pour les indigènes de l'Amazonie.....	70
2.3 Hypothèse 2: Le tourisme arrive comme une alternative dans un moment difficile économiquement.....	72
 Troisième chapitre. Les conséquences de l'activité touristique en Amazonie: La pertinence de l'utilisation de concepts européens.....	74
3.1 Définition.....	74
3.2 Hypothèse 3: L'espace d'étude s'organise autour de la pratique.....	78
3.3 Hypothèse 4: L'espace d'étude s'organise autour du Patrimoine Culturel Immatériel.....	79
 Conclusion.....	81
Bibliographie.....	83
Annexes.....	87

Table de Figures

Figure 1. La distribution et la concentration des Chefs-d'œuvre dans le monde.....	12
Figure 2. Les catégories et groupes des Chefs-d'œuvre.....	14
Figure 3. Les éléments de l'EPCI.....	18
Figure 4. Les pratiques touristiques dans les EPCI.....	20
Figure 5. Localisation géographique de l'île de Taquile	24
Figure 6. Un rue de Barranquilla lors du carnaval	26
Figure 7. Des femmes de l'île de Kihnu lors de la récréation du PCI	29
Figure 8. Un village Zafimaniry en Madagascar.....	32
Figure 9. La forêt Amazonienne	40
Figure 10. Localisation du peuple Zápara dans la province de Napo, Équateur.....	44
Figure 11. Vue aérienne du village indigène d'Awala-Yalimapo, Guyane Française, localisé en savane et à proximité à une zone urbaine	47
Figure 12 Le carbet traditionnel indigène près de zones riveraines.....	47
Figure 13. Localisation géographique de la communauté d'Awala-Yalimapo	50
Figure 14. Vue aérienne d'Awala-Yalimapo	52
Figure 15. Les limites du territoire Zápara dans la Province de Napo en Équateur.....	60
Figure 16. Les niveaux spatiaux de l'EPCI du peuple Zápara.....	62
Figure 17. La possible situation de l'EPCI du peuple Zápara.....	64
Figure 18. Distribution de concessions pétrolières en Équateur	70
Figure 19. Avances du front de déforestation vers l'EPCI du peuple Zápara.....	71

Introduction

En 2003 l'UNESCO a adopté la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. Il s'agit d'un ensemble de 40 articles qui visent à l'identification et à la transmission de pratiques et de traditions socioculturelles qu'on estime devoir être l'objet d'une protection. La convention annonce la création de deux listes dont l'une comprend les pratiques représentatives du patrimoine culturel immatériel et la deuxième celles qui doivent être un objet de sauvegarde urgente.

En 1997 lors du processus de création de la convention, l'UNESCO a adopté, également, le programme de proclamation des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel. Il s'agit d'une reconnaissance internationale qui permet de faire connaître et de mettre en valeur certaines de ces pratiques. A l'heure actuelle, on a proclamé 90 traditions et pratiques socioculturelles qui sont réparties dans 70 pays.

En 2001, un peuple indigène de l'Amazonie, le peuple Zápara, a été proclamé Chef-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. Il s'agit d'un groupe d'individus habitant dans une partie de la forêt amazonienne, à cheval sur l'Équateur et le Pérou, un espace estimé comme l'une des régions du monde les plus riches en biodiversité. Ils sont les derniers représentants d'un groupe ethnolinguistique qui comprenait de nombreuses autres populations avant la conquête espagnole.

Selon l'UNESCO, au cœur de l'Amazonie, le peuple Zápara a élaboré une culture orale particulièrement riche en connaissances sur l'environnement naturel qui lui a permis de développer un système de pratiques médicales fondées sur l'usage des plantes de la forêt. Cette connaissance s'exprime également à travers des mythes, des rituels, des pratiques artistiques et par le biais de la langue. Cette dernière, estimée comme dépositaire de leurs savoirs et de leur tradition orale, constitue véritablement la mémoire non seulement de ce peuple mais aussi de la région.

Les Zápara, comme la plupart des autres peuples d'Amazonie, ont un mode de vie éloigné de nos critères modernes et en symbiose avec le milieu naturel qu'ils habitent. C'est cette symbiose et cette connaissance de leur environnement qui permettent le développement de pratiques socioculturelles: les cultures et traditions des peuples de l'Amazonie dépendent directement des spécificités naturelles de leur espace de vie. Cependant leur équilibre de vie est menacé par l'exploitation qui est faite des ressources naturelles de leur sol riche en bois, minéraux et pétrole. Les peuples Indigènes d'Amazonie sont à la merci d'un ensemble de

facteurs économiques et sociaux qui ont un impact sur leur condition en tant que peuples indigènes.

Face à cette situation, quelles sont les solutions qui ont été mises en place ou pensées par les peuples indigènes, tel que le peuple Zápara, pour sauvegarder leur culture et assurer la continuité de leurs traditions? Comment, dans un esprit de préservation du Patrimoine Culturel Immatériel, peut-on faire passer le territoire amazonien de l'image d'un sol riche et exploitable à l'image d'un lieu intéressant, ouvert à la découverte touristique? Selon l'Équipe MIT (2000, p. 1) dans l'article De la mise en tourisme des lieux dans la revue *Mappemonde*, n°57, 2000: «*Les lieux touristiques sont d'abord des productions culturelles issues du regard que la société occidentale a porté sur eux à partir de la Révolution industrielle et qui en a changé l'image*»¹.

Cela fait peu de temps que l'Amazonie est envisagée comme destination touristique. On connaît l'impact que produit un classement de l'UNESCO sur l'activité touristique dans un espace proclamé; ceci dit, celle-ci s'est développée sur le territoire amazonien avant la première proclamation, en 2001, des Chef-d'œuvre du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité. En effet, «*L'ouverture d'un espace au tourisme dépend aussi des capacités de la société locale à s'ouvrir et à communiquer avec l' «étranger» [...]*». *Contrairement à une idée largement reçue, le tourisme ne peut se réduire à une activité fondamentalement étrangère aux lieux, qui se plaquerait sur un territoire aux dépens des sociétés locales*» (MIT 2000, p. 1)². Dans ces conditions, peut-on penser que le tourisme serait perçu comme un moyen de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel? Serait-il possible de faire, d'après les concepts européens, une approche géographique qui permette de comprendre cet espace touristique?

Ce mémoire est le produit d'une réflexion personnelle, issue d'expériences professionnelles au sein des peuples indigènes d'Amazonie, enrichie par les outils de recherche acquis durant le Master 2 «Espace, Tourisme, Société» et par la consultation des différentes sources disponibles dans les bibliothèques et les centres de documentation mais aussi par la discussion avec des spécialistes du sujet.

Une bonne démarche dépendra alors, d'une part, du niveau d'acceptation et de l'intérêt que ce projet peut générer chez le peuple Zápara, d'autre part, du soutien qu'on pourra trouver de la part des organisations liées à cet espace géographique et à ce peuple indigène ainsi qu'à la communauté scientifique. Malgré la difficulté d'étudier un sujet nouveau comme celui du

¹ Équipe MIT, «De la mise en tourisme de lieu», in *Mappe Monde*, Montpellier, Belin, 2000, p. 1.

² Ibid.

Patrimoine Culturel Immatériel, ce travail de recherche fournit l'occasion d'appréhender un espace touristique assez complexe comme l'est l'Amazonie, en utilisant la géographie comme principal outil de recherche.

Partant de ce fait, on utilisera plusieurs fois le mot «recréation» dans deux contextes différents: le contexte touristique et celui du patrimoine. À cet égard, l'Équipe MIT (2002, p. 110)³ considère que «*la récréation est entendu comme un projet se développant selon trois modalités: le repos, le jeu et la découverte*». D'autre part, on utilise ce mot pour faire référence aux moments où se sont développées les traditions et pratiques culturelles, identifiant à ce niveau le caractère vivant du Patrimoine Culturel Immatériel. Mais, finalement, ne s'agit-il pas, dans les deux cas, de la reconstitution du corps et de l'esprit?

Dans un premier temps, nous tenterons de comprendre les outils qui ont été créés par l'UNESCO dans le cadre de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, et d'appréhender leurs conséquences sur le tourisme des espaces ainsi créés, en particulier dans le cas de l'Amazonie et du peuple Zápara. Ensuite, nous nous pencherons plus particulièrement sur l'origine de cette activité touristique et la pertinence de l'utilisation de concepts européens pour comprendre l'organisation de l'espace touristique du peuple Zápara et nous formulerons différentes hypothèses sur l'influence de ce tourisme dans cet espace et dans la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

³ Équipe MIT, 2002, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 320 p.

Première Partie

La notion de Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO appliquée au milieu amazonien

Ier chapitre

Comprendre le Patrimoine Culturel Immatériel

1.1 La création d'un outil de protection à caractère juridique: La Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel

Voyons tout d'abord les dates clés du processus de création de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité adoptée par l'UNESCO en 2003. Le rappel de ce calendrier nous permet de mieux appréhender les raisons pour lesquelles un espace aussi particulier que l'Amazonie a pu être choisi par l'UNESCO.

1.1.1 D'un souhait bolivien de convention internationale à une recommandation globale de l'UNESCO

Tout commence en 1972. Cette année-là l'UNESCO adopte la Convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel qui encourage les pays signataires – 185 en novembre 2007 -, à identifier, à protéger et à préserver leurs sites naturels et leurs biens culturels. A l'époque, le thème de la protection du Patrimoine Culturel Immatériel a été mis en place suite à une proposition du gouvernement bolivien de réglementer par une action normative la conservation, la promotion et la diffusion du folklore.

En collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'UNESCO porte en 1982 ses efforts sur l'élaboration d'une série de dispositions administratives à caractère non contraignant sur la protection des expressions du folklore, contre leur exploitation illicite et autres actions dommageables. En conséquence, en 1989 la Conférence Générale de l'UNESCO⁴ a adopté la «*Recommandation sur la Sauvegarde de la Culture Traditionnelle et Populaire*» qui représente un ensemble de mesures, principalement législatives.

Ces dernières doivent être adaptées et mises en place conformément aux pratiques constitutionnelles de chaque pays, pour donner effet dans leurs territoires aux principes et aux

⁴ La Conférence Générale se compose des représentants des États membres de l'Organisation. Elle se réunit tous les deux ans pour déterminer l'orientation et la ligne de conduite générale de l'UNESCO.

mesures définies pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire. En effet, dans cette recommandation, on considère comme un objet de sauvegarde :

L'ensemble des créations culturelles émanant d'une communauté fondé sur la tradition et exprimé par un groupe ou des individus et reconnu comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci. De plus, ces créations ne se transmettent qu'oralement, par imitation ou par d'autres manières : la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture⁵.

Cette définition enferme au final toutes les manifestations culturelles des sociétés humaines et leur confère un rôle essentiel dans le développement des peuples. Ce caractère spécifique a été le sujet de réflexion des séminaires mondiaux successifs à la recommandation de 1989. Comme résultat de cette concertation démocratique, on a décidé que la protection de la culture traditionnelle et populaire, notamment les questions de terminologie, l'ampleur des domaines concernés et le type de définition utilisée, devaient faire l'objet d'un instrument juridique nouveau.

1.1.2 L'accouchement du PCI et de son cadre juridique

Le souhait de définition d'un cadre juridique est fait à la Conférence Internationale de Washington en 1999. L'UNESCO et l'Institution Smithsonian, le plus grand complexe de musées au monde, organisent conjointement à Washington une conférence intitulée « *Évaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire : pleine participation et coopération internationale* ».

En conséquence, l'UNESCO a décidé de réaliser une étude préliminaire sur l'opportunité de définir à l'échelon international un instrument normatif de protection de la culture traditionnelle et populaire. Deux événements conduisent à l'élaboration de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

a. Les Trésors Humains Vivants

Le premier événement est une démarche qui avait pour objectif de stimuler la création de systèmes nationaux permettant la reconnaissance officielle des détenteurs de tradition compétents et la transmission aux jeunes générations de leurs connaissances et savoir-faire. C'est ainsi qu'en 1994 l'UNESCO a lancé le programme « Trésors Humains Vivants » qui

⁵ UNESCO, *Recommandation sur la Sauvegarde de la Culture Traditionnelle et Populaire*, Paris, 1989.

introduit un nouvel élément au processus de création de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. Les Trésors Humains Vivants sont, selon l'UNESCO, des personnes qui possèdent un haut niveau de connaissances et de savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du Patrimoine Culturel Immatériel.

La sélection s'est fondée sur la valeur des traditions et expressions concernées en tant que témoignage du « génie créateur humain » et sur la volonté de ces personnes détentrices de tradition et désireuses de transmettre leurs connaissances et savoir-faire aux autres. En conséquence, l'UNESCO s'engage techniquement et/ou financièrement auprès des États membres et met en place des directives pour le bon déroulement du programme.

b. Les Chefs d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité

Le deuxième événement et le plus important au niveau de la reconnaissance internationale pour les détenteurs de ce patrimoine, a eu lieu en 1997. L'UNESCO a approuvé au cours de cette année, le programme de la « Proclamation des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité ». Il s'agit d'une distinction qui a pour but de partager et sauvegarder certaines formes d'expression culturelle populaires et traditionnelles ainsi que certains espaces culturels où se concentrent et se recréent les expressions culturelles de certaines sociétés⁶.

Selon l'UNESCO ces formes d'expression doivent être inscrites dans des traditions et dans l'histoire des communautés. Elles sont un moyen d'affirmer leur identité culturelle, de témoigner de l'excellence de la mise en œuvre de leur savoir-faire. La caractéristique des « Chefs-d'œuvre » est surtout que ces formes d'expression et espaces culturels sont menacés de dégradation ou de disparition de manière naturelle, sociale ou accidentelle.

Le développement de ces deux programmes a apporté un équilibre au processus de préparation de la Convention finale pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. Un projet de Convention a été transmis au Conseil Exécutif de l'UNESCO en septembre 2003 en vue d'être adopté⁷.

Celui-ci est adopté en octobre de 2003, sous l'appellation de « Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel », exprimé par le sigle « PCI ». C'est un ensemble de quarante articles qui définissent principalement les objectifs de cette convention,

⁶ Ce programme est né lors la Consultation internationale sur la préservation des espaces culturels populaires, organisée en juin 1997 à Marrakech. Menée par la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO et la Commission nationale marocaine pour l'éducation. Il est une initiative des autorités marocaines.

⁷ Le Conseil exécutif est l'un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO. Il se compose de 58 États membres dont le mandat est de quatre ans. Le Conseil exécutif étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes.

la notion de Patrimoine Culturel Immatériel, le rôle des États signataires aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et les opportunités de financement des activités de sauvegarde (Cf. Annexe 1).

La Convention est entrée en vigueur le 20 avril 2006 pour les 97 États qui ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À la suite de quoi, l'UNESCO a développé 38 projets de sauvegarde du PCI en Afrique, 21 en Amérique Latine et aux Caraïbes, 26 en Asie et dans le Pacifique, 8 en Europe et en Amérique du Nord et 9 dans les États Arabes. Par ailleurs, la Convention annonce la création de deux listes et prépare leur proclamation pour 2009.

La première est la Liste représentative du PCI. Elle s'inspire du programme de la Proclamation des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. La deuxième est appelée la Liste du Patrimoine Immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Il s'agit des éléments du patrimoine considérés comme menacés de disparition et qui sont reconnus par des critères d'inclusion identifiés par le Comité Intergouvernemental⁸, qui en outre devra déterminer à quel moment un élément du Patrimoine Culturel Immatériel est considéré comme nécessitant une sauvegarde d'urgence.

Ces critères sont identifiés spécialement dans les cas d'une catastrophe naturelle, d'une modification de l'environnement, d'une épidémie, d'un conflit armé et de la destruction ou l'impossibilité d'accéder à des lieux et/ou ressources naturelles importants pour l'exécution ou la transmission de l'élément, ou toute autre condition constituant une menace grave⁹.

La récente entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du PCI ne permet pas encore de citer des exemples et de commenter les résultats de son application. Quant au processus de création de cette convention, la proclamation des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité est le programme le plus important à retenir pour la suite de la recherche. En tant qu'unique distinction internationale du PCI, cette proclamation signifie, pour les détenteurs des traditions, une représentativité et une ouverture au niveau mondial non seulement de leur PCI mais aussi d'eux-mêmes et de leurs territoires.

Cette ouverture géographique et socioculturelle représente enfin une opportunité unique pour le développement touristique local comme une activité qui pourrait se développer sur ces

⁸ Le Comité intergouvernemental promeut les objectifs de la Convention, donne des conseils sur les meilleures pratiques et fait des recommandations sur les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il est conformé par des États parties qui sont élus lors de l'Assemblée générale en accord avec les principes de répartition géographique et de rotation équitables.

⁹ D'après le formulaire ICH-01 (2009) de l'UNESCO pour les gouvernements demandeurs d'une inscription sur la première Liste de sauvegarde urgente de 2009.

espaces pour faire face à la dégradation et à la disparition qui menacent les PCI. Dans ces conditions, il est donc important de faire l'analyse des enjeux de cette reconnaissance internationale.

1.2 Une reconnaissance internationale pour les pratiques traditionnelles des populations isolées.

Selon l'UNESCO, la Proclamation des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité doit donner au PCI une meilleure visibilité, sensibiliser sur son importance et encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. On a ainsi trois proclamations dans lesquelles il a été inscrit en 2001 une première liste de 19 chefs-d'œuvre, 28 en 2003, puis 43 en 2005.

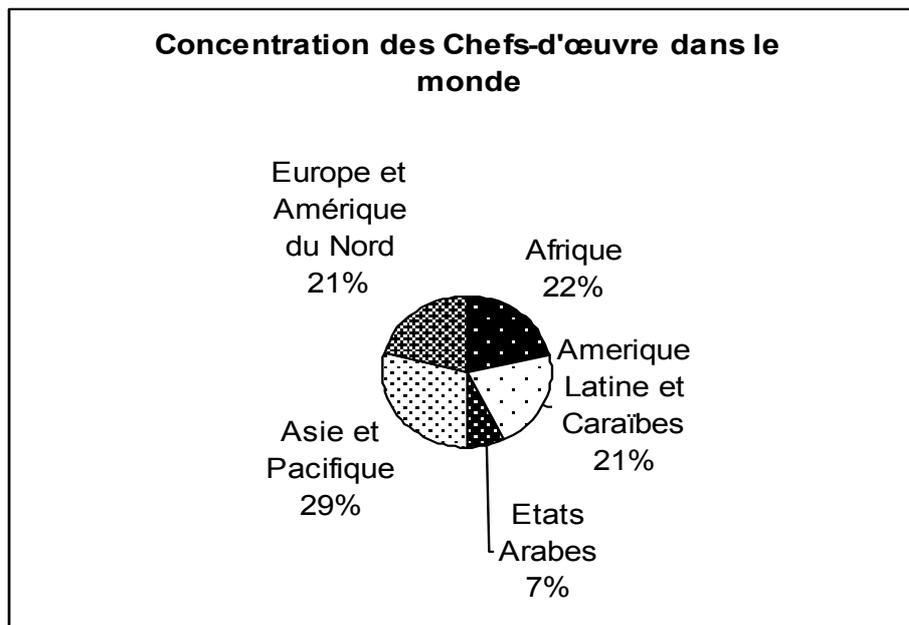
Pour l'identification et l'évaluation de ces 90 formes d'expressions et d'espaces culturels, l'UNESCO a travaillé en partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales spécialisées dans les domaines des sciences sociales, des arts du spectacle, de l'ethnologie, de l'anthropologie et des langues. Pour la sélection finale, l'UNESCO a convoqué 29 spécialistes des domaines cités mais aussi des écrivains, peintres, musiciens, etc., afin de composer un jury international.

Pour cette démarche, on a exigé que les candidatures proposées puissent démontrer qu'une expression ou un espace culturel présentaient une valeur exceptionnelle en tant que chef-d'œuvre du génie créateur humain ; qu'ils étaient manifestement enracinés dans la tradition culturelle ou l'histoire culturelle de la communauté concernée ; qu'ils étaient un moyen d'affirmer l'identité culturelle des communautés ; qu'ils témoignaient de l'excellence d'un savoir-faire et de qualités techniques ; qu'ils contenaient une valeur de témoignage unique sur des traditions culturelles vivantes et qu'ils étaient menacés de dégradation ou de disparition.

Les 90 Chefs-d'œuvre choisis et proclamés en 2001, 2003 et 2005 sont répartis dans 70 pays du monde. Selon l'UNESCO, ils correspondent à un certain équilibre géographique dans la division régionale des continents¹⁰. C'est ainsi que dans la région Afrique il y a 14 proclamations, 8 dans la région États arabes, 30 dans la région Asie-Pacifique, 21 dans la région Europe et États-Unis et 17 dans la région Amérique latine et Caraïbes (figure 1).

¹⁰ Pour regarder la localisation des Chefs-d'œuvre dans le monde, visiter le site web <http://www.UNESCO.org/culture/en/masterpieces>

Figure 1. La distribution et la concentration des Chefs-d'œuvre dans le monde



Source : http://www.UNESCO.org/culture/en/masterpieces/masterpieces_fr.html

Si l'UNESCO a réussi à créer un équilibre entre les régions dans l'espace géographique, il faut voir si chacune de ces régions n'aurait pas développé une spécialisation dans les subdivisions qui ont été mises en place dans la notion de Patrimoine Culturel Immatériel (Figure 2).

1.2.1 Les formes d'expressions populaires et traditionnelles

Les formes d'expression populaires et traditionnelles sont divisées en 5 groupes. Le premier est le groupe des traditions et expressions orales. Il inclut une grande variété de formes telles que les légendes, les mythes, les chants, etc., qui ont de tout temps constitué une distraction populaire. Certaines transmettent un savoir, des valeurs et une mémoire collective de sorte qu'elles peuvent être utilisées par l'ensemble d'une communauté ou être pratiquées par des groupes restreints.

Le deuxième est le groupe des arts du spectacle. Il inclut la musique vocale ou instrumentale, la danse et le théâtre. La musique, en tant qu'expression propre à toutes les sociétés, fait aussi partie intégrante d'autres formes d'arts du spectacle et d'autres domaines du PCI comme les rituels, les événements festifs ou les traditions orales.

Le troisième est le groupe des Pratiques sociales. Ce sont les rituels et les événements festifs. Ceux-ci structurent la vie des communautés et des groupes étant donné qu'un grand nombre de leurs membres y sont attachés et participent à leur pérennité. Ces pratiques sociales

trouvent leur sens dans le fait qu'elles réaffirment l'identité de ceux qui les pratiquent en public ou en privé. De plus, celles-ci sont liées au cycle de vie des individus et des groupes, au calendrier agricole, à la succession des saisons ou à d'autres systèmes temporels.

Le quatrième est le groupe des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers. Ce groupe embrasse un ensemble de connaissances, savoir-faire, pratiques et représentations développées et perpétuées par les communautés en interaction avec leur environnement naturel. Ces connaissances et pratiques s'attachent à un lieu et à la spiritualité ou à la vision du monde de ceux qui les recréent.

Le cinquième est le groupe des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Il ne s'agit pas là des produits artisanaux mais des compétences et connaissances indispensables pour que leur production perdure. Ces savoir-faire s'expriment sous de multiples formes comme les vêtements, les bijoux, les costumes et les accessoires utilisés pour des fêtes ou dans les arts de l'interprétation. Ce sont des objets qui servent pour les arts décoratifs, les rituels, les instruments de musique, les ustensiles domestiques, etc. En outre, Il y a des formes d'expression populaires et traditionnelles qui peuvent être rattachées à deux groupes. C'est par exemple le cas du patrimoine oral et des manifestations du peuple amazonien Zápara, qui sont l'objet d'étude de cette recherche et qui sont classés dans le groupe des traditions orales mais aussi dans celui des connaissances de la nature.

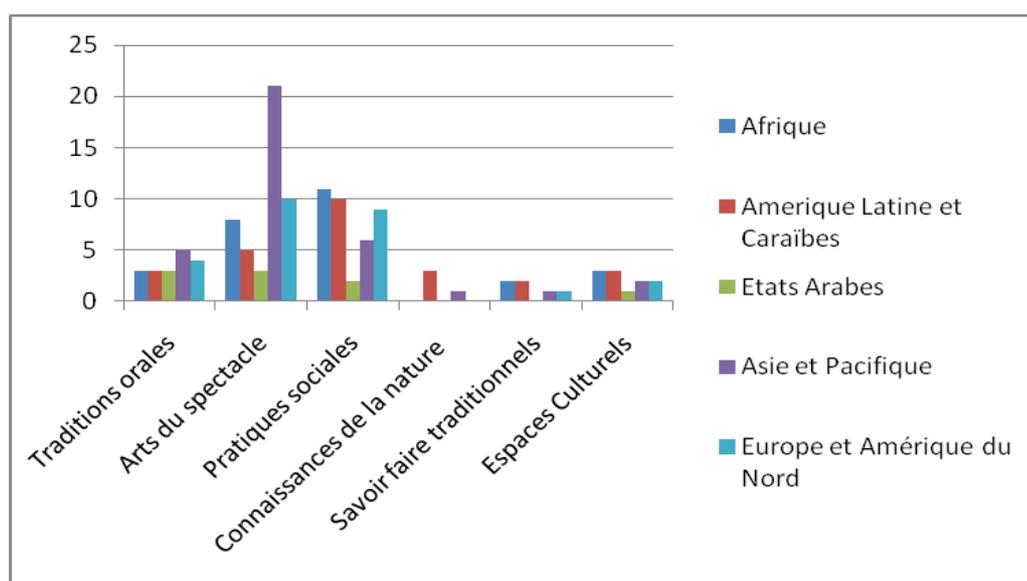
1.2.2 Les espaces culturels

Un espace culturel, selon l'UNESCO, c'est un lieu où se concentrent et se produisent régulièrement les activités culturelles et populaires d'un groupe d'individus ou d'une communauté. Cet espace culturel peut couvrir une grande aire géographique réunissant plusieurs communautés. Ce peut être juste l'espace occupé par une seule communauté ou il peut s'agir ou sinon un espace réduit à l'intérieur d'une communauté. C'est le cas des places de marché ou des places de festivals.

La place Jemaa el-Fna à Marrakech, par exemple, a été proclamée l'un des Chef-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité en 2001. Sur cet espace, il existe une concentration exceptionnelle de traditions culturelles et populaires marocaines qui se recréent constamment et qui s'expriment à travers la musique, la religion et d'autres expressions artistiques¹¹.

¹¹ Voir le site internet http://www.UNESCO.org/culture/en/masterpieces/masterpieces_fr.html.

Figure 2. Les catégories et groupes des Chefs-d'œuvre



Source : www.UNESCO.org/culture/en/masterpieces

La figure ci-dessus montre qu'il existe une concentration ou une spécialisation des régions sur certains ensembles de pratiques. Cette situation s'explique d'abord, par la différence qu'il existe entre la taille des régions. La région de l'Asie et Pacifique, par exemple, est la plus grande et réunit deux à trois fois plus de Chefs-d'œuvre du groupe « Arts du spectacle » que les autres régions. Cette région est formée entre autres par la Russie Orientale qui représente 74,7% de la superficie totale de ce pays¹². La population de la Russie s'établit à 143,4 millions d'habitants. La densité est de 8,5 hab. /km² mais la population est très inégalement répartie sur le territoire : de 26,9 en Russie Occidentale, elle tombe à 2,5 en Russie Orientale. Dans ces conditions, on peut dire qu'en Russie Orientale, il existe un important rattachement des petites communautés isolées. Cette caractéristique peut être l'une des causes de la concentration ou spécialisation des régions sur certaines pratiques.

Selon la figure deux, il existe aussi des groupes de pratiques qui sont spécifiques à certaines régions. Le groupe de pratiques relatives aux connaissances de la nature, par exemple, est seulement présent, dans les régions d'Amérique Latine et Caraïbes et celui d'Asie et Pacifique. Cette constatation peut être attribuée à trois causes. L'existence dans ces zones de peuples indigènes vivant d'une façon traditionnelle donc plus à même de conserver leurs pratiques culturelles. Une autre explication peut également être rattachée aux conditions environnementales. Il s'agit de zones importantes en termes de biodiversité. Telles que

¹² La Russie a une superficie de 17 millions de Km² qui représente deux fois celle des États-Unis et 32 fois celle de la France.

l'Amazonie et les Andes où finalement, il existe une relation symbiotique de peuples indigènes avec leur environnement qui leur permet, de développer une cosmovision propre.

Ce dernier point est important à retenir pour la suite de la recherche. La relation des peuples avec leur milieu est souvent l'objet de création et recréation des pratiques culturelles. L'UNESCO a proclamé des pratiques de peuples souvent isolés et situés dans des pays en voie du développement. Ces peuples se situent principalement dans les régions d'Afrique, d'Amérique Latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique¹³. Il s'agit de peuples éloignés souvent nomades ou habitant des zones frontalières. Par exemple, le peuple Zápara, sujet d'étude de cette recherche, habite dans la forêt amazonienne, à cheval sur l'Équateur et le Pérou. La connaissance des plantes de la forêt et spécialement des plantes médicinales s'exprime chez les Zápara à travers des mythes, des rituels, des pratiques artistiques mais aussi à travers leur langue, en résumé tout un ensemble de critères qui a permis à ce peuple d'être reconnu par l'UNESCO en 2001.

Selon l'article 31 de la convention pour la sauvegarde du PCI, tous les Chefs-d'œuvre seront intégrés dans la Liste représentative du PCI de 2009. Il est important en conséquence de définir ce que le patrimoine culturel immatériel.

1.3 Le Patrimoine Culturel Immatériel et l'espace géographique d'étude

Définir le Patrimoine Culturel Immatériel permet d'identifier et de délimiter aussi l'espace géographique auquel il est attaché. Cette affirmation s'explique du fait que les individus qui portent, recréent et transmettent ce PCI, ont besoin d'un lieu spécifique pour cette démarche. En conséquence, définir ce patrimoine d'après sa relation avec l'espace géographique auquel il est attaché, révèle certaines difficultés quant à l'utilisation des mots, des termes et des expressions. Le sens que l'on accorde aux mots employés pour définir le PCI, peut varier d'une langue ou d'un lieu à l'autre et selon le cas, prendre une connotation particulière liée au savoir traditionnel d'un groupe humain.

Pour arriver à une définition du PCI, il est important d'abord de comprendre ce qu'est le patrimoine. Le mot patrimoine provient du Latin « *patrimonium* » qui signifie « *héritage du père* » ou « *l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension)* »¹⁴. En outre, en droit civil, on considère que cet ensemble de biens est constitué par les obligations pour une personne physique ou morale. C'est-à-dire que lors du décès d'une personne, on désigne

¹³ L'UNESCO a proclamé les pratiques culturelles ou espaces culturels de treize peuples isolés et éloignés de la région d'Afrique, quatre de la région d'Amérique et Caraïbes, trois d'Asie, un d'Europa et les États-Unis et un des États Arabes.

¹⁴ Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition, tome deux, 1935, 743 p.

l'ensemble du patrimoine du défunt qui fait l'objet d'un partage par le mot "héritage" ou encore par l'expression "masse successorale"¹⁵.

On voit que le patrimoine en soi est rattaché à des motifs matériels, un sens de la richesse, une certaine valeur. Olivier Lazzarotti (2003, p.692), maître de conférences en géographie, membre de l'équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourismes), et spécialiste sur le thème tourisme et patrimoine ; ajoute à cette égard que l'occident influence grandement cette définition du patrimoine : « *Elle est, en effet, issue de deux conceptions du patrimoine : la monumentale et l'esthétique* »¹⁶. Il rappelle aussi, la montée en puissance du concept du développement durable, lequel, selon lui, a permis la prise en charge de l'élément nature dans la définition du patrimoine.

Paul Robert (2007, p. 1952), dans le dictionnaire le Petit Robert, propose que le patrimoine consiste en :

L'ensemble de biens corporels et incorporels et des créances nettes d'une personne (physique ou morale), ou d'un groupe de personnes, à une date donnée. Ce qui est considéré comme une richesse transmise par les ancêtres¹⁷.

En revanche, pour définir le Patrimoine Culturel Immatériel, on fait référence à trois éléments à caractère intrinsèque, identifiés par François-Pierre Le Scouarnec (2004, p. 26)¹⁸.

Le premier élément selon le Scouarnec est la *reconnaissance* de l'existence effective de ce type de patrimoine par les personnes qui le transmettent, par la communauté qui reconnaît ces pratiques et ces traditions et par les États auxquels appartiennent ces patrimoines. Vient ensuite l'*appropriation*. Elle est à la fois individuelle et collective et se manifeste par la reconnaissance et la valorisation de ce patrimoine vivant. Enfin, le troisième élément est la *transmission* de ce patrimoine par un support humain qui demeure la seule garantie de durabilité du Patrimoine Culturel Immatériel.

C'est ainsi que selon l'article 2 de la Convention pour la sauvegarde du PCI de l'UNESCO (2003), le Patrimoine Culturel Immatériel se définit de la manière suivante :

¹⁵ Braudo S, *Dictionnaire du droit privé français*, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Versailles dans www.dictionnaire-juridique.com.

¹⁶ Lazzarotti O, *Patrimoine*, dans Lévy J & Lussault M, *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris : Belin, 2003.

¹⁷ Robert P, *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 40^e édition, Paris : Le Robert, 2007, 2837 p.

¹⁸ Le Scouarnec F, *Quelques enjeux liés au Patrimoine Culturel Immatériel*, dans Duvignaud J & Khaznadar Ch. (Dir.), *Le Patrimoine Culturel Immatériel : les enjeux, les problématiques, les pratiques*, Paris : Babel, 2004, 255 p.

Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et qu'un individu ou groupe d'individus reconnaissent comme parti de son patrimoine¹⁹.

Cet ensemble de biens, selon l'UNESCO, doit remplir trois caractéristiques inhérentes:

- être transmis de génération en génération ;
- être recréé en permanence par l'individu, les individus ou la communauté, en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire ;
- procurer à ses détenteurs un sentiment d'identité et de continuité.

En conséquence, une tradition ne saurait être maintenue vivante sans quelqu'un pour la perpétuer. Ce support humain investi de ces savoir-faire est ce qu'on appelle le « *porteur de tradition* », auquel se transmet un héritage qui n'a certes pas la visibilité immédiate de biens matériels tels que les monuments historiques, mais dont le rôle et la place sont d'égale importance dans la culture.

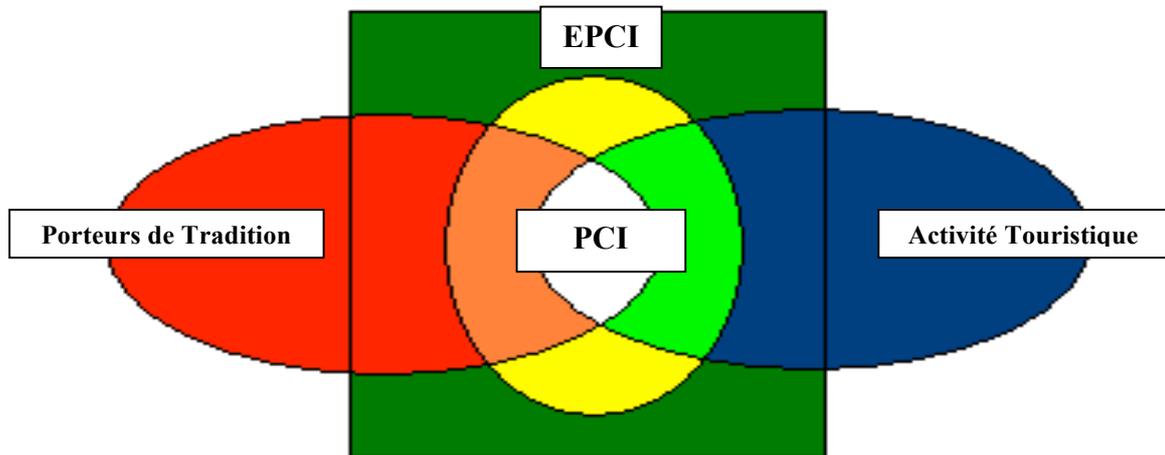
Ce support humain demeure attaché à un espace géographique spécifique, particulier et propre à une tradition, qui devient l'unique lieu où se recrée ce patrimoine.

Cette situation s'explique de la manière suivante : D'abord, en raison d'un argument historique. Puisque sur ces lieux habitent depuis toujours les individus qui recréent ces traditions. Ensuite, le support humain se rattache aussi à des caractéristiques naturelles du lieu. Les individus ont adapté le milieu à leurs besoins ou peut-être se sont-ils adaptés eux-mêmes au milieu et à ses caractéristiques naturelles. Finalement, ces individus s'identifient eux-mêmes comme faisant partie de cet espace géographique, c'est-à-dire qu'ils n'en sont pas les propriétaires mais ils sont l'un des éléments du milieu. En effet, ces caractéristiques génèrent pour ces individus, un sens d'identité et d'appartenance à cet espace.

Cette relation existante entre l'espace où se recréent les traditions, les individus qui les recréent et les traditions elles-mêmes, est l'un des points importants à retenir pour la suite de la recherche. En effet, cette convergence délimite l'espace géographique d'étude, lequel sera désigné pour la suite de la recherche comme *l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel* rapporté au terme d'EPCI. Au sujet du Patrimoine Culturel Immatériel, aux porteurs de tradition incluant la population locale et à une possible activité touristique, ils seront appelés pour la suite de la recherche comme les éléments de l'EPCI (Figure 3).

¹⁹ UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité*, Paris, 2003.

Figure 3. Les éléments de l'EPCI



En effet, il existe à l'heure actuelle 90 EPCI en référence à la proclamation de Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. Par la suite, on prendra seulement en compte les plus éloignés des 90 EPCI. D'ailleurs, il faut préciser qu'un espace géographique ne devient pas un EPCI après sa reconnaissance par l'UNESCO. Un EPCI est au final, tout espace géographique qui renferme les trois éléments constitutifs de la définition : le PCI, les porteurs de tradition et, si possible, le développement d'une activité touristique.

Les porteurs de traditions ainsi que les touristes deviennent donc les acteurs des EPCI. Selon Michel Lussault (2007, p. 105) :

Un Acteur s'inscrit comme un objet identifiable, et éventuellement identificatoire, dans un fonctionnement collectif, il est chargé de valeurs communes, dans les quelles peuvent potentiellement – donc pas systématiquement – se reconnaître les individus²⁰.

Les porteurs de traditions sont donc des communautés, des groupes d'individus ou des individus. Les communautés sont des réseaux dont le sentiment d'identité ou de lien naît d'une relation historique partagée, ancrée dans la pratique et la transmission de, ou l'attachement à, leur Patrimoine Culturel Immatériel. Les groupes d'individus et les individus eux-mêmes sont des personnes issues d'une ou plusieurs communautés qui ont et partagent des caractéristiques telles que des savoir-faire, des expériences et des connaissances particulières et qui, à ce titre, jouent un rôle spécifique dans la pratique actuelle et future, la

²⁰ Lussault M, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris : Seuil, 2007, 366 p.

recréation et/ou la transmission de leur PCI comme, par exemple, les gardiens, les praticiens ou les apprentis.

Selon la figure 3, les porteurs de tradition peuvent être, soit des habitants et rester tout le temps dans l'EPCI, soit des habitants temporaires. Dans ce dernier cas peut s'attribuer à une mobilité des porteurs de tradition dès l'intérieur vers l'extérieur de l'EPCI et vice-versa. Cette mobilité s'attache parfois aux moments de récréation du PCI mais aussi à des autres intérêts comme ceux de liens familiaux, sociaux ou économiques.

La question du tourisme dans les EPCI est l'un des thèmes de discussion proposé dans le chapitre suivant (Cf. p. 21). Par ailleurs, les touristes des EPCI, arrivent sur place pour faire la pratique touristique de la découverte. Selon l'Équipe MIT (2002, 111), la découverte est une modalité de récréation proposée par le marché comme :

Des voyages structurés autour de la découverte de notre histoire commune et universelle comme de la découverte des sociétés telles qu'elles vivent aujourd'hui. Désormais, pas un séjour touristique qui ne propose cette dimension découverte. Découvrir est d'ailleurs l'un des mots-clés des promotions touristiques. La récréation s'effectue alors par une rupture avec le quotidien du fait de l'étrangeté de lieux et des pratiques actualisées²¹.

En conséquence, cette pratique touristique peut s'agir de la découverte du PCI, de la découverte des porteurs de tradition ou de la découverte de l'espace géographique sans viser le PCI ni les porteurs de tradition. En revanche, ces individus peuvent arriver à l'EPCI attirés par le PCI et les porteurs de tradition, par le PCI et le lieu, par les porteurs de tradition et le l'espace géographique ou même, pour découvrir les trois. Dans cet ensemble de possibilités, on a identifié sept catégories de pratiques touristiques (Figure 4).

La première catégorie, renferme des individus attirés pour la découverte du PCI, ceux de la catégorie 2 par les porteurs de tradition et ceux de la catégorie 3, par l'espace géographique. En suite, les individus de la catégorie 4 sont attirés pour la découverte du PCI et des porteurs de tradition, ceux de la catégorie 5, pour la découverte du PCI et de l'espace géographique et ceux de la catégorie 6, pour découvrir les porteurs de tradition et l'espace géographique. Enfin, les individus de la catégorie 7, sont attirés pour découvrir le PCI, les porteurs de tradition et l'espace géographique.

Pour délimiter l'EPCI que j'entends étudier, il est nécessaire de préciser les éléments suivants : Quelles caractéristiques géographiques lui sont attribuées ? Quelle est la spécificité

²¹ Équipe MIT, *Tourismes I. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, 320 p.

de cet espace ? Comment les porteurs de tradition ont organisé cet espace pour l'habiter ? Quels éléments de cet espace permettent aux individus de bien conserver, recréer et transmettre le PCI ?

Figure 4. Les pratiques touristiques dans les EPCI

Catégories	Pratiques Touristiques		
	PCI	Porteurs de Tradition	Espace Géographique
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Pour les géographes, la ville est considérée comme un organe vivant qui évolue et se transforme. En conséquence, est-il possible de considérer aussi un EPCI comme un organisme vivant ?

Un organisme vivant se transforme et évolue. Quelles sont les causes de cette évolution ? Quelles sont ses conséquences ? L'analyse de l'activité touristique pourrait apporter des réponses aux problématiques posées. Un travail de terrain semble pertinent pour comprendre la dynamique de l'activité touristique dans des EPCI. Il sera proposé pour la réalisation de la thèse.

Enfin, après avoir abordé les notions relatives à l'émergence du terme de Patrimoine Culturel Immatériel, la partie suivante traite plus particulièrement des questions posées par le développement du tourisme dans ces Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel.

Ile chapitre

L'activité touristique dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel

2.1 Provoquer la visite touristique du Patrimoine Culturel Immatériel ?

Selon Philippe Duhamel (2003, p. 60)²², l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO signifie une « *véritable victoire pour un lieu, tant pour sa reconnaissance que sa publicité internationales* ». Des millions de visiteurs sur les lieux patrimoniaux justifient cette affirmation. En conséquence, le tourisme est devenu une des fonctions les plus importantes des sites du patrimoine mondial. Bien que le tourisme contribue de façon significative au développement économique et social des régions d'accueil, se bénéficier de cette activité dépend de certaines conditions. Il est nécessaire de préparer l'espace et le patrimoine pour la visite touristique. Dans le cas du PCI, comment met-on en place cette démarche ?

2.1.1 La première proposition de l'UNESCO pour reconstituer le Patrimoine Culturel Immatériel

Selon Valéry Patin (2005, p. 52)²³, consultant auprès de la Banque mondiale et de l'UNESCO, entre 2000 et 2005, le nombre de candidatures à l'inscription dans les listes de l'UNESCO a considérablement augmenté. Pour Valéry Patin, cet accroissement est lié au fait que les bénéficiaires ont récemment pris conscience de l'opportunité économique et touristique que représente l'attribution du label « patrimoine mondial ».

En conséquence, le processus d'ouverture d'un bien culturel au tourisme, est une stratégie de mise en valeur qui permet au visiteur de bénéficier au mieux de l'offre qui lui est proposée.

Pour disposer des conditions favorables au développement touristique, des grands chantiers sont souvent mis en œuvre sur ces espaces patrimoniaux. Des aménagements d'accès et d'accueil, le dessin de circuits et supports de visite, la création de centres d'interprétation et de musées²⁴, la mise en lumière et la restauration de l'environnement

²² Duhamel P, *Les lieux touristiques*, dans Stock M, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris : Belin, 2003, 299 p.

²³ Patin V, *Tourisme et patrimoine*, Paris : Les études de la documentation française, 2005, 176 p.

²⁴ Un centre d'interprétation a par fonction de mettre à disposition les données qui permettront aux publics de mieux apprécier les caractéristiques principales du site qu'ils vont visiter. Ces données sont de natures diverses : historiques, culturelles, biologiques, architecturales, paysagères, humaines. Dans le cas du patrimoine immatériels, ils sont aussi de natures anthropologiques et ethnologiques.

végétal, sont des exemples les plus fréquents. En outre, il est nécessaire aussi de réaliser des manifestations temporaires qui permettent de mettre en valeur la culture locale.

La mise en valeur d'un bien culturel consiste aussi à reconstituer totalement ou partiellement des monuments et des décors disparus, de manière à donner au visiteur une meilleure approche de la réalité.

Pour le cas du Patrimoine Culturel Immatériel, l'UNESCO propose une stratégie de reconstruction de ce patrimoine. D'abord, elle identifie le rôle intrinsèque de la langue comme vecteur du PCI, principalement dans les traditions et expressions orales. En fait, tous les domaines qu'il inclut, comme la connaissance de l'univers, les rituels et les savoir-faire locaux, dépendent de la langue pour leur pratique quotidienne, leur transmission aux générations de l'avenir et leur contenu même²⁵.

Cette stratégie de reconstruction du PCI est constituée par le programme de « Langues en Danger » qui vise à contribuer à la promotion et à la protection de la diversité linguistique dans le monde. A cet égard, l'UNESCO a publié en 2001, l'Atlas des langues en péril. Sur cet Atlas, l'UNESCO a localisé environ 6000 langues en état de péril. En outre, l'UNESCO produit des courts-métrages en partenariat avec l'entreprise *Discovery Communications* pour mettre en évidence la réalité des porteurs des langues²⁶.

A niveau local, le programme vise à identifier les personnes qui connaissent et pratiquent ces langues. L'UNESCO soutient ensuite les initiatives locales pour former des professeurs bilingues et essaye simultanément de mettre ces langues par écrit. En effet, la reconstruction et la sauvegarde d'une langue permettent d'assurer en même temps la restauration des savoir-faire locaux et leur transmission aux générations futures par la voie orale. La langue met en valeur une culture durant le processus de réappropriation au niveau local.

La reconstruction du PCI est moins visible que celle des biens culturels matériels. Cette reconstruction demande la création et le développement de nouvelles et différentes techniques de rétablissement et de sauvegarde du patrimoine, liées notamment à l'esprit humain. Les résultats dépendent alors principalement du rôle des porteurs de tradition ainsi que de leur disposition à transmettre ce patrimoine aux générations futures mais aussi, de la disposition de ces nouvelles générations à s'approprier de ce patrimoine

²⁵ L'article 2 de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Cultural Immatériel (Cf. Annexe 1).

²⁶ Discovery Communications est l'ensemble de 15 chaînes de télévision qui sont transmis au monde entière. La plus connue d'entre elles, c'est Discovery Channel.

2.1.2 Le Patrimoine Culturel Immatériel comme produit touristique

Selon Valéry Patin (2005, p. 21)²⁷, la dynamique touristique a conduit à organiser le patrimoine culturel de manière à le proposer plus largement à la visite, à le constituer en objet d'attraction, à accroître sa contribution au développement économique.

Le patrimoine culturel comme un objet de consommation touristique, présente des caractéristiques distinctes. D'abord il vaut autant par l'imaginaire du visiteur que par sa propre réalité. La construction des représentations dominantes que les touristes se font des sites, monuments, paysages et dans le cas du patrimoine immatériel, souvent des pratiques, dont ils recherchent la fréquentation, prend racine dans l'imaginaire scolaire, littéraire ou médiatique à laquelle le visiteur est confronté. En conséquence, un bien culturel n'existe pas en tant qu'objet de consommation touristique isolé mais se constitue souvent l'élément principal de l'authenticité touristique du lieu.

Dans le cas du Patrimoine Culturel Immatériel, ce sont les pratiques de sociétés anciennes ou exotiques et souvent, leur éloignement de la modernité, qui renferment cette authenticité²⁸. En outre, les éléments constitutifs du produit ou de la destination touristique tels que l'hébergement, les activités de loisir et de récréation, la gastronomie et les achats de produits artisanaux principalement, sont la cause de l'attachement des visiteurs à ces lieux.

Pour comprendre ce processus, nous proposons l'exemple exceptionnel de l'île de Taquile, où se développe une connaissance ancestrale sur l'artisanat textile que l'UNESCO a reconnu en 2005, comme l'un des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité.

L'île de Taquile, la plus grande du lac Titicaca, est devenue une destination incontournable pour les touristes qui visitent le département de Puno au Pérou²⁹. Ici, le commerce du textile et le tourisme sont les deux sources principales de revenus pour les gens qui y habitent. Pour aller à cette île, on dispose de bateaux qui traversent le lac Titicaca depuis Puno, la ville la plus proche, située à 35 km environ (Figure 5)³⁰.

Cet endroit présente une caractéristique exceptionnelle au niveau touristique. Cependant il existe une mise en valeur du lieu, réalisée pour la visite touristique. On peut dire que ce sont les touristes qui s'adaptent à l'espace et ses conditions du fait que sur place les visiteurs doivent d'abord réaliser une marche difficile pour arriver et être accueillis par les

²⁷ Ibid.

²⁸ Dans le cas du Patrimoine Culturel Immatériel, la plus part de ces sociétés ou de porteurs de tradition, sont des représentantes de sociétés de siècles passées.

²⁹ L'île de Taquile a 5,5 km de longueur et 1,3 de largeur environ.

³⁰ Il faut disposer de 3 heures et 30 minutes environ pour arriver à l'île en bateau.

habitants. Dans cette île, il n'y a pas d'hôtels, ni d'électricité, encore moins de voitures. En revanche, les visiteurs qui souvent restent sur place, sont hébergés chez les indigènes. Cela permet aux visiteurs de connaître et de partager le mode de vie local et traditionnel bien qu'eux, les habitants, ne parlent que le Quechua³¹. Pour se nourrir, ces visiteurs vont aux restaurants où sont servis uniquement des produits locaux comme des truites et des pommes de terre.

Figure 5. Localisation géographique de l'île de Taquile



Source : www.nytimes.com/imagepages/2006/04/09/travel/20060409_TAQUILE_MAP.html

A l'île de Taquile les touristes découvrent une culture ancestrale qui garde ses traditions intactes, ses coutumes et les lois de l'époque inca. Par ailleurs, les visiteurs découvrent aussi les vestiges archéologiques, les lieux sacrés et cérémoniaux auxquels il n'est pas facile d'accéder. Il leur est nécessaire pour cela d'avoir une bonne condition physique.

L'exemple de l'île de Taquile, nous permet de dire qu'il existe des lieux pratiqués par le tourisme qui gardent leur authenticité. Cette authenticité répond aux attentes des touristes eux-mêmes. Par ailleurs, malgré des difficiles conditions d'accès, le peu d'offres de restauration et de possibilités de s'héberger sur place, le tourisme se développe. Quelle est-elle donc la cause de ce développement touristique ? L'île de Taquile est un EPCI éloignés et

³¹ Le Quechua était la langue qu'on parlait dans l'empire Inca. A l'heure actuelle la plus partie des peuples indigènes des Andes même quelques de l'Amazonie, en parlent.

où les visiteurs ne trouvent pas de signaux de modernité, une situation similaire à celle de l'Amazonie. Dans cet EPCI, le peuple indigène de l'île de Taquile n'offre que ce qu'il est, ce qu'il connaît et ce dont dispose et que le tourisme pratique en tant que produits touristiques.

2.2 Une proposition en construction : Une typologie touristique des Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel ?

Pour mener à bien cette réflexion, on a essayé de diviser les EPCI en trois groupes. Chaque groupe renferme les caractéristiques spécifiques des relations entre les éléments des EPCI : le Patrimoine Culturel Immatériel, les Porteurs de tradition et l'Activité Touristique. Pour l'intérêt de la recherche, on prend souvent en compte les EPCI les plus éloignés comme ceux localisés dans les forêts, les déserts, les montagnes, même les glaciers. En effet, certaines caractéristiques de ces lieux éloignés sont souvent similaires aux EPCI de l'Amazonie, dont l'un d'entre eux est le sujet d'étude.

Cette typologie proposée répond au besoin d'identifier et de regrouper les attributs des espaces et des pratiques culturelles, qui donnent des conditions favorables pour le développement touristique. Ces attributs ont été identifiés à la date d'élaboration de ce mémoire. Pour certains EPCI, l'activité touristique n'est pas encore proposée. On peut attribuer cette situation, par exemple, à l'absence de systèmes de transport, à l'éloignement ou aux conflits armés. Dans ces conditions, on propose trois groupes formés par les EPCI où se conservent, se transmettent et se recréent les 90 expressions et sites culturels reconnus par l'UNESCO comme le Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité.

2.2.1 Premier groupe. Les EPCI qui soutiennent des festivals, des carnivals et autres types d'expressions corporelles

Ce premier groupe renferme 18 EPCI (Annexe 2). Dans ces espaces se recréent des manifestations culturelles qui se déroulent souvent à une date fixe tous les ans et durant plusieurs jours. Le lieu du scénario de ces manifestations est principalement les rues des villes importantes mais fait paradoxal, celles-ci ne se déroulent jamais dans les capitales des pays.

Les porteurs de tradition sont issus de l'EPCI ou venus des autres EPCI. Lors de la récréation, ils se déguisent et réalisent des activités liées au spectacle et aux expressions corporelles, notamment la danse, le théâtre, l'opéra, etc.

Souvent, les villes-scénario sont connues pour être des lieux touristiques très accueillants du tourisme. Lors de la récréation du PCI, l'offre touristique s'organise autour de celles-ci. Ces lieux possèdent en général des bonnes infrastructures touristiques. En effet, ce

sont des lieux connus pour accueillir aussi des conventions, séminaires ou autres événements importants tant au niveau national qu'international. Les individus qui arrivent à ces EPCI pendant la récréation du PCI, sont attirés exclusivement par la découverte de ce que l'UNESCO a proclamé.

Pour bien comprendre ce premier groupe, on met en place l'exemple du « Carnaval de Barranquilla » en Colombie, reconnu par l'UNESCO comme l'un des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité en 2003. Cet événement se déroule tous les mois de février durant 4 jours. Le carnaval de Barranquilla consiste en un éventail de danses, chants et représentations artistiques des différentes cultures colombiennes qui parcourent les rues principales de la ville de Barranquilla. Les participants se divisent en groupes. Chaque groupe se déguise, en évoquant une situation. Parfois, il s'agit d'une situation de l'actualité sociale du pays ou des sujets historiques d'intérêt culturel. Chaque groupe réunit des musiciens qui animent le carnaval durant tout le défilé. La ville de Barranquilla se transforme en alors une grande fête (Figure 6).

Figure 6. Un rue de Barranquilla lors du carnaval



Source : www.diariodlasamericas.com

La ville de Barranquilla est située au nord de la Colombie, sur la côte Caraïbe, soit la zone la plus touristique du pays. Elle est aussi le principal port maritime et fluvial du pays et

la quatrième ville la plus importante avec une population de plus d'un million d'habitants. L'économie de la ville se base principalement sur l'activité industrielle, le commerce national et international ainsi que les services. Dans ces conditions, le tourisme s'organise autour des affaires, du shopping et du carnaval. Durant l'époque du carnaval, le commerce ainsi que l'industrie cessent leurs activités.

Les hébergements sont construits près des zones d'affaires, des grands centres commerciaux et du centre ville. Les hôtels principaux sont équipés pour le développement de congrès, de séminaires et d'événements nationaux et internationaux. Selon le bureau de principal du Carnaval, l'infrastructure hôtelière à Barranquilla est composée de 4601 lits et de 2357 chambres dans 50 hôtels. Le pourcentage d'occupation en 2005 est passé de 69% avant le carnaval à 75% durant l'événement pour les lieux étiquetés quatre étoiles. Les autres d'une à trois étoiles, au 100%³².

La ville de Barranquilla est mise en réseau avec les principales agglomérations du pays par voies terrestres. Elle dispose aussi d'un aéroport qui accueille des vols nationaux et internationaux. Durant l'époque du carnaval, la mobilité par terre et par air est surveillée. Le gouvernement a inclus à la ville de Barranquilla dans un programme « *vit la Colombie, voyages en Colombie* »³³. Il s'agit d'assurer le bon arrivage des voyageurs face au conflit armé dans certaines régions du pays. En conséquence, la plupart des touristes qui y vont durant l'époque du carnaval, y arrivent principalement pour découvrir et participer à la récréation de ce Chef-d'œuvre proclamé par l'UNESCO.

2.2.2 Deuxième groupe : Les EPCI qui soutiennent les rituels et les connaissances ancestrales ainsi que les lieux où se concentrent plusieurs expressions de la culture

Ce deuxième groupe contient 24 EPCI (Annexe 3). À la différence du premier groupe, la récréation du Patrimoine Culturel Immatériel dans ces EPCI est quotidienne et répond aux attentes de la population locale. Ces activités culturelles font partie de leur façon de vivre, de leurs relations avec le milieu et de leur façon de comprendre l'univers. Elles sont souvent liées aux croyances religieuses, spirituelles ou simplement à la production d'aliments. L'une des caractéristiques les plus importantes est le fait de que ces manifestations culturelles ne soient recrées qu'en utilisant la langue locale. Une langue qui est, dans plusieurs cas, connue seulement par les porteurs de tradition dans des EPCI.

³² www.carnavaldebarranquilla.org

³³ « Vive Colombia, viaja por ella »

A propos de ces EPCI, il s'agit souvent de lieux lointains et où il n'existe pas d'infrastructures pour accueillir des visiteurs. Dans la plupart des cas, les peuples qui habitent ces lieux connaissent des moments difficiles dans leur développement socioéconomique et des problèmes à faire perdurer leurs traditions.

Par rapport à l'activité touristique, ces EPCI ne sont pas considérés comme des véritables destinations touristiques. En revanche, certains de ces EPCI sont inclus dans les itinéraires proposés par les tour-opérateurs : La place Jemaa el-Fna à Marrakech, par exemple, est un espace culturel que les tour-opérateurs proposent à découvrir. Par ailleurs, dans certains EPCI, le tourisme existe mais les itinéraires proposés n'incluent pas la découverte du patrimoine immatériel qui s'y recrée et s'y transmet. Malgré le manque d'intérêt envers ces pratiques culturelles, il existe toutefois des individus qui incluent la découverte du PCI comme une activité supplémentaire à celles prises comme des activités principales dans leurs itinéraires touristiques. Il existe ainsi des exceptions. Certains touristes se déplacent sur ces EPCI pour découvrir le PCI.

Quant aux porteurs de tradition, il s'agit souvent dans ces cas d'EPCI de personnes qui ne possèdent pas le savoir-faire pour développer ou pour obtenir des revenus de l'activité touristique. En revanche, le tourisme est développé normalement par des professionnels du tourisme qui ne sont pas originaires de l'EPCI. Ces derniers, génèrent souvent des opportunités d'embauche de travail pour les porteurs de tradition.

L'activité touristique sur ces EPCI peut aussi être limitée, du fait de l'état d'isolement ainsi que des difficultés d'accès.

A titre d'exemple, on propose le cas de l'« espace culturel de Kihnu » en Estonie, reconnu comme l'un des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel par l'UNESCO en 2003. Il s'agit d'une petite île de la mer Baltique où la population locale, 600 personnes environ, a su soutenir les traditions et expressions culturelles ancestrales.

En réponse à l'absence, la majeure partie du temps, des hommes de l'île en raison de leur activité de pêcheurs, ce sont les femmes qui sont devenues les porteuses de la tradition et des expressions culturelles : chants, jeux, danses, cérémonies, artisanat, gastronomie et par exemple la fabrication de vêtements traditionnels en laine, lesquels sont portés par ces femmes, sont des témoignages de la richesse culturelle du peuple de Kihnu (Figure 7).

Figure 7. Des femmes de l'île de Kihnu lors de la récréation du PCI



Source : www.flickr.com/photos/kalevkevad/676290744/.

Par ailleurs, il existe à Kihnu une étroite liaison entre le Patrimoine Culturel Immatériel et le milieu naturel, lequel a été très peu touché. Selon l'UNESCO, les zones boisées, les vallées ainsi que les plages, sont des environnements quasiment vierges de toutes activités touristiques.

Cet état de fait est l'une des conséquences qui explique l'inexistence d'infrastructures pour accueillir les visiteurs. Dans ce lieu, il n'existe pas d'hôtels ni de restaurants.

Dans ces conditions, on identifie deux types d'individus qui visitent cette île. Le premier type renferme des individus attirés par les conditions de préservation du milieu naturel. Ils vont sur place pour faire la pratique des sports nautiques, pour se promener aux alentours de l'île ou simplement pour y être.

Le deuxième type comprend des individus qui font une visite du lieu car elle est incluse dans leur itinéraire touristique. Ils visitent le village et la population locale. Ils sont attirés principalement par la découverte du Patrimoine Culturel Immatériel reconnu par l'UNESCO. A l'heure actuelle, la visite à l'île est proposée par l'ambassade d'Estonie en France³⁴, et par des guides touristiques connus comme « le guide du Routard » de l'Estonie (2008). Les visites se déroulent pendant la journée, il n'est pas possible de s'y héberger. Les conditions de l'île pourraient changer rapidement à l'avenir, en réponse à une possible croissance du nombre de visiteurs attirés par son Patrimoine Culturel Immatériel.

³⁴ <http://www.est-emb.fr/>

2.2.3 Troisième groupe. Les EPCI qui soutiennent les manifestations artisanales, la fabrication d'instruments musicaux, la narration et les interprétations musicales

Ce dernier groupe renferme 48 EPCI (Annexe 4). Les Chefs-d'œuvre qui sont conservés, transmis et recréés dans ces EPCI, sont des manifestations culturelles qui possèdent plusieurs caractéristiques des deux premiers groupes. Elles sont aussi recréées fréquemment en relation aux attentes de la population porteuse et font part de la façon de vivre locale, des relations de la population avec le milieu et de sa cosmovision.

La différence entre les Chefs-d'œuvre des deux premiers groupes et celui-ci, réside essentiellement dans la capacité des porteurs des traditions pour conserver et pour transférer leur Patrimoine Culturel Immatériel. Certains des Chefs-d'œuvre du troisième groupe appartiennent à des peuples nomades. En général, il s'agit de peuples qui ont expérimenté un sédentarisme forcé et un exode rural fortement marqué. En conséquence, leurs manifestations culturelles ont fortement évolué³⁵.

Pour bien comprendre cette situation, on identifie trois caractéristiques qui déterminent ce troisième groupe. Premièrement, certaines de ces manifestations culturelles sont recréées par des compagnies et des écoles de danse et théâtre, qui en tant qu'uniques dépositaires de ce patrimoine, deviennent donc les principaux acteurs de leur sauvegarde.

Deuxièmement, certaines de ces manifestations culturelles dépendent de l'aide financière de l'État pour être recréées et transmises aux générations futures.

Troisièmement, certaines de ces manifestations culturelles sont aussi recréées où plutôt représentées en dehors de l'EPCI. Cette situation est attribuée au fait que certaines manifestations sont prises en compte durant le déroulement de festivals artistiques. Par ailleurs, le cas des travaux artisanaux, est très différent.

Dans certains EPCI l'activité touristique est faible ou n'existe pas encore. Il s'agit de lieux où la situation économique est difficile, le manque d'opportunités d'emploi et les conditions de désertification des sols ne permettent pas une importante production d'aliments. Dans ces conditions, les artisans doivent eux-mêmes d'emporter leurs produits artisanaux vers les lieux touristiques ou commerciaux proches, pour pouvoir bénéficier de la vente des produits.

Il est important de dire qu'au moment d'écrire ce mémoire, les tour-opérateurs ne proposent pas la visite des EPCI du troisième groupe. L'unique information touristique

³⁵ Le sédentarisme est attribué au développement industriel et la rapide urbanisation dans des territoires que ces peuples nomades habitent.

disponible est mise en place sur Internet, par des randonneurs qui visitent certains de ces lieux de manière indépendante.

Ce fait peut être attribué aux conditions géopolitiques des lieux. Il s'agit des lieux éloignés, avec des problèmes climatiques, d'excès ou de manque d'eau, ou des lieux qui subissent des scénarios de conflits armés. En outre, il s'agit de lieux placés dans les réserves ou les parcs naturels ou même dans les lieux d'exploitation forestière ou minérale. D'autre part, les problèmes économiques mettent en péril la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel ; une situation qui pourra faire l'objet d'un rapide développement touristique futur.

Pour bien comprendre les caractéristiques de ce troisième groupe, on propose comme exemple le cas du peuple Zafimaniry à Madagascar. Ce peuple est considéré comme le dernier détenteur d'une tradition culturelle ancestrale du travail du bois qui a été proclamée par l'UNESCO comme l'un des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'humanité en 2003. Le peuple Zafimaniry est composé de 25.000 personnes, divisées dans une centaine de communautés, qui habitent un territoire de 700 km² dans la zone boisée du Sud-est de Madagascar.

Le travail artisanal des Zafimaniry, des bois sculptés et gravés, présente une réelle originalité. Ils proposent le plus souvent des sculptures géométriques, réalisées dans un bloc de bois massif, avec un grand luxe de motifs qui représentent leur relation avec la vie et la mort, leurs croyances, ou simplement, leur vie quotidienne.

Chez les Zafimaniry tout est pratiquement construit en bois sculpté. En effet, ils utilisent 20 espèces locales d'arbres. Tant l'espèce d'arbre comme le dessin à tailler, répondent à un besoin spécifique du peuple : la construction des habitations, la fabrication des accessoires d'usage domestique ou sacré, la production artisanale, etc. (Figure 8).

Cette tradition culturelle est aujourd'hui menacée à cause du processus de déforestation. Il n'existe pas de véritables sources d'information sur ce processus néanmoins on l'attribue, d'abord, à la croissance de la production des objets artisanaux depuis de la reconnaissance de l'UNESCO et au recul de la frontière agricole pour la production rizicole.

Quant à la vente de produits artisanaux, les artisans des communautés les plus éloignées doivent entreprendre une marche de 10 jours pour emporter ces produits vers Ambrosita, la ville la plus proche et capitale de la région Amoron'i Mania au sud-est de l'île. Sur place ils vendent leurs produits artisanaux aux grands magasins ou directement aux touristes étrangers.

Figure 8. Un village Zafimaniry en Madagascar



Source : www.tirawa.com

Pour ce qui est de la visite touristique, on connaît seulement des témoignages de randonneurs indépendants sur Internet. Le « Routard » de Madagascar (2008), pour sa part, fait référence seulement à la proclamation de l'UNESCO et à la situation géographique des communautés Zafimaniry. Il ne formule pas une invitation à découvrir cet espace.

D'autre part, la proclamation officielle de l'Art Zafimaniry par l'UNESCO, a été un tournant décisif dans l'histoire de cette région. A l'heure actuelle, un fonds international a été affecté à la préservation du travail du bois, et à la sauvegarde de la biodiversité, à la reforestation et à la formation de 20 guides touristiques locaux. Selon l'office de tourisme de Madagascar, ils conduiront les projets touristiques pour le développement socioéconomique des communautés Zafimaniry³⁶.

³⁶ <http://www.madagascar-tourisme.com>

2.3 Les acteurs du tourisme dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel

2.3.1 Les touristes. Qui sont les individus qui pratiquent le tourisme dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel ?

Pour essayer d'identifier les individus qui font la pratique touristique des EPCI, on a pris en compte trois critères. Le premier est le déplacement touristique et la distribution géographique des espaces du Patrimoine Culturel Immatériel. Le deuxième, l'existence d'un intérêt socioculturel ou professionnel qui complète l'activité touristique. Le troisième, l'organisation de la visite touristique que l'individu fait lui-même quand il n'existe pas une offre touristique organisée. Selon l'affirmation d'Isabelle Sacareau (2003, p. 24) :

Être touriste et faire du tourisme signifie quitter temporairement son lieu de vie habituel pour aller vivre ailleurs, dans un ou des lieux situés hors de la sphère de sa vie quotidienne³⁷.

On s'est demandé d'abord, d'où proviennent les individus qui font la pratique touristique des EPCI. Il s'agit d'individus d'origine nationale ou internationale. Il faut prendre en compte aussi le fait que le Patrimoine Culturel Immatériel est concentré fortement dans les pays en développement Africains, Asiatiques et Latino-Américains où l'activité touristique interne dépende en générale des conditions économiques souvent difficiles.

a- Les touristes nationaux

Les touristes nationaux sont des habitants des ces pays en développement qui réalisent de courts séjours et souvent une seule fois dans l'année. Certains touristes nationaux, organisent leur temps de vacances au tour de la recreation du PCI. Cette organisation de la pratique touristique est le résultat d'un choix, ce qui permet de différencier un touriste d'un individu qui se déplace pour recréer le PCI et qui est un élément essentiel du PCI.

D'autre part, il arrive qu'il existe un attachement de l'individu qui se déplace à l'EPCI pour faire la pratique touristique, au lieu ou/et au PCI. Un lien familial ou amical avec la

³⁷ Sacareau I & Stock M, *Qu'est-ce que le tourisme*, dans Stock M (cor), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003, 299 p.

population locale ou avec des individus issus des EPCI peut être la réponse³⁸. Dans ce cas, ces individus sont souvent hébergés chez de la famille ou chez leurs amis.

Pour se déplacer aux EPCI, ces individus utilisent souvent les voies terrestres mais aussi les voies fluviales et maritimes. Certains lieux dans la forêt amazonienne ou l'Afrique sont accessibles seulement en bateau ou à pied.

Les autres touristes nationaux, sont ceux qui se déplacent aux EPCI pour découvrir, pratiquer et mettre en valeur la diversité culturelle nationale. Ils n'ont pas de lien avec le lieu ni le PCI, mais souvent ils sont bien renseignés sur les deux. La mobilité est aérienne mais s'il est nécessaire, ils se déplacent en moyens terrestres, fluviaux ou maritimes. Ils s'hébergent dans les hôtels ou résidences touristiques des EPCI, quand ceux-ci existent³⁹.

b- Les touristes étrangers

Selon la proximité entre les pays émetteurs et récepteurs, on a identifié des touristes de proximité et des touristes d'éloignement. Les touristes de proximité sont ceux individus sortis des pays frontaliers avec le pays récepteur. Dans certains cas, ces individus peuvent aussi avoir un lien avec le Patrimoine Culturel Immatériel et/ou l'EPCI, s'héberger dans les maisons de la famille ou des amis et utiliser les transports terrestres, fluviaux ou maritimes pour arriver aux EPCI. D'autre part, les touristes qui n'ont aucune relation avec le PCI ou l'EPCI, sont des individus attirés par la découverte du PCI. En général, ces touristes profitent de la proximité de ces espaces pour réaliser des courts séjours.

Les touristes d'éloignement sont originaires des pays lointains. Il s'agit d'individus qui font des longs séjours pour découvrir un pays ou un ensemble de pays ou des courts séjours pour découvrir un PCI spécifique. Quand les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel ne sont pas dans leurs itinéraires touristiques, ils profitent souvent de la proximité de ces lieux pour s'y rendre et bénéficier de l'expérience. En général, ces individus sont originaires des pays riches, ils disposent des bonnes ressources économiques.

Le manque de sources statistiques sur l'activité touristique des pays en voie de développement limite la recherche. Des certains chiffres disponibles sur Internet, établissent l'importance de la mobilité touristique interne des pays en développement. À titre d'exemple, on a pris le cas de Macchu Picchu. Selon le Ministère de Tourisme du Pérou, en 2007,

³⁸ Une condition économique difficile dans les zones rurales des pays en voie de développement, est la principale cause de l'exode rural. Les gens se déplacent vers les centres urbains cherchant des opportunités de travail et des conditions de vie meilleure.

³⁹ Plusieurs touristes nationaux des pays amazoniens se déplacent chez les chamanes dans la forêt pour rester sur place et faire des pratiques thérapeutiques. Ils sont hébergés dans les maisons de la population locale.

223.016 touristes nationaux et 514.560 touristes étrangers ont visité cet endroit⁴⁰. En référence à la mobilité touristique dans ces pays, on peut dire que le tourisme national est aussi important que l'international, surtout quand on parle de pays qui connaissent à l'heure actuelle des problèmes dans leur développement économique. Apparemment, dans ces pays en développement, la visite touristique nationale aux EPCI est aussi importante que l'international.

Ce dernier sera un point d'intérêt à prendre en compte pendant le développement du travail sur le terrain lors de la thèse. La mobilité touristique peut aider à comprendre la spécificité des ces espaces mais aussi l'intentionnalité des individus qui s'y déplacent. Dans un prochain point, on propose de connaître qui propose et qui organise l'activité dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel.

2.3.2 Les porteurs de tradition et les services touristiques

Les porteurs de la tradition peuvent être aussi des acteurs de l'activité touristique locale. Ce nouveau rôle est acquis face aux caractéristiques des EPCI et principalement celles liées à leur localisation géographique. Effectivement, il peut s'agir d'une zone urbaine ou d'une zone rurale proche ou éloignée. Dans ce dernier cas, ce rôle dépend, en outre, de la distance entre celle-ci et les zones urbaines les plus proches.

Quel que soit le motif du développement touristique, c'est la mise en tourisme de cet espace qui permet, au final, la venue et l'accueil de touristes. Les zones urbaines disposent, en général, des infrastructures pour accueillir le tourisme et le PCI est l'une des activités de découverte proposées à la pratique touristique.

Les zones urbaines, comme par exemple la ville de Phnom Penh au Cambodge ou même la Ville d'Oruro dans les Andes Péruviennes, sont des endroits qui accueillent, en outre, le tourisme des affaires et l'organisation d'événements. Il existe en conséquence, d'une part, la spécialisation des prestataires de services touristiques et d'autre part, l'infrastructure pour accueillir ces activités. Le rôle des porteurs de traditions dans l'activité touristique locale serait au niveau professionnel : tours operators, moyens de transports, hôtels, restaurants, casinos, etc., comme des salariés : hôtellerie, restauration, guides, etc. Dans tous les cas, à cette étape de la recherche, il est difficile d'établir un lien entre le PCI et le rôle des porteurs de tradition dans l'activité touristique locale.

⁴⁰ www.mincetur.gob.pe

Pour la suite de la recherche, on s'intéressera au cas des zones rurales. Celles des EPCI comprennent souvent des zones éloignées des principales villes des pays⁴¹.

Pour certaines zones, les voies terrestres, maritimes ou fluviales sont les principaux ou uniques moyens d'accès et parfois, il faut parcourir la dernière étape à pied ou à cheval. Pour les autres, le petit avion devient le moyen de transport le plus utilisé.

Dans ces zones rurales, il n'existe souvent pas de services de base comme l'électricité ou l'eau potable. Transporter les matériaux pour la construction des hébergements ou même les aliments et boissons pour le service de restauration, est une opération compliquée et coûteuse. En revanche, cette singularité inhérente à ces zones des EPCI, fait qu'il existe un rôle important des porteurs de traditions dans l'activité touristique locale.

Ces porteurs de traditions en tant qu'autochtones, connaissent les matériaux premiers et les techniques de construction locales. Ils utilisent cette connaissance pour bâtir les hébergements destinés à l'accueil des touristes. En suite, ils proposent des produits alimentaires locaux pour la restauration. Ces produits sont obtenus comme le résultat des pratiques agricoles traditionnelles, de la pêche, la chasse et la cueillette de fruits principalement.

Les indigènes sont les principaux animateurs des pratiques touristiques proposées aux visiteurs et leurs guides locaux. Ils sont aussi les responsables des randonnées en forêt, des pratiques de pêche et de chasse, etc. D'autre part, ils sont ceux qui jugent la pertinence, dans certain cas, de la participation des touristes dans la récréation du PCI ou simplement dans leur univers quotidien.

La participation aux cérémonies et aux rites chamaniques des communautés indigènes, par exemple, est une pratique qui devient de plus en plus accessible au tourisme. A l'heure actuelle, le chamanisme est proposé comme une pratique thérapeutique. Cette situation pourrait être une adaptation au modernisme ou l'incorporation de cette pratique indigène dans les opportunités des revenus économiques⁴².

Pour comprendre d'une meilleure façon, la place des porteurs de tradition dans les systèmes touristiques des EPCI, il est indispensable de bien connaître toutes les escales d'acteurs du tourisme des EPCI. A cette étape de la recherche, on a identifié les tour-opérateurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales comme des acteurs

⁴¹ En Équateur, par exemple, les communautés indigènes de l'Amazonie se localisent à une distance d'entre 200 et 300 Km environ des zones urbaines.

⁴² <http://socio-anthropologie.revues.org/document461.html>.

importants de l'activité touristique de ces espaces. Le cas des tour-opérateurs et leur relation avec d'autres acteurs du tourisme des EPCI, est un sujet à développer par la suite.

2.3.3 Les tour-opérateurs

Les tour-opérateurs des Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel et principalement ceux qui incluent les zones rurales éloignées, proposent, une activité touristique dans une logique de développement des territoires : l'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées.

En France, on le connaît sous l'appellation « tourisme durable » ou « responsable » participant en même temps au tourisme équitable. Chez les anglophones, on l'appelle « écotourisme ». En effet, on considère le tourisme durable, « *comme une affaire qui engendre l'emploi, qui promeut le développement des territoires ruraux et, qui met en valeur le patrimoine culturel des peuples* »⁴³.

Sylvie Blangy (2006, p. 11)⁴⁴, consultante en écotourisme pour l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), propose le terme de « *tourisme indigène* ». Celui-ci renferme, selon l'auteur, toute la dynamique touristique dans les communautés autochtones. En conséquence, on considère que le tourisme indigène est un tourisme pensé, conçu, géré et pris en charge par les communautés indigènes. A cet égard, en France, ce sont les guides du Routard et du Petit Futé principalement, qui mettent en place l'information touristique sur ces destinations, surtout dans les guides qui font référence à des voyages insolites⁴⁵.

Les tour-opérateurs qui proposent en France ces destinations sont principalement : TERRES VOYAGE, NOUVELLES FRONTIERES, SANS FRONTIERES et CLUB AVENTURE⁴⁶. Il existe aussi d'autres acteurs qui ne sont pas des agences de voyages mais qui proposent des séjours dans ces EPCI. Il s'agit des Organisations Non Gouvernementales.

Les ONG proposent des visites aux EPCI organisées. Selon les ONG, ces visites permettent d'améliorer les conditions de vie des populations locales : construction d'écoles, de dispensaires, de systèmes d'eau potable, etc.

⁴³ Mejía-Ayala V, *Le tourisme comme outil du développement durable : le cas de la communauté d'Awala-Yalimapo*, Mémoire du Master, Université Paris-Dauphine, Saint Laurent du Maroni, 2007, 101 p.

⁴⁴ Blangy S, *Le guide des destinations indigènes. Tourisme équitable*, Montpellier : Indigène éditions, 2006, 383 p.

⁴⁵ Comme la guide du Petit Futé 2008, les 101 voyages insolites.

⁴⁶ Sur l'internet : www.terre-voyages.com, www.nouvelles-frontieres.fr, www.sans-frontieres.fr, www.clubaventure.fr

Il s'agit de séjours « *humanitaires* » gérés par ces organisations et les communautés. En conséquence, elles proposent principalement des activités chamaniques, d'aventures, écotouristiques et de pèlerinages⁴⁷.

Concernant les tour-opérateurs nationaux, ce sont des agences de voyages localisées spécialement dans les capitales des pays et dans les villes d'arrivée des touristes. Parfois, elles sont aussi localisées autour des lieux qui font part des itinéraires touristiques et d'où il est possible de faire des connexions dans les Espaces du Patrimoine Culturel Immatériel. Dans ce dernier cas, les tour-opérateurs sont de micro-entreprises créées par des gens des peuples indigènes. Ils proposent des services de guides, des visites aux communautés, de pratiques thérapeutiques, des randonnées de reconnaissance de la faune et flore ainsi que de pratiques de rafting, kayak, pêche sportive, etc. Ils vendent également des produits artisanaux.

Après avoir eu une approche du rôle des populations locales des EPCI ainsi que des professionnels du tourisme, il est indispensable maintenant de connaître le rôle de l'UNESCO et des gouvernements en tant que pays signataires de la convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

2.3.4 L'UNESCO et les organisations gouvernementales

L'UNESCO a mis en place en 2001, le programme de « Tourisme Durable du Patrimoine Mondial ». L'objectif principal est d'améliorer les capacités de gestion des sites patrimoniaux. Cette démarche, selon l'UNESCO, doit générer des emplois et des revenus pour la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Le programme est développé par le réseau de bureaux régionaux de l'UNESCO en partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales. Ce sont des organismes qui mettent en place les outils et les stratégies de l'UNESCO pour l'identification et la formation des représentants locaux pour la préservation et la gestion de l'environnement et du patrimoine culturel. Les gouvernements nationaux sont chargés du développement et de la surveillance de ces activités. Ils disposent des institutions nationales de culture et tourisme qui développent le programme au niveau local.

Il est importante de prendre en compte la réflexion qu'Olivier Lazzarotti (2003, p. 693), sur le rôle de la conservation du patrimoine. Il dit que :

⁴⁷ Dans le cas de l'Amazonie, les plus connues en France sont « Latitude Sur » et « Auratam ». Sur l'internet www.latitudsur.org et www.auratam.free.fr

On a, ainsi, du mal à croire qu'il ne s'agit que de simple conservation, tant un tel projet est toujours, implicitement, porteurs de transformations sociales, donc politiques. Au fond, et de manière un peu paradoxale aujourd'hui, l'appel au patrimoine invoque, secondairement le passé, mais concerne, prioritairement, le présent et provoque, dans une certaine mesure, le futur⁴⁸.

Le rôle de l'UNESCO et le rôle des organisations alliées de cette institution, sont considérés de grand intérêt pour la suite de la recherche. Malheureusement, à l'heure actuelle il n'existe pas de sources bibliographiques ou statistiques qui permettent de faire une analyse du programme en profondeur, principalement pour le cas du peuple Zápara qui est le sujet d'étude. En conséquence, ce sujet sera pris en compte dans la thèse lors du développement du travail de terrain.

⁴⁸ Lazzarotti O, *Patrimoine*, dans Lévy J & Lussault M, *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris : Belin, 2003, 1033 p.

IIIe chapitre

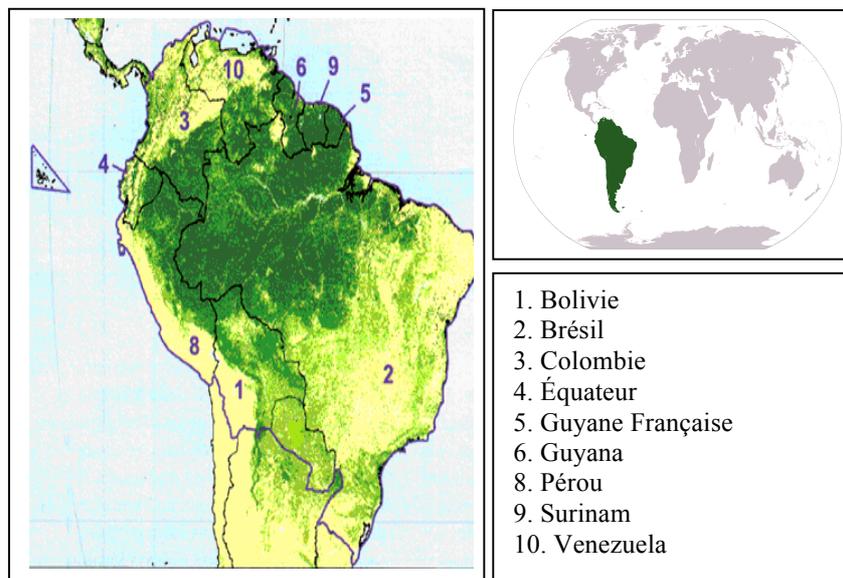
Les peuples indigènes de l'Amazonie et leurs traditions culturelles. Le cas du peuple Zápara

3.1 Le repère des premiers rencontres

La forêt amazonienne, le plus vaste bassin fluvial de la planète, comprend neuf pays latino-américains : la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, la Guyane Française, le Pérou, le Surinam et le Venezuela (Figure 9)⁴⁹.

Cette zone d'ensemble, est l'habitat des milliers de populations indigènes qui loin d'appartenir à des sociétés figées dans le temps, ont une longue et riche histoire encore souvent méconnue. L'absence d'écriture et la disparition de vestiges, en raison principalement des conditions climatiques défavorables et des invasions humaines, laissent planer bon nombre d'incertitudes sur leurs origines et la façon dont ils ont occupé cet endroit de la planète.

Figure 9. La forêt Amazonienne



Source : <http://www.astrosurf.com>

Cependant, l'Amazonie a été exploitée rationnellement depuis des millénaires par ces peuples indigènes. Depuis le XVIe siècle et la découverte par Francisco de Orellana du fleuve Amazonas, les processus de conquête et de colonisation, ont produit une première rupture dans la symbiose que ces peuples maintenaient avec l'environnement amazonien.

⁴⁹ L'Amazonie représente 7.186.750 Km² environ.

Afin d'échapper à l'envahisseur, des nombreuses tribus abandonnèrent leur territoire pour trouver refuge dans des régions souvent peu hospitalières. En outre, des populations entières furent la proie de maladies inconnues importées par les européens et contre lesquelles, elles n'étaient donc pas immunisées⁵⁰.

Bien qu'il soit difficile de chiffrer la population amazonienne antérieure à cette période historique, on estime qu'elle était dix fois supérieure à celle d'aujourd'hui⁵¹. Après les conquistadors, sont arrivés les missionnaires, franciscains, dominicains et jésuites. Chargés de l'évangélisation et de l'acculturation des indigènes, ils ont participé en même temps, à la désintégration de plusieurs structures sociales ancestrales.

Depuis la seconde partie du XVIIIe siècle, la forêt amazonienne a été le scénario d'une nouvelle invasion occidentale. Cette invasion a représenté le commencement d'une nouvelle période de changements dans les systèmes sociétaux. La découverte de l'utilisation que les indigènes de l'Amazonie faisaient d'une substance élastique naturelle, a permis le développement de l'industrie du caoutchouc⁵². En conséquence, des milliers d'indigènes dépouillés de leurs terres ont été recherchés avidement pour être réduits en esclavage.

Cette fut une étape décisive dans la conquête de la forêt amazonienne : les villes amazoniennes, comme celles de Manaus en Brésil et Iquitos en Pérou, n'auraient jamais existé sans le caoutchouc. Au début du XXe siècle, le cycle du caoutchouc amazonien a fini.

Aujourd'hui, les peuples indigènes de l'Amazonie affrontent de nouvelles et communes problématiques. L'état de pauvreté et les concurrences pour maintenir la souveraineté de leurs territoires, la pollution d'eaux, les conflits armés et le déboisement ainsi que l'expansion de la frontière agricole et la commercialisation illégale des ressources de faune et de flore, mettent en péril la survie et la sauvegarde des connaissances et des traditions culturelles de ces populations ancestrales⁵³.

⁵⁰ Des épidémies comme la variole, le grippe, la rougeole, le choléra, etc., finirent par se propager au plus profond de la jungle amazonienne.

⁵¹ Selon l'organisation « *Survival International* » (2000), 940,000 indigènes vivent actuellement en Amazonie. <http://www.rainforestfoundation.org>.

⁵² Le latex extrait du caoutchouc, appelé par les indigènes comme « le bois qui pleure ».

⁵³ En 2005 la FAO estimait les pertes forestières annuelles dans le monde à 13 millions d'hectares. La situation la plus grave celle de l'Amérique Latine, dont la perte annuelle, dans ce temps-là, était de 4,7 millions d'hectares, avec une forte concentration du processus à l'Amazonie brésilienne, avec 3,1 millions d'hectares annuels.

Les problèmes liés à l'acceptation et à l'adaptation aux systèmes d'organisation sociale dits « *modernes* » ou à l'intégration de la notion de frontières politiques, génèrent de nouvelles interrogations⁵⁴.

Le peuple Zápara, qui a été pris comme le cas d'étude de cette recherche, est considéré comme l'un des premiers occupants de la région amazonienne. A l'époque des invasions, on estime que son vaste territoire s'étendait du piémont des Andes Équatoriennes à la frontière péruvienne. On considère qu'à la fin du XVIIe siècle, le peuple Zápara était au nombre de plus de cent mille personnes. Un siècle plus tard au début de la « *fièvre du caoutchouc* » il n'était plus que vingt mille et selon l'UNESCO, en 2001, le nombre d'indigènes záparas n'était que de 300⁵⁵.

3.2 La situation Géopolitique du peuple Zápara

Le peuple Zápara occupe à l'heure actuelle le territoire qui s'étend le long des fleuves Conambo et Pindoyacu dans la province équatorienne de Pastaza et le long du fleuve Tigre dans le Département péruvien de l'Amazonas. C'est là un fait paradoxal pour ce peuple qui, comme tant d'autres de l'Amazonie, n'a jamais vraiment intégré à sa culture la notion de frontière politique⁵⁶.

Selon l'Organisation Française de Solidarité Internationale ARUTAM, qui travaille pour soutenir les peuples indigènes de l'Amazonie ainsi que pour promouvoir les savoir autochtones en Europe, en 2004 le territoire Zápara était habité par 1050 indigènes répartis en 14 communautés desquelles, 10 sont localisées en Équateur (Figure 10)⁵⁷.

Les indigènes Zápara qui habitent du côté péruvien ont été considérés durant plusieurs années comme l'un des peuples éteints de l'Amazonie. Ils ont été repris dans le système sociopolitique du pays depuis 2003. Les études ethnologiques menées sur le terrain par l'UNESCO ont permis cette réinsertion.

Malgré la reconnaissance par l'UNESCO en 2001, comme étant l'un des Chef-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité, à l'heure actuelle, il n'existe pas encore de sources bibliographiques scientifiques ni statistiques qui permettent d'avoir une approche de

⁵⁴ Des plusieurs territoires indigènes ont été classés comme parcs ou réserves naturels.

⁵⁵ Les derniers représentants du peuple Zápara sont 300, le 15% de la population totale qui habitat sur le territoire Zápara. Ce fait s'explique car durant les années 1970-1980 des migrantes des peuples indigènes voisines, principalement des peuples Kichwa et Achuar, sont arrivés sur le territoire Zápara donnant origine à des mariages interethniques.

⁵⁶ Selon le journal équatorien « *El Comercio* » du 11 juillet 2004, durant ce jour les indigènes Zápara qui avaient été divisés par une frontière géopolitique en 1941 lors du conflit territorial entre l'Équateur et le Pérou à cause d'intérêts pétroliers, ont pu se rencontrer de nouveau.

⁵⁷ www.arutam.free.fr.

la situation des représentants du peuple Zápara en Pérou. Pour ceux qui habitent en Équateur la situation est différente.

Ces représentants du peuple Zápara habitant en Équateur, ont été choisis comme le thème d'étude dans certains documents ethnologiques et anthropologiques⁵⁸. C'est l'une des causes qui limite la suite de la recherche à l'analyse de l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel des représentantes du peuple Zápara en Équateur.

Le territoire Zápara a été reconnu officiellement par le gouvernement équatorien en 1992, sous la dénomination « *Titre d'établissement traditionnel Zápara* »⁵⁹. Il s'agit d'un territoire qui comprend 54.000 hectares, considéré comme la zone la plus marginale du pays possédant l'une des plus fortes biodiversités du monde⁶⁰. Selon la commission spéciale de l'environnement de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonien (OTCA)⁶¹, le territoire Zápara équatorien, était en 2004, l'un des territoires indigènes le mieux préservé de l'Amazonie. Cette situation s'explique par trois raisons :

Premièrement, ce territoire n'est accessible que par avion après une heure de vol en partant de la ville de Puyo, capitale de la Province de Pastaza. A l'Ouest, la route la plus proche se trouve à 150 km, c'est-à-dire 8 jours de marche dans la forêt. A l'Est, la frontière avec le Pérou reste fermée et empêche toute communication par voie fluviale vers le sud-ouest.

Deuxièmement, aucun grand fleuve ne traverse ce territoire. Les fleuves Conambo et Pindoyacu ne sont navigables qu'à partir de leur union du côté péruvien et qui donne le fleuve Tigre, l'un des principaux affluents de l'Amazone.

Troisièmement, la densité populationnelle est inférieure à 0,2 habitant/km² ce qui conduit à une faible pression sur le biotope.

Selon l'organisation ARUTAM, le peuple Zápara est le moins nombreux des peuples indigènes de l'Équateur. D'autres peuples de l'Amazonie équatorienne comme les Kichwa et les Shuar réunissent 60.000 et 40.000 personnes respectivement.

Les territoires indigènes de l'Amazonie sont, en général, très riches sur le plan des ressources naturelles, tant en ce qui concerne la biodiversité qu'en ce qui concerne les richesses du sous-sol. En conséquence, le thème de la dégradation actuelle du milieu naturel, a fait de l'Amazonie un laboratoire d'expérimentations. C'est là que sont testés des modèles de périmètres protégés, de programmes gouvernementaux, d'appui aux initiatives

⁵⁸ Ces documents ne sont pas cités dans ce mémoire mais ils seront pris en compte lors de la thèse.

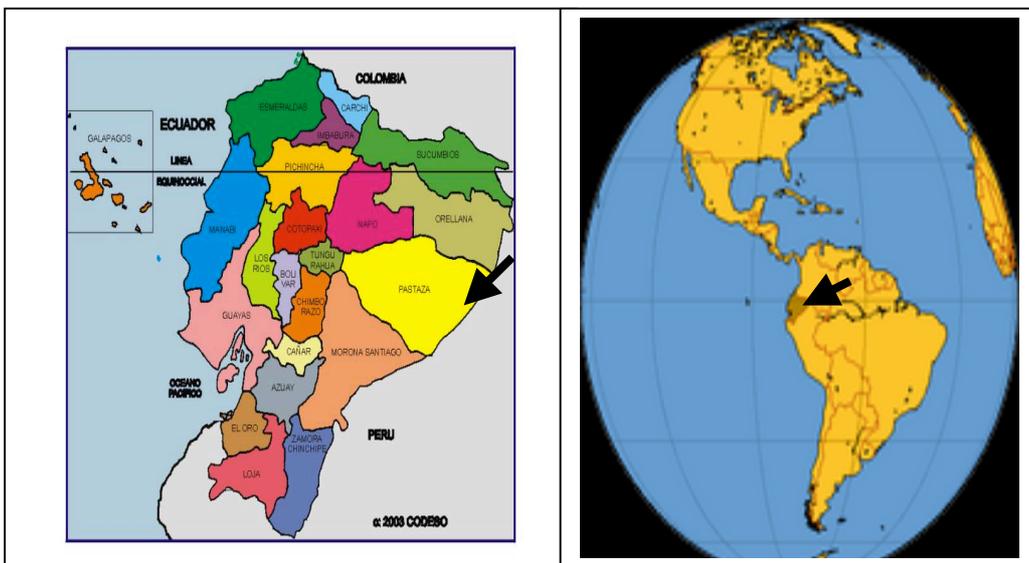
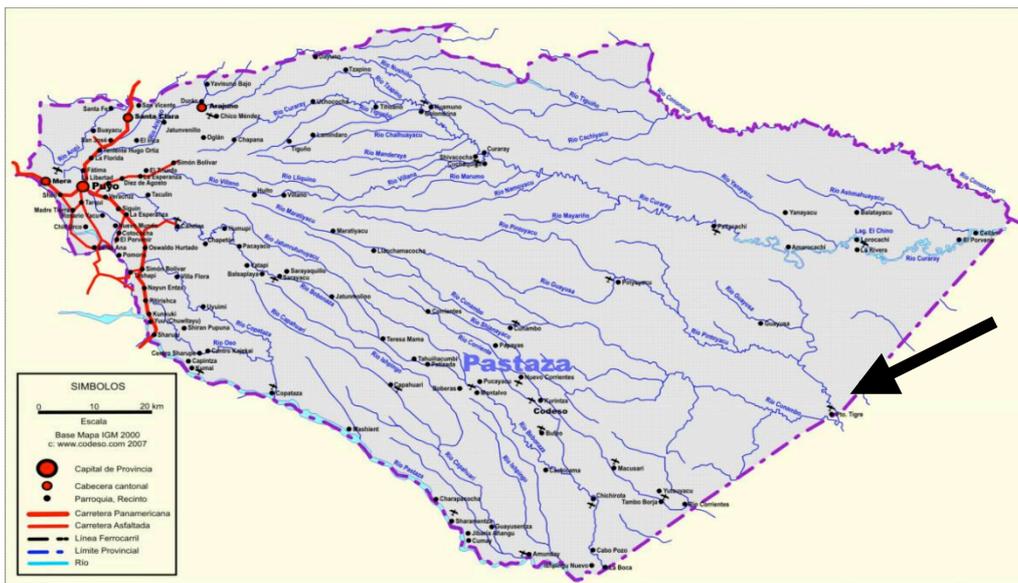
⁵⁹ « *Titulo de asentamiento tradicional Zápara* ».

⁶⁰ Le territoire Zápara représente, à l'heure actuelle, le 4 % de l'Amazonie équatorienne.

⁶¹ <http://www.otca.info/>

communautaires, de financement aux expériences pionnières. Selon Marcel Bursztyn (2006, p. 50)⁶², directeur du Centre pour le développement durable de l'Université de Brasília au Brésil, les Organisations non Gouvernementales font de la région un objet de travail privilégié, cependant que des organismes internationaux comme la Banque Mondiale y testent leurs nouveaux concepts, leurs nouvelles doctrines et stratégies reproduites ensuite dans d'autres contextes.

Figure 10. Localisation du peuple Zápara dans la province de Napo, Équateur



Source : <http://www.codeso.com>

⁶² Bursztyn, M, « Amazonie Brésilienne : à la recherche d'un projet », in *Problèmes de l'Amérique* numéro 60. Paris : Choiseul, 2006, 38 p.

3.3 Organisation socioculturelle

Liés par cette continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, les peuples indigènes d'Amazonie se jugent eux-mêmes distinctes des autres sociétés qui dominent à présent la quasi-totalité de ces territoires.

Plusieurs d'entre eux, ont un mode de vie différent de celui de la société dominante. En conséquence, les sociétés amazoniennes sont organisées à l'image de ce qu'elles pensent être l'organisation du cosmos, c'est dire d'après leur cosmogonie⁶³.

Pour certains peuples indigènes de l'Amazonie, la terre n'appartient pas aux hommes. Au contraire, ils appartiennent au milieu naturel comme tout autre élément de ce système. Ils respectent les autres êtres vivants dont ils profitent. Dans ce contexte, la terre est la Mère, car elle nourrit ceux et celles qui y habitent. Selon la tradition, un titre de propriété foncière personnelle n'a aucune signification particulière. Les indigènes appartiennent à la terre et la terre ne leur appartient pas individuellement. La terre représente un bien collectif dont il faut faire usage avec le plus grand respect.

A l'heure actuelle, cette situation est en train de changer rapidement car elle représente l'une des causes qui mettent en péril la survie et la sauvegarde des traditions culturelles indigènes, même des organisations sociales ancestrales qui ont réussies à se maintenir⁶⁴.

3.3.1 Organisation sociale d'un village indigène d'Amazonie

Les villages amazoniens s'organisent selon leur position géographique. Ils peuvent être installés dans la savane, vaste étendue plus herbeuse qu'arborée, ou dans la forêt. Dans ces conditions, l'habitat dépend de la proximité avec les centres urbains et avec les sources hydriques. C'est ainsi que la forme des maisons, leur disposition et leur orientation ainsi que les matériaux premiers avec lesquels dont ils sont construits, varient d'un peuple et d'un lieu à l'autre⁶⁵. En revanche, tous les peuples de l'Amazonie se caractérisent par l'utilisation des feuilles de palmiers dans leurs constructions (Figure 11).

⁶³ Le concept de cosmogonie correspond à ce que, plus couramment, on appelle vision du monde. Mais il s'agit d'une vision plus élargie puisque la cosmogonie a recours à la dimension du cosmos. Le cosmos considère l'univers dans son ensemble et, comme tel, inclut le monde connu et inconnu. Le cosmos, ainsi défini, comprend tous les corps célestes (incluant la terre) et tous les phénomènes naturels qui se produisent dans cet espace. La cosmogonie, est une vision particulière à l'intérieur de chaque culture.

⁶⁴ Il n'y a pas long temps, ces peuples se distinguaient par une mobilité pourtant structurée, dont les causes principales étaient le milieu naturel, les changements saisonniers et les modes de subsistance.

⁶⁵ Les peuples localisés près de centres urbains, utilisent aussi des matériaux premiers non végétaux pour la construction de leurs maisons.

Dans les villages indigènes, chaque famille dispose d'une maison élevée, en réponse au degré d'humidité du sol mais aussi en raison de la présence de certains animaux de la forêt. Il existe aussi une grande construction d'usage communautaire appelée « *maloca* » ou grand carbet dans les Caraïbes d'Amazonie. Cet endroit est un lieu de grande importance pour la population. La maloca est l'endroit principal où se créent les activités culturelles et traditionnelles des peuples indigènes et où, se transmettent la connaissance et les savoir-faire aux générations à l'avenir. Étant donné que la plupart des peuples indigènes de l'Amazonie n'a pas encore d'accès à l'électricité, du fait des difficultés d'installation et d'entretien des lignes, les malocas deviennent les lieux de partage et de rencontre quotidiens privilégiés des habitants (Figure 12).

L'organisation sociale des peuples indigènes d'Amazonie est basée sur l'autorité du chef du groupe, dit « coutumier » en Guyane Française⁶⁶. Le chef est reconnu pour sa sagesse, son savoir et ses capacités. Il est la personne chargée de la coordination et de la cohésion du groupe. Par ailleurs, le noyau familial s'organise autour du chef de famille qui est souvent l'aïeul ou le père de famille qui en plus, est chargé de transmettre son savoir à ses descendants.

Chaque famille dispose d'un terrain de 5.000 metres² environ qui entoure la maison. Il est destiné à l'horticulture à la production de fruits et actuellement, à l'élevage d'animaux domestiques. Par ailleurs, la pêche et la chasse se pratiquent dans les espaces de la forêt délimités et contrôlés par les indigènes eux-mêmes. Ils sont attribués d'un commun accord avec le chef.

Ces territoires de chasse sont une prolongation de l'espace social constitué par le village et les plantations qui l'entourent vers la profondeur de la forêt. Ces territoires se caractérisent car ils sont constitués par des sentiers entretenus. Ces sentiers sont considérés comme faisant partie de l'espace social⁶⁷.

Les activités de production et de récolte d'aliments ainsi que la chasse et la pêche, sont considérées de grande importance dans la vie sociale des peuples indigènes. Les hommes et les femmes ont chacun leurs domaines d'activité bien définis, et ils ne s'occupent que rarement des tâches réservées à l'autre sexe. Ainsi la pêche, la chasse ou la construction des

⁶⁶ Le titre de chef coutumier a été instauré par l'État français au XIXe siècle pour assurer la présence de représentants au sein des populations tribales.

⁶⁷ Deshayes P & Keifenheim B, *Penser l'autre, chez les indiens Huni Kuin de l'Amazonie*, Paris : L'Harmattan, 1994, 237 p.

maisons sont des travaux destinés aux hommes et la poterie et la récolte sont des travaux réservés aux femmes.

Les aliments sont produits pour nourrir le groupe domestique ou le noyau familial. Si les produits sont abondants, ils sont distribués également à la famille proche et aux groupes voisins ou, ils se changent par des autres produits entre familles.

Figure 11. Vue aérienne du village indigène d'Awala-Yalimapo, Guyane Française, localisé en savane et à proximité à une zone urbaine



Figure 12 Le carbet traditionnel indigène près de zones riveraines



Dans certains peuples indigènes d'Amazonie, l'artisanat est consacré à la fabrication d'objets d'usage quotidien ainsi que pour la fabrication d'objets utilisés lors de la récréation des traditions culturelles. Dans la plupart de cas, ces objets sont commercialisés.

3.3.2 Les activités socioculturelles

Au cours de l'histoire, les peuples indigènes d'Amazonie ont constitué leurs savoirs traditionnels pour tout en essayant de mieux régler les petits et les grands problèmes de leur existence. Ces solutions ont été prises à un moment donné de leur histoire. Des centaines ont disparues peu à peu de la mémoire de la majorité; d'autres, au contraire, sont transmises de génération en génération en transmettant les secrets d'initiés à initiés. L'universel, le divin et l'humain, cohabitent et se mêlent dans les activités socioculturelles des peuples indigènes d'Amazonie⁶⁸.

Les activités socioculturelles des peuples indigènes d'Amazonie ont été divisées en trois groupes. Cette division répond seulement aux intérêts de ce travail de recherche. Pour la développer, on a pris en compte principalement le contact avec d'autres civilisations. Partant de ce fait, cette division comprend les activités créées, les activités introduites et les activités traditionnelles.

Les activités créées sont les représentations que les peuples indigènes font de leurs activités traditionnelles et qu'ils mettent en scène, sous la forme d'un folklore, devant des visiteurs ou bien, dans le cas de peuples plus organisés, dans le cadre de festivals musicaux, de danse, artisanaux et gastronomiques ainsi que lors d'expositions de photographies, de sculptures et de peintures⁶⁹.

Les activités introduites, sont les pratiques que certains peuples indigènes d'Amazonie ont prises chez d'autres peuples principalement des peuples voisins ou/et des envahisseurs. Les activités liées à l'agriculture à l'élevage et à la production artisanale et aux instruments ainsi que la musique elle-même, les danses, l'habillement et les jeux, font parties de ce groupe.

Les activités traditionnelles sont, en conséquence, les plus importantes des trois groupes. L'ensemble des activités traditionnelles permet de différencier peuples indigènes de l'Amazonie entre eux. Ces activités sont recréées seulement sur le milieu naturel auquel elles sont attachées. Les activités les plus importantes de ce groupe sont liées à l'arrivée de l'âge adulte, à la production d'aliments et à la mort. Le Chamanisme, par exemple, reste l'une des plus importantes composantes de la vie sociale des peuples indigènes d'Amazonie. Le chaman est considéré comme la personne qui connaît la véritable valeur des plantes de la forêt soit

⁶⁸ Mejía-Ayala V, *Le tourisme comme outil du développement durable : le cas de la communauté d'Awala-Yalimapo*, Mémoire du Master, Université Paris-Dauphine, Saint Laurent du Maroni, 2007, 101 p.

⁶⁹ On définit le folklore comme la science du peuple. L'ensemble des traditions, des usages et de l'art populaire d'un pays, d'une région ou d'un groupe humain. Mais c'est une tradition « morte » qui ne survit que par l'imitation ou représentations des traditions anciennes.

pour son usage médicinal ou soit comme moyen de prise de contact avec leurs ancêtres et les esprits de la forêt.

Le peuple Zápara a élaboré une culture orale particulièrement riche en connaissances sur l'environnement naturel qui lui a permis d'être reconnu par l'UNESCO en 2001, comme l'un des Chefs-œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. D'après l'UNESCO, les Záparas possèdent un abondant vocabulaire lié à la faune et à la flore, ainsi qu'à leurs pratiques médicales et chamaniques. Ces pratiques culturelles s'expriment, chez eux, à travers des mythes, des rituels, des pratiques artistiques.

Selon Anne-Gaël Bilhaut (2007), chercheuse pour le Centre Enseignement et recherche en Ethnologie Amérindienne et pour le Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative de France (LESC) :

Les Zápara souhaitent affirmer leurs différences avec les autres peuples d'Amazonie. Alors, dans l'impossibilité de se référer aux Anciens qui ont perdu la langue et la connaissance historique, et en l'absence du chamane principal pour confirmer leur inscription territoriale dans la région, ils ont recouru à leurs rêves et à des objets, supports cognitifs de la mémoire⁷⁰.

Pour le peuple Zápara, le rêve est une entrée privilégiée pour aborder des questions proprement anthropologiques autour des théories de la personne, l'altérité (rêver les autres, des sujets humains ou non humains) et les supports cognitifs. En conséquence, les Zápara considèrent le rêve à la fois, comme un mode alternatif de production de la mémoire et un élément essentiel à la constitution de la personne, puisque être Zápara, selon eux, c'est avant tout savoir rêver et tenir compte de ses rêves.

Le thème des pratiques culturelles du peuple Zápara et sa reconnaissance de la part de l'UNESCO, seront des problématiques développées lors du travail sur le terrain planifié dans la thèse. Ce thème permettra de comprendre la relation des pratiques ancestrales avec le milieu naturel.

⁷⁰ Cette information a été trouvée sur le site internet du musée Quai Branly, <http://www.quaibrantly.fr>. La thèse d'ethnologie d'Anne-Gaël Bilhaut qui traite le thème du peuple Zápara, ne sera disponible pour la consultation que l'année prochaine à la bibliothèque de Paris X - Nanterre

Deuxième Partie

Comment s'organise le tourisme en Amazonie : Le cas du peuple indigène Zápára

Ier Chapitre

Une problématique pour délimiter l'espace géographique d'étude

1.1 La continuation du parcours

La problématique de cette recherche est la continuation d'un travail accompli à l'occasion d'un Master en « *Management de la culture et développement des activités touristiques durables* » réalisé à l'Université Paris IX Dauphine 2006-2007. La recherche visait à comprendre le processus d'ouverture socioculturelle d'une communauté indigène par rapport à une activité touristique en évolution. On présentera à la suite, les principales caractéristiques du travail parcouru.

La communauté d'Awala-Yalimapo, qui a été le cas d'étude, est localisée au nord du littoral de l'Amazonie, en Guyane Française. L'accès de celle-ci est assez commode en raison de la faible distance, 20 km environ, qui la sépare de la Mana, la ville la plus proche; Awala-Yalimapo est considéré depuis longtemps comme un lieu de loisir et de récréation touristique (Figure 13).

Figure 13. Localisation géographique de la communauté d'Awala-Yalimapo



Source : www.astrontrust.com

La spécificité de ce lieu est principalement due au fait que, 4 mois dans l'année, la plage d'Awala-Yalimapo devient le lieu de ponte privilégié des tortues marines, attirant un flux d'environ 15.000 visiteurs annuels. Par ailleurs, la cérémonie de l' « Epekotono »⁷¹, un rituel ancestral lié au deuil se déroule durant la saison de ponte de tortues.

Symboliquement, l'Epekotono est une libération de la famille du défunt et l'accès à une nouvelle vie sociale. Après l'Epekotono, les gens peuvent rencontrer une autre personne et se marier de nouveau. Cet événement est la plus importante expression artistique et culturelle de la communauté. Il renferme toutes les activités socioculturelles des peuples indigènes: la danse, la musique, la peinture corporelle, le chamanisme ainsi que l'artisanat, la production d'aliments et la relation de la communauté avec l'environnement (Cf. Annexe 5).

L'Epekotono est aussi un moment de partage et de fête autour duquel se réunissent des centaines de personnes issues des villes et villages de Guyane et du Suriname, qui ont un lien familial ou amical avec la communauté locale. D'autre part, l'Epekotono représente pour les excursionnistes et habitants temporels du lieu, l'occasion de découvrir le Patrimoine Culturel Immatériel du peuple indigène d'Awala-Yalimapo. Plusieurs des individus qui se déplacent vers cet endroit, d'abord attirés par la ponte des tortues marines, restent sur place pour participer à cet événement.

Face à cette situation, la mairie d'Awala-Yalimapo a créé une stratégie pour préserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel aux générations futures. Il s'agit d'un programme politique d'ouverture socioculturelle qui permet aux visiteurs d'accéder à la culture locale.

Pour créer les espaces appropriés à cette démarche, on a construit des infrastructures destinées à accueillir les individus attirés par la découverte de ce patrimoine : un office de tourisme, une maison de la culture, une école de danse, de musique et de pratiques orales en langue locale, un centre commercial pour la vente des produits locaux, un musée ainsi qu'une auberge de jeunesse, des gîtes de France et des restaurants. Par ailleurs, on a aussi créé des événements musicaux, sportifs et gastronomiques qui ont lieu tous les ans avec des participants internationaux. L'objectif est de mettre en valeur les savoir-faire locaux mais aussi de créer un espace d'échanges culturels entre peuples indigènes et autres civilisations.

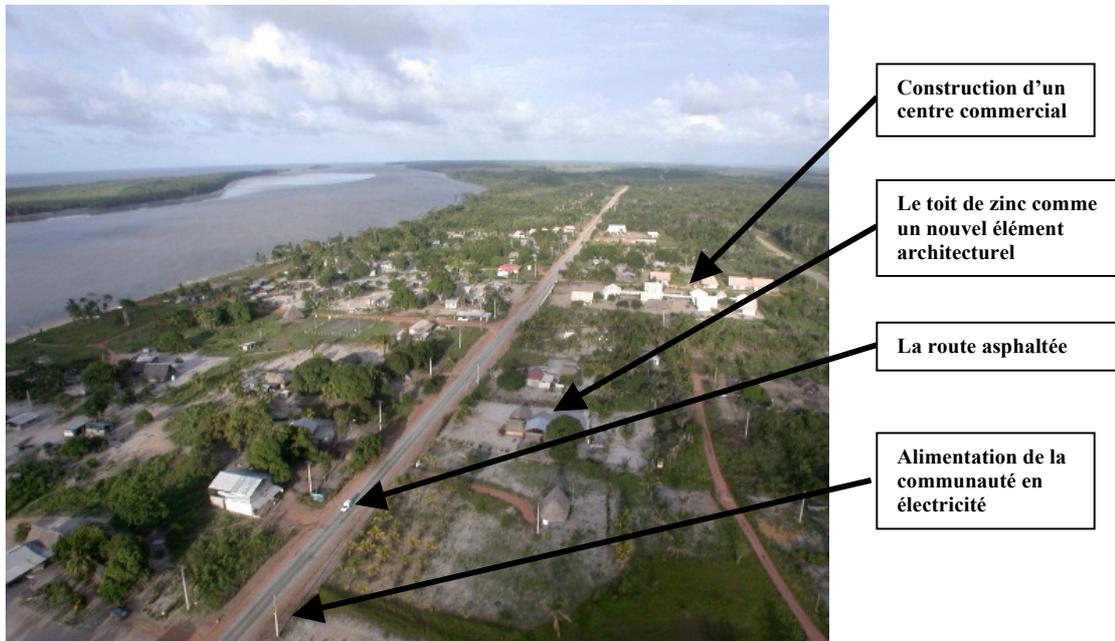
Bien que ce lieu ait été aménagé pour faciliter l'accueil des visiteurs, la population locale continue à vivre en phase avec la tradition. Les habitants vivent dans les carbets⁷² traditionnels, pratiquent l'agriculture, la chasse et la pêche. En même temps, ils s'adaptent aux

⁷¹ Epekotono est un mot du langage Kali' na, dialecte local.

⁷² Les carbets sont l'équivalent en Guyane Française des bungalows.

nouveaux éléments introduits qui donnent à la communauté une certaine image urbaine : lotissements, route asphaltée, alimentation en électricité, distributeur de billets de banque, etc. (Figure 14).

Figure 14. Vue aérienne d'Awala-Yalimapo



Source : Documents personnels de l'auteur

Avec le développement de cet ensemble d'actions pour mettre en tourisme le lieu ainsi que pour mettre en valeur le patrimoine culturel immatériel, la mairie d'Awala-Yalimapo cherche, en outre, à obtenir le label « Villes ou Pays d'art et d'histoire ».

Selon le ministère français de la culture et de la Communication, ce label est attribué à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. D'après ce ministère, le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti, naturel, industriel, maritime que la mémoire des habitants⁷³.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national, qui permet de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'inciter au tourisme, de provoquer l'intérêt du jeune public et de présenter le lieu. Les actions visent à la mise en place de visites-découvertes et à la création de centres d'interprétation du patrimoine.

À ce niveau, l'objectif de ce travail de recherche est de déterminer si les outils théoriques acquis durant le développement du Master 2 « Tourisme, Espace, Société »

⁷³ <http://www.culture.gouv.fr>

conviennent pour appréhender le tourisme en Amazonie. Le cas d'Awala-Yalimapo est paradoxal, si l'on prend en compte le fait que :

Le tourisme ne se résume pas aux seules pratiques des touristes : d'autres éléments sont en jeu, tels que les lieux géographiques où elles se déroulent, les touristes qui les effectuent, les entreprises qui se chargent de la dimension marchande de ces pratiques⁷⁴.

Awala-Yalimapo, est un peuple indigène de l'Amazonie mais habitant dans le territoire géographique de la France, c'est-à-dire, un pays développé et l'un des pionniers de l'industrie touristique mondiale. Si « *la mise en tourisme du lieu correspond très clairement à un choix de la société locale* »⁷⁵, et précisément dans le cas d'Awala-Yalimapo, correspond principalement au souhait de sauvegarder le Patrimoine Culturel Immatériel ; les conditions pour cette démarche sont plus favorables que celles des autres peuples indigènes de l'Amazonie. Ces derniers habitent des pays en voie de développement, localisés dans des zones rurales souvent très éloignées des centres urbains. C'est vers eux que se dirige ce travail de recherche.

Pour comprendre le tourisme en Amazonie, il faut identifier certains éléments distinctifs de la situation politique, économique et sociale des ses peuples indigènes :

- Le territoire qu'occupent actuellement la plupart de ces peuples, possède de grands gisements de pétrole et de minéraux, d'importantes ressources forestières, une faune et une flore abondantes et de grandes concentrations de ressources hydriques, éléments du plus haut intérêt pour l'économie nationale.
- La propriété privée n'existe pas pour les indigènes. Ils demandent la reconnaissance et la souveraineté sur le territoire autrefois occupé par leurs ancêtres.
- Dans plusieurs cas, il s'agit de peuples localisés en zones frontalières. Les représentants d'un même peuple indigène habitent dans des pays voisins.

Dans ces conditions, on souhaite d'abord comprendre à quoi correspond l'implantation du tourisme en Amazonie?

⁷⁴ Duhamel P, *Les lieux touristiques*, dans Stock M (Cor), *Le Tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris : Belin, 2003, 299 p.

⁷⁵ Duhamel P, *Les lieux touristiques*, p. 42.

En ce moment, l'Amazonie est rarement présentée comme une destination touristique mais plutôt comme d'un espace à protéger. Parler de l'Amazonie, c'est se référer à la biodiversité, à une grande réserve de ressources naturelles, à une forêt impénétrable et à des individus qui vivent en équilibre avec leur milieu. C'est précisément l'étude des habitants de l'Amazonie qui semble intéressante pour comprendre l'implantation du tourisme dans cet géographique.

Comment peut-on définir un lieu habité par un peuple indigène avant de devenir un lieu touristique? Selon Philippe Duhamel (2003, p. 41), l'apparition d'un lieu touristique relève de deux processus précis:

Soit le lieu existait pleinement avant le développement touristique, et disposait d'une population et d'activités économiques qui assuraient et la survie et le développement de la société en place ; soit le tourisme a créé des lieux ex nihilo, c'est-à-dire que le tourisme se développe dans des endroits très peu ou pas mis en valeur jusqu'alors par les sociétés. Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas d'établissements humains, d'usages et de pratiques, mais que l'arrivée du tourisme produit une sorte de mise en monde du lieu⁷⁶.

Dans ces conditions, il est difficile de situer le cas d'un peuple indigène de l'Amazonie dans un seul de ces processus. D'une part, certains peuples indigènes qui ont développé une organisation sociale et un système économique basés sur la tradition ont réussi jusqu'à aujourd'hui à assurer la survie et le développement de la société en place. Peut-on dire qu'il s'agissait d'un lieu qui existait pleinement avant le développement touristique ? C'est une définition très importante pour la suite de la recherche et à tenir en compte au moment de considérer le thème de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

D'autre part, la vision d'un indigène habitant l'Amazonie peut différer de celle d'un touriste, en tant qu' « *inventeur et l'acteur premier de l'activité touristique* »⁷⁷. Un lieu très peu ou pas mis en valeur d'après le point de vue d'un touriste, peut avoir une grande valeur sacrée pour l'indigène qui y habite. En revanche, cette « mise en monde » touristique du lieu peut se révéler être une opportunité pour protéger cet espace naturel qui permet aux indigènes de vivre selon leurs traditions.

Si on peut considérer ces lieux habités de l'Amazonie comme des lieux déjà constitués avant l'émergence du tourisme, le prochain pas à suivre, est d'identifier la raison de cette émergence.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Sacareau I & Stock M, *Qu'est-ce que le tourisme ?*, dans Stock M (Dir.), 2003, p. 22.

Philippe Duhamel (2003, p. 42), propose deux raisons qui expliquent l'émergence du tourisme dans des lieux déjà constitués :

La première correspond à un moment où l'économie locale connaît des difficultés. Dès lors, les populations considèrent ce phénomène comme une alternative possible à leur survie et à leur développement [...]. La deuxième raison de l'investissement de lieux par le tourisme est qu'il peut assurer une diversification des activités économiques. Ainsi, il complète un dispositif d'activités et de services étoffés et souvent dynamiques⁷⁸.

S'il s'agit de peuples indigènes habitant en équilibre avec le milieu naturel et de peuples qui ont réussi jusqu'alors, à garantir leur survie et leur développement, il semble important pour la suite de la recherche d'identifier en quoi consiste cette organisation socioculturelle.

Si l'émergence du tourisme répond à une des deux raisons exposées ci-dessus, cette situation conduit à affirmer la faiblesse de cette organisation à un moment donné. Quelles ont été les causes de cette faiblesse? Identifier les causes qui ont mis en péril cette organisation socioculturelle peut aider à comprendre à quoi correspond la mise en tourisme des lieux déjà constitués par les peuples indigènes de l'Amazonie. On propose maintenant des hypothèses qui seront le fil conducteur de cette recherche.

Hypothèse 1: Cette mise en tourisme correspond au développement d'une stratégie de protection créée par et pour les peuples indigènes. On propose que les peuples indigènes de l'Amazonie ont expérimenté des moments difficiles qui mettent en péril leur survie et leur développement en tant qu'indigènes. Ils considèrent l'activité touristique comme une alternative possible à la sauvegarde de leur Patrimoine Culturel Immatériel. Il est important donc de reconnaître le rôle intrinsèque tant de la population locale comme vecteur du patrimoine que du milieu naturel pour la conservation, transmission et recréation de ce patrimoine.

Hypothèse 2: Le tourisme arrive comme une alternative dans un moment difficile économiquement. Les peuples de l'Amazonie envisagent l'activité touristique comme une possible option économique qui renforce et diversifie les activités productives déjà existantes. A cet égard, Philippe Duhamel (2003, p. 42), réaffirme cette supposition :

⁷⁸ Ibid.

Le tourisme ne détruit pas une activité existante dynamique mais succède à une activité devenue défaillante voire progressivement incapable de répondre aux besoins des populations⁷⁹

Pour suivre le cours de la problématique, il est nécessaire ensuite d'identifier quelles sont les opportunités que les peuples indigènes de l'Amazonie ont pour obtenir un label ou une reconnaissance permettant la sauvegarde et la mise en valeur de leur patrimoine. En effet, on a identifié l'UNESCO comme l'organisme international chargé de cette démarche. Cette organisme développe le programme des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité (Cf. p. 9). Si l'on prend en compte l'affirmation faite par l'Équipe MIT - Mobilités Itinéraires Touristiques- (2005, p.114), sur les attentes de certains demandeurs du classement:

La protection est donc l'objectif officiel du classement par l'UNESCO. Mais dans de nombreux cas, pour ne pas dire leur très grande majorité, l'arrière-pensée de ceux qui demandent le classement est clairement l'attente d'une fréquentation ou d'un renforcement de celle-ci⁸⁰.

Il sera intéressant de faire l'analyse du rôle de ce label dans le développement touristique des peuples indigènes. Existe-t-il une augmentation de la visite touristique dans les lieux proclamés? Après cette proclamation, de nouveaux lieux touristiques ont-ils émergé dans l'espace d'étude? Comment le Patrimoine Culturel Immatériel est-il mis en tourisme? Comment l'espace géographique auquel le PCI est attaché est-il mis en tourisme?

Pour comprendre le fonctionnement et l'évolution de ces lieux, on propose le cas d'étude du peuple Zápara, reconnu par l'UNESCO en 2001 comme l'un des Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. Les hypothèses suivantes conduiront la dernière partie de cette recherche.

Hypothèse 3: L'espace d'étude s'organise autour de la pratique touristique. On essaiera de mesurer la pertinence de l'utilisation des concepts européens pour faire une approche géographique du tourisme en Amazonie. On propose principalement, si possible, d'utiliser ou d'adapter la typologie de lieux touristiques développé pour l'Équipe MIT mais aussi d'identifier et appréhender la localisation et la nature des lieux centraux et la possible existence de passerelles.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Équipe MIT, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris : Belin, 2005, 349 p.

Hypothèse 4: L'espace d'étude est organisé autour du Patrimoine Culturel Immatériel. L'intention de cette partie est d'identifier le rôle de la reconnaissance internationale de l'UNESCO dans le processus du développement touristique. Quelles sont les actions mises en place par l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI du peuple Zápara? Est-ce qu'il existe des résultats du processus de sauvegarde du PCI? D'autre part, il est pertinent de connaître le rôle des acteurs du tourisme dans le processus de sauvegarde du PCI. Qui sont les acteurs du tourisme de l'espace d'étude? Au final, si le PCI organise l'espace, il est nécessaire de connaître le rôle socioculturel des lieux avant de devenir lieux touristiques. Quels sont les itinéraires de ces lieux touristiques?

Toutes ces hypothèses sont développées dans les deux derniers chapitres. On propose, à la suite, une méthodologie pour délimiter l'espace d'étude.

1.2 Comprendre l'espace d'étude pour le délimiter

La délimitation de l'espace d'étude est une question compliquée. Les conditions d'éloignement et de difficulté d'accès au lieu ainsi que la carence d'informations scientifiques et statistiques en ce qui concerne les peuples indigènes de l'Amazonie, sont des conditions restrictives de cette recherche.

En revanche, on a proposé dans une première partie que la convergence des éléments de l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel délimite l'espace géographique d'étude (Cf. p. 17). On considère qu'un espace géographique est un ensemble de lieux et des relations qui s'établissent entre ces lieux, et où rien ne peut passer d'une manière indépendante. Est-ce que la convergence des éléments de l'EPCI peut aider à identifier ces lieux?

On entend, par convergence, l'action de se diriger vers un point commun, de se concentrer, de confluer. Elle peut être temporelle ou continue. Dans ces conditions, en quoi consiste la convergence des EPCI ?

D'abord, on identifie deux convergences possibles dans l'EPCI, celle des porteurs de tradition et le PCI lui-même et celle des porteurs de tradition et des individus qui font le tourisme.

En ce qui concerne les porteurs de tradition et le PCI, d'après le caractère intangible et vivant du PCI, ce sont ces porteurs les uniques vecteurs de ce patrimoine. Face à cette complexité, on propose que la convergence consiste en des moments durant lesquels les porteurs de tradition conservent, transmettent et/ou recréent ce patrimoine. Ces moments définissent les lieux. D'autre part, la caractéristique de temporalité ou continuité de cette convergence, détermine de quelle manière un lieu peut devenir touristique durant un moment donné.

En ce qui concerne la convergence entre les porteurs de traditions et les individus qui font le tourisme, elle peut être à deux niveaux. Le premier niveau est celui de la convergence de ces deux éléments de l'EPCI durant laquelle les porteurs de tradition ne réalisent aucune activité de conservation, transmission ou recreation. Le deuxième niveau est celui de la situation contraire, c'est-à-dire quand les porteurs de tradition réalisent une ou plusieurs de ces activités de conservation, transmission ou recreation. Il semble important de souligner une fois encore le rôle de la temporalité de la convergence.

À ce moment-là, ce qui détermine cette convergence sera ce que l'individu qui fait le tourisme détermine comme digne d'être vu, visité ou pratiqué. D'autre part, ce choix dépendra aussi de ce que les porteurs de tradition estiment pouvoir proposer au tourisme.

Cette condition met en lumière l'importance du rôle d'un nouvel élément. Il s'agit des tour-opérateurs et des organismes de services touristiques qui mettent en équilibre cette situation et qui identifient et proposent les lieux mais aussi les moments à la pratique du tourisme.

Dans ces conditions on propose que les porteurs de tradition et les individus qui font le tourisme soient des éléments localisables dans l'EPCI mais aussi qu'ils soient des éléments localisateurs des lieux touristiques et de lieux non touristiques qui mettent en place l'espace d'étude. Selon Philippe Duhamel (1998, p.193), il y a un critère qui aide à définir cet espace:

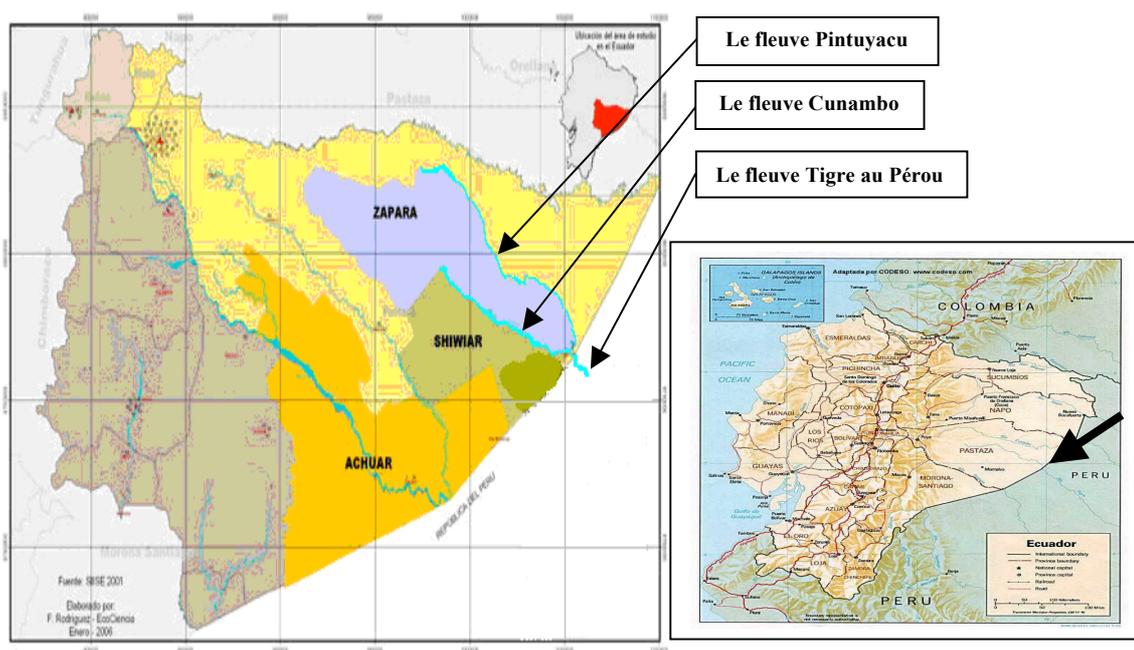
L'espace touristique n'est pas dans sa totalité tourné vers le tourisme, mais cette activité peut être structurante, localement [...]
[...] Dès lors, dans l'espace touristique, il y a l'idée de la juxtaposition des usages de l'espace entre des lieux de séjour et de passage de touristes et des lieux de vie et de résidence des populations locales⁸¹.

Dans le cas des peuples indigènes de l'Amazonie ces lieux de séjour et de passage touristique sont souvent les lieux de vie et de résidence des populations locales. Pour localiser ces lieux, on propose d'abord de définir l'espace géographique qui comprend à l'heure actuelle l'EPCI du peuple Zápara.

Traditionnellement, le territoire Zápara en Équateur renferme 271.000 hectares sur lesquels, seulement 54.000 hectares ont été reconnus et attribués officiellement par le gouvernement équatorien en 2004. Dans ce qui suit, on ne prendra en compte que ce territoire car les indigènes y ont un droit officiel d'usage (Figure 15).

⁸¹ Duhamel P & Sacareau I, *Le tourisme dans le monde*. Paris : Armand Colin, 1998, 224 p.

Figure 15. Les limites du territoire Zápara dans la Province de Napo en Équateur



Source : www.siice.gov.ec

Comme second point dans la tentative de localisation des lieux touristiques et non touristiques de l'EPCI du peuple Zápara, on propose de comprendre en quoi consiste l'organisation socioculturelle des porteurs de tradition. Selon Maria Gravari-Barbas (2005, 11), Professeur de géographie à l'Université d'Angers et Maître de conférence de l'Université le Sorbonne:

Le meilleur moyen pour protéger le patrimoine c'est de l'occuper, de lui attribuer une fonction, de lui accorder un rôle dans la société actuelle, bref, de l'habiter⁸².

Une affirmation qu'on peut bien mettre en place dans le cas des habitants de l'EPCI comme les uniques vecteurs de ce patrimoine. Ils sont attachés à un lieu dans leur besoin de conserver, transmettre ou recréer ce patrimoine. Mais, qu'est-ce qu'habiter un lieu? Selon Luc Bossuet (2005, 27):

Habiter présuppose un certain rapport à la fois au temps et à l'espace. Habiter intègre le temps long, celui des saisons, des années, des générations successives⁸³.

⁸² Gravari-Barbas M (Dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2005, 618 p.

Selon Maria Gravari-Barbas (2005, p. 13)⁸⁴, habiter un espace suppose aussi « *la construction de relations particuliers tant vis-à-vis de l'espace considéré qu'avec les autres* ». Cela suppose aussi des liens de proximité qui peuvent signifier ou non, des liens d'affectivité comme ceux du peuple Zápara avec les peuples indigènes voisins Shuar et Achuar. En 2004, le nombre total d'habitants de cet espace était de 1050 personnes parmi lesquelles seulement 300 étaient des représentants Zápara. Les autres habitants étaient issus des mariages interethniques.

Selon Carlos Nieto Cabrera (2004)⁸⁵, Consultant en gestion environnementale et ressources naturelles pour la FAO en Équateur⁸⁶, le peuple Zápara est organisé dans 10 communautés lesquelles sont divisées en deux collectivités territoriales: «Rio Tigre», qui renferme 7 communautés, celles de *Cuyacocha, Conambo, Pindoyacu, Balsaura, Wiririma, Torimbo, Shiona* ; et «Sarayacu», qui en renferme 3, celles de *Jandiyacu, Llanhama Cocha, Mazaramu*.

A ce stade de la recherche, on ne connaît pas les lieux de l'EPCI où se localisent les 10 communautés qui comprennent le peuple Zápara. En revanche, les caractéristiques socioculturelles des communautés indigènes de l'Amazonie, exposées dans la première partie de ce document (Cf. p. 45), permettent d'avoir une approche de l'organisation spatiale d'un lieu habité par une communauté indigène. Selon Jacques Levy (2003, p. 562):

Un véritable lieu n'existe pleinement qu'en tant qu'il possède une portée sociale, en termes de pratiques comme de représentations, qu'il s'inscrit comme un objet identifiable, et éventuellement identificatoire, dans un fonctionnement collectif, qu'il est chargé de valeurs communes dans lesquelles peuvent potentiellement – donc pas systématiquement – se reconnaître les individus⁸⁷.

En conséquence, on propose qu'un espace habité par un peuple indigène soit divisé sur trois niveaux spatiaux. Chaque niveau renferme des lieux destinés à un quelconque usage traditionnel. Cette situation répond aux caractéristiques naturelles du lieu (Figure 16).

⁸³ Bossuet L, *Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ?*, dans Maria Gravari-Barbas (Dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2005, 618 p.

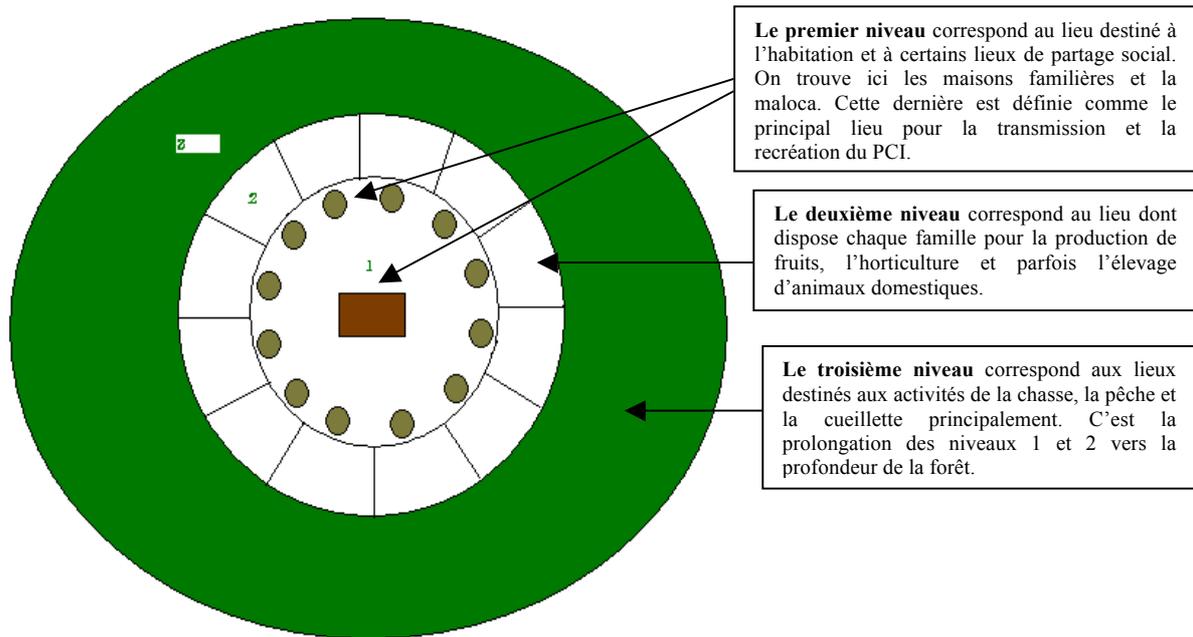
⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Nieto C, *Legal access to land and development of the indigenous and Afro-Ecuadorian peoples: the experience of PRODEPINE in Ecuador*, Quito: PRODEPINE, 2004.

⁸⁶ Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO).

⁸⁷ Levy & Lussault (Dir.), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, 1033 p.

Figure 16. Les niveaux spatiaux de l'EPCI du peuple Zápara



Cette situation qu'expose la figure 16, est une proposition sortie des expériences sur le terrain. Toutes les activités liées à l'usage de plantes, aux rituels, à la narration de mythes et au développement de pratiques artistiques ainsi que toutes les activités de la vie quotidienne des peuples indigènes de l'Amazonie sont rattachées aux lieux renfermés dans ces trois niveaux spatiaux.

Comme troisième et dernier point, on prend en compte les moyens pour se déplacer vers l'EPCI du peuple Zápara et les activités qui sont proposées par les tour-opérateurs. Dans la première partie de ce document, on a dit que les touristes de l'EPCI sont attirés par le PCI, par les porteurs de tradition et/ou par l'espace géographique. Sur la base de l'intentionnalité des touristes des EPCI, on en a identifié sept catégories de pratiques touristiques (Cf. p. 19). Pour le cas de l'EPCI du peuple Zápara, il est difficile, à cette étape de la recherche d'affirmer cette hypothèse. On croit que les individus qui pratiquent le tourisme sont attirés vers cet EPCI parce qu'ils sont sensibles à l'originalité, à la forme, à l'expression, au symbolisme et parfois à l'histoire des porteurs de tradition et de leur patrimoine culturel immatériel.

On propose une cartographie pour avoir une approche visuelle de la convergence des éléments de l'EPCI du peuple Zápara. Elle a été élaborée selon les rapports des porteurs de

tradition avec l'espace, sur les 54.000 hectares attribués par le gouvernement équatorien au peuple Zápara et selon un séjour touristique proposé par l'Organisation ARUTAM de France⁸⁸.

Cette organisation se définit elle-même comme une association de soutien aux peuples indigènes, principalement, ceux d'Équateur, du Pérou et du Mexique. Son travail consiste à accompagner ces peuples dans leur processus d'intégration et de confrontation face à la modernité. Par ailleurs, l'organisation ARUTAM est l'unique institution qui propose des séjours touristiques dits «*humanitaires*» dans l'EPCI du peuple Zápara.

Pour ceci, l'organisation ARUTAM travaille en partenariat avec l'organisation LATITUD SUR, qui est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des visiteurs durant le séjour touristique⁸⁹.

LATITUD SUR est une ONG de développement sans but lucratif basée à Lima au Pérou et avec des représentants en Équateur. Le séjour que cette organisation propose se compose d'une visite de petits villages indigènes, d'un partage avec les communautés d'accueil, d'une marche en forêt amazonienne et de la participation dans certaines activités culturelles locales.

Pour avoir une idée de ce qui est proposé durant le séjour, en voici la description: le parcours de ce séjour commence à Quito, en Équateur, d'où l'on part vers Puyo, ville amazonienne située à environ 237km de Quito, c'est-à-dire à 6 heures de route en bus.

À Puyo, on prend un petit avion qui va vers le village de Shell-Wiririma, un vol au-dessus de la pleine forêt amazonienne d'environ une heure de durée. Sur place, on marche entre 4 et 8 heures chaque jour pour arriver jusqu'au village le plus éloigné. La nuit, soit on est hébergé dans les villages indigènes, soit on dort en pleine forêt. Les soirées se passent en compagnie des habitants locaux, des chamans, ou bien l'on effectue des sorties en forêt ou près des cours d'eau pour regarder les animaux sauvages.

Le retour se fait en pirogue, on visite les villages riverains et on s'héberge dans certains d'entre eux. Durant la journée, on sort en forêt avec les habitants locaux pour trouver des concentrations d'animaux, principalement d'oiseaux, et de plantes. On pratique la pêche traditionnelle, on mange les plats de la gastronomie locale et on participe à la récréation du PCI, principalement à l'élaboration d'objets artisanaux, à la cueillette ou à la commémoration de fêtes ou rituels traditionnels.

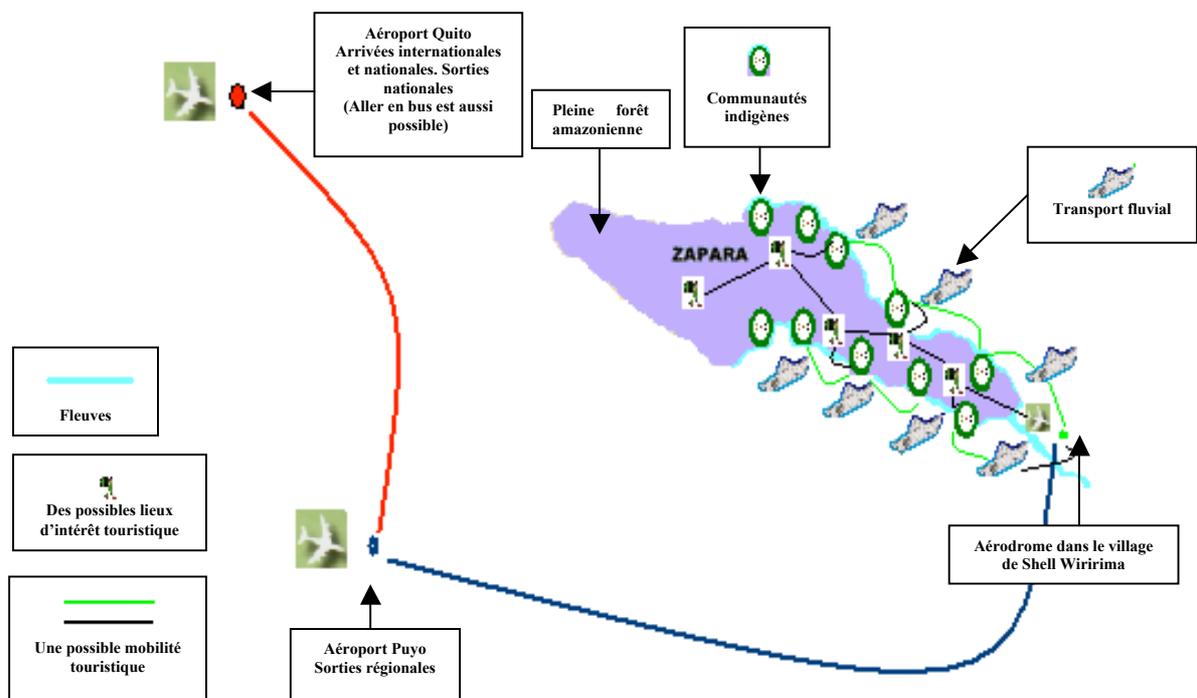
On visite environ 7 villages indigènes pour rentrer finalement au village de Shell-Wiririma d'où l'on prend un vol retour en direction de Puyo, pour finalement rentrer à Quito.

⁸⁸ Pour connaître l'organisation ARUTAM, aller sur le site www.arutam.free.fr.

⁸⁹ Pour connaître l'organisation LATITUD SUR, aller sur le site www.latitudsur.org.

Voici la carte théorique sur laquelle on a placé les possibles lieux touristiques et ceux qui ne le sont pas dans le cadre de l'EPCI du peuple Zápara, en fonction des critères cités plus haut. (Figure 17).

Figure 17. La possible situation de l'EPCI du peuple Zápara



1.3 Une proposition de méthodologie

On expose grosso modo, la manière dont on espère procéder pour obtenir des données théoriques et des statistiques, qui nous permettront de proposer des solutions à la problématique sur laquelle a été conçu ce mémoire. Cependant, le temps a été un facteur limitatif pour la construction minutieuse de la méthodologie. En effet, cette méthodologie sera un sujet à améliorer lors du début de la thèse.

On propose alors une méthodologie à développer en trois étapes: la documentation, le travail sur le terrain et l'analyse de l'information.

La documentation: cette partie sera consacrée à l'enrichissement des outils théoriques qui ont été assimilés durant le master mais aussi à l'acquisition d'autres outils qu'on estime indispensables pour le bon déroulement de la recherche. Dans un deuxième temps, cette étape sera consacrée au recueillement de l'information géopolitique, économique et socioculturelle liée à l'espace d'étude. L'information obtenue sera consacrée dans un dernier temps, à la production de matériel pour le travail sur le terrain, principalement à l'élaboration de grilles d'observation et d'enquêtes de rencontres.

La première année de recherche sera consacrée à cette première étape. Le recueillement de l'information nécessaire et l'élaboration d'outils de recherche pour le travail sur le terrain seront des activités à développer depuis la France. Paris est un point stratégique pour trouver l'information : l'Institut de Géographie, les principales bibliothèques de France et l'UNESCO sont localisés à Paris; les bureaux principaux des ONG qui travaillent avec des groupes indigènes de l'Amazonie et d'importants centres de recherche, comme le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), sont localisés en Europe.

Le travail sur le terrain: il sera fondé sur l'observation directe, la pratique de l'espace d'étude et les rencontres. Cette étape prendra en compte les rapports des acteurs entre eux et avec l'espace géographique: lieux de convergence. On estime qu'il faudra élaborer des cartographies, d'une part pour comprendre l'organisation socio-spatiale de la population locale: les zones de vie, les zones de production, les zones de réserve, etc., d'autre part, pour comprendre les nouvelles fonctions qui ont été attribuées à ces mêmes lieux au niveau de la pratique touristique mais aussi au niveau de la sauvegarde du PCI: conservation, transmission, récréation.

Sur le terrain, on pourra mesurer la pertinence de l'utilisation des indicateurs établis pour la recherche: le rapport entre le nombre de lits destinés au tourisme et le nombre d'habitants de la communauté locale, entre le nombre d'habitants fixes et d'habitants temporels, le décalage entre la quantité des services et les besoins de la population locale, le

type d'aménagements et de restructurations, les lotissements, les énergies, l'eau potable, les déchets, le téléphone, etc. En outre, le travail de terrain permettra de créer de nouveaux indicateurs pour comprendre l'espace d'étude et l'activité touristique. Par exemple, on pense qu'il sera intéressant de prendre en compte l'évolution des lieux localisés autour de l'espace d'étude.

Ces lieux pourraient devenir des lieux de passage ou de repos avant l'entrée en pleine forêt. Ils pourraient être fournisseurs de provisions et de services pour les expéditions, être des lieux de concentration des activités commerciales, des ports ou des lieux de départ ou d'arrivée d'avionnettes pour les touristes.

Il faudra avoir une pratique de l'espace pour comprendre les origines de l'activité touristique. En observant les limites de ce territoire pourra-t-on vérifier les hypothèses sur ces origines, c'est-à-dire le besoin de le protéger aussi bien physiquement que socio-culturellement de l'impact des activités pétrolières, de la déforestation et de l'exploitation des minéraux? La pratique permettra en outre d'en élaborer une cartographie complète qui laissera voir l'intégralité de son organisation.

Cette enquête de terrain va occasionner différentes rencontres, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace d'étude. À l'intérieur de l'espace d'étude, ce seront principalement les touristes, les prestataires de services touristiques, la population locale et toutes les personnes liées au processus de conservation, transmission et récréation du patrimoine qui seront nos interlocuteurs. À l'extérieur, on aura affaire aux tour-opérateurs, aux professionnels du tourisme, à des organisations gouvernementales et non gouvernementales (des représentants de l'UNESCO, du gouvernement, des ONG internationales, des organisations indigènes). Il faudra élaborer des questionnaires, des grilles d'observation et toute une série d'outils destinés à l'observation et à la compilation d'informations sur le terrain.

À l'issue de ce travail de terrain, on pourra alors définir le système analytique le mieux adapté à l'étude des espaces touristiques en Amazonie, en fonction des données recueillies. Il sera alors possible de confronter ces résultats aux hypothèses formulées dans ce mémoire.

II Chapitre

A quoi répond le développement touristique en Amazonie

2.1 Définition

L'Amazonie est connue comme une zone de recherche et d'explorations scientifiques, d'exploitation des ressources naturelles mais aussi comme l'habitat de peuples indigènes. L'aspect sauvage et impénétrable de la forêt amazonienne a été mis en image plusieurs fois par des réalisateurs et écrivains. Il n'y a pas longtemps qu'on parle de l'Amazonie comme d'une destination touristique à découvrir.

Aujourd'hui, plusieurs peuples indigènes de l'Amazonie se sont ouverts au tourisme. Certains espaces habités par des peuples indigènes sont proposés comme destinations touristiques par des tour-opérateurs internationaux. L'ensemble de ces destinations se compose de petits villages localisés souvent loin des centres urbains, auxquels on n'accède que par avionnette.

De ces peuples indigènes de l'Amazonie, on sait qu'ils ont développé un système de subsistance qui leurs a permis de soutenir un équilibre avec ce milieu naturel. Il s'agit de peuples qui pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette pour se nourrir et qui utilisent les fibres végétales et minérales, pour bâtir leurs maisons ainsi que pour créer leurs vêtements et leurs objets artisanaux. Beaucoup de ces peuples indigènes ne pratiquent pas encore une économie fondée sur la valeur marchande des biens ou des services. C'est-à-dire qu'ils ne connaîtraient pas de moments économiques difficiles qui mettraient en péril leur suivi et leur développement en tant que peuples indigènes.

On suppose alors que ces peuples indigènes ont expérimenté d'autres situations qui, à un moment donné, les auraient menacés de perdre leurs caractéristiques socioculturelles pour s'adapter aux caractéristiques de la société moderne. Dans ce cas, ce processus d'adaptation les aurait conduits à adopter de nouvelles et diverses formes d'organisation sociale et économique et à perdre certaines de leurs croyances et traditions socioculturelles, parmi lesquelles leurs pratiques productives.

On identifie certaines caractéristiques qui peuvent conduire cette situation à la formulation d'une hypothèse sur l'origine du développement touristique en Amazonie. Il faut tenir compte du fait que toutes les activités socioculturelles des peuples indigènes sont liées au milieu naturel. C'est précisément ce milieu qu'on utilisera pour développer notre hypothèse.

L'Amazonie est une forêt qui a été estimée jusqu'à la fin du siècle dernier comme le poumon de la planète. Ce riche écosystème héberge des milliers d'espèces d'animaux et de végétaux, mais aussi des éléments minéraux de grande valeur économique pour le développement des pays. En effet, l'Amazonie possède de grands gisements pétrolifères, de grands gisements d'or et la plus grande réserve forestière pour la production de bois.

L'exploitation de ces trois ressources produit de grands changements dans l'espace amazonien. D'un côté, ces changements ont été facteurs de développement et de modernité. La construction de voies d'accès, de réseaux électriques et de nouvelles créations d'emploi sont certains des résultats de cette situation. D'un autre côté, ces changements ont produit aussi des impacts négatifs sur l'environnement. La désertification et la pollution des eaux sont quelques-uns des impacts négatifs les plus connus, mais il y en a d'autres tels que la disparition de certaines espèces animales et végétales et la diminution de la concentration d'autres de ces espèces.

Pour un peuple indigène cette situation représente plusieurs problèmes. D'abord, au niveau de l'espace, ces peuples expérimentent une sorte d'entassement. L'espace géographique, dont les peuples indigènes ont tiré historiquement tout type de ressources, est à chaque fois plus limité par l'implantation de grands systèmes d'extraction du pétrole et de l'or. De plus, la diminution des ressources destinées principalement à leur nourriture a fait que ces peuples ont introduit des pratiques agricoles modernes pour continuer à s'autosuffire. Dans certains cas, les peuples indigènes pratiquent l'agriculture pour obtenir des revenus de la commercialisation de ses produits. En revanche, d'autres peuples doivent à chaque fois parcourir de grandes distances, pour trouver des ressources nécessaires à leur survie et développement en tant que peuples indigènes.

D'autre part, la disparition d'espèces animales et végétales signifie pour les peuples indigènes de l'Amazonie, l'évolution ou la perte de certaines pratiques socioculturelles et/ou l'acquisition de nouvelles pratiques. Face au modernisme et aux difficultés pour continuer à vivre dans la tradition, les peuples indigènes suspendent les processus de conservation, de transmission et de recréation de certaines pratiques socioculturelles car il est impossible de les soutenir ou simplement parce qu'elles ont perdu leur valeur antérieure. En outre, certains membres des peuples indigènes migrent vers les centres urbains en cherchant de meilleures opportunités et de meilleures conditions de vie.

D'après ces faits, on peut supposer que les peuples indigènes voient dans l'activité touristique une alternative de sauvegarde de leur Patrimoine Culturel Immatériel. Il faut tenir en compte que la sauvegarde de ce patrimoine dépend, d'une part, des peuples indigènes eux-

mêmes comme des porteurs de tradition et, d'autre part, du milieu naturel où ces porteurs conservent, transmettent et recréent ce patrimoine. Le milieu naturel est aussi le lieu qui va donner aux porteurs les ressources pour l'accomplissement de leurs tâches.

On pense que les peuples indigènes voient dans la visite touristique une sorte de «*mise en monde*» qui leur permet de diffuser leur réalité autour de la planète. Par conséquent, ces peuples indigènes utiliseraient les touristes comme des vecteurs d'information. La présence d'individus pratiquant le tourisme dans leur espace de vie représente une espèce de rempart intangible. Cette fortification leur permet, d'une certaine manière, d'arrêter l'avancée du processus d'exploitation industrielle des ressources naturelles et des minéraux de l'Amazonie vers leur espace de vie. En d'autres termes, cette fortification leurs assure leur survie en tant que peuples indigènes vivant dans la tradition.

Finalement, on propose une dernière situation qui s'inscrit aussi dans la réalité amazonienne. Il s'agit de la reconnaissance d'un espace géographique comme d'une réserve ou d'un parc naturel. Cette reconnaissance signifie, dans certains pays, l'interdiction d'exploiter les ressources naturelles et les minéraux. Dans certains cas, on reconnaît les droits indigènes sur l'usage traditionnel de la terre. Dans d'autres pays les classements gouvernementaux encouragent l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles et minérales. Cela signifie que les droits des peuples indigènes sur la terre ne sont pas reconnus.

A cet égard, on expose à la suite deux hypothèses. La première hypothèse va tenter de répondre directement à la problématique qu'on vient de poser. La deuxième hypothèse fait référence aux raisons qui sont proposées par Philippe Duhamel (2003, p. 41)⁹⁰ pour définir l'apparition d'un lieu touristique dans un espace donné.

⁹⁰ Ibid.

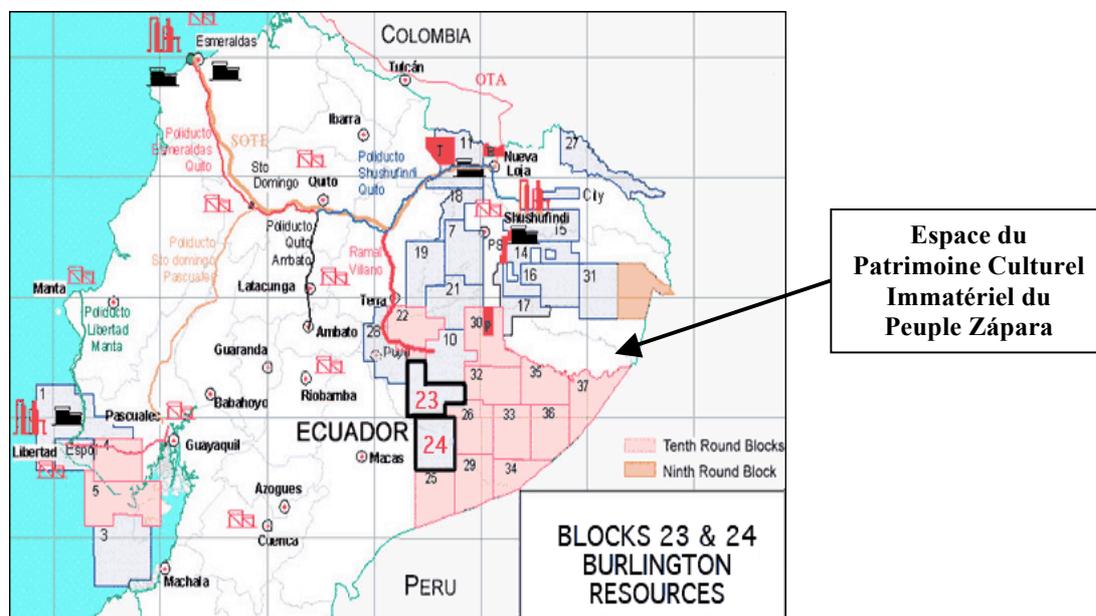
2.2 Hypothèse 1: Le tourisme est une stratégie de protection et de sauvegarde créée par et pour les indigènes de l'Amazonie.

Pour développer cette hypothèse, on essaiera d'abord d'appréhender l'organisation socioculturelle des peuples indigènes de l'Amazonie. Pour cette démarche, on propose une étude anthropologique du peuple Zápara lequel nous permettra de comprendre l'usage traditionnel que ces peuples font, et la dépendance qu'ils ont, de cet espace géographique.

D'autre part, on propose l'analyse des processus d'exploitation pétrolière et forestière en tant qu'agents principaux du changement spatial en Amazonie. Cette analyse doit inclure les périodes antérieure, contemporaine et postérieure à l'arrivée de l'activité touristique.

On prend en compte, premièrement, que l'exploitation pétrolière transforme l'espace avec la construction d'infrastructures, essentiellement des routes et des oléoducs, mais aussi avec la création de lieux destinés à l'accueil des employés de l'industrie du pétrole. Selon le Ministère des Mines et du pétrole d'Équateur⁹¹, 99.6% de la production de pétrole du pays provient d'Amazonie. Cette activité a engendré, de 1972 à 2006, 48% des exportations du pays et 30% du budget de l'État (Figure 18).

Figure 18. Distribution de concessions pétrolières en Équateur



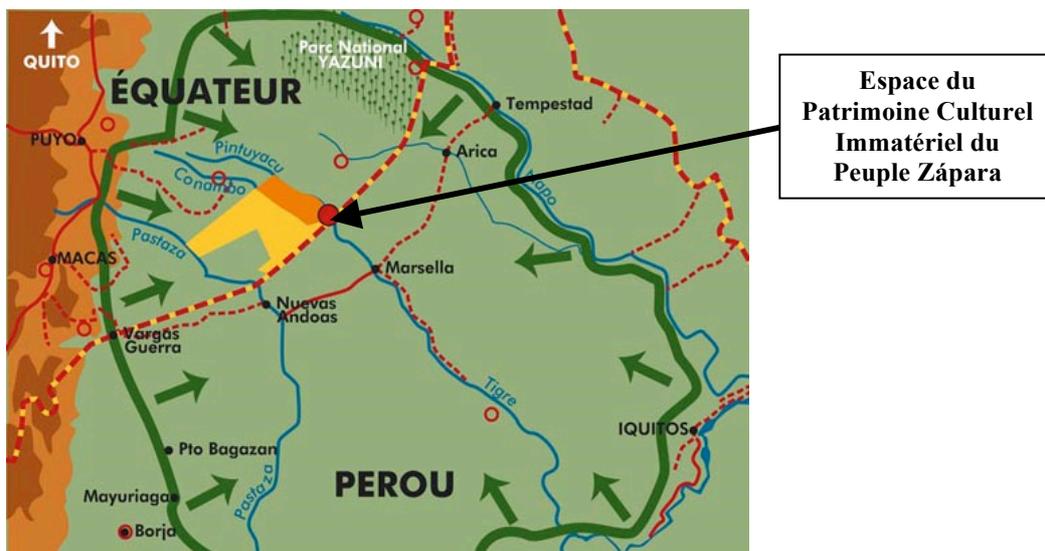
Source: www.amazonwatch.org

On prend en compte, deuxièmement, que le déboisement en Amazonie, causé par la pratique de l'agriculture, l'élevage ou le commerce de bois, provoque la désertification

⁹¹ www.menergia.gov.ec

irréversible des sols. Il s'agit souvent de sols peu profonds à la fertilité limitée; ce processus de déforestation entraîne de graves déséquilibres. Le cycle de l'eau se modifie; les sols se désagrègent, ils sont lessivés et leur compacité s'altère; l'érosion s'intensifie; etc., et de plus, comme la terre s'appauvrit rapidement, l'agriculture n'est possible que durant quelques courtes années. En Équateur, les agriculteurs doivent alors brûler une nouvelle portion de la forêt et y déplacer leurs cultures. La frontière agricole est peu à peu plus grande et s'approche à chaque fois à l'EPCI du peuple Zápara (Figure 19).

Figure 19. Avances du front de déforestation vers l'EPCI du peuple Zápara



Source: www.zero-deforestation.org

Finalement, il est nécessaire de faire l'analyse du processus de classement des espaces naturels comme des réserves ou des parcs naturels. Pour cela, on prend en compte que des millions d'indigènes du monde entier vivent à proximité ou au sein d'espaces protégés et d'écosystèmes fragiles. Dans certains cas, des réserves naturelles se sont constituées au détriment de leurs habitants traditionnels. Les gouvernements ont ignoré l'existence des personnes qui ont été forcées de s'installer ailleurs, le plus souvent en marge de ces zones protégées. Dans d'autres cas, les réserves naturelles se sont constituées par le biais d'un consensus pour impliquer les communautés dans la gestion des ressources.

On espère que ces analyses nous apporteront des réponses sur l'usage et l'organisation de l'espace amazonien. D'autre part, ce qu'on essaye de démontrer, c'est que les peuples indigènes voient dans le tourisme une opportunité pour réaffirmer leur présence sur le territoire amazonien. Cependant, ils ne peuvent pas arrêter la progression des activités

d'exploitation industrielle des ressources naturelles et des minéraux, ils participent du processus d'exploitation pour obtenir des bénéfices en développant le tourisme.

Quant à la dégradation de l'écosystème amazonien, dans certains cas, les indigènes y voient aussi des opportunités pour développer un processus de régénération. La mise en tourisme de cet espace inclura alors des pratiques de reforestation, d'élevage d'animaux sauvages et le développement de techniques pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au niveau social, la réaffirmation de la présence des indigènes dans les zones frontalières et la rencontre des peuples faisant partie de la même famille indigène mais habitant deux pays différents, élargissent l'espace d'étude. « Le cas de frontière de vie »

2.3 Hypothèse 2: Le tourisme arrive comme une alternative dans un moment difficile économiquement.

On propose cette deuxième hypothèse pour consolider la validité de la première. Dans ces conditions, on prend en compte que les peuples indigènes doivent disposer de suffisamment d'espace pour que la densité de population permette le mode de vie traditionnel. Ils dépendent étroitement de la forêt amazonienne. À cet égard, comprendre les activités économiques indigènes est une démarche compliquée.

D'abord, on considère une activité économique comme une activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de produits et services. Toutes les activités économiques sont réparties en trois secteurs principalement: le secteur primaire qui concerne la collecte et l'exploitation directe des ressources naturelles (matériaux, énergie, agriculture, pêche), le secteur secondaire qui concerne les industries de transformation (agissant sur les matières premières) et le secteur tertiaire, lequel regroupe les industries de services (assurances, intermédiation, formation, études et recherche, administration, services à la personne, sécurité, nettoyage, etc.).

Dans certains espaces amazoniens, face à l'absence d'une monnaie, les activités économiques des peuples indigènes sont fondées sur l'usage et sur l'échange de produits et de services du premier secteur de l'économie. En général, ces activités économiques sont la chasse, la cueillette, la pêche et l'agriculture et d'autres comme les services de la médecine naturelle. Dans d'autres espaces amazoniens, ceux qui sont plus proches des centres urbains et des lieux d'exploitation pétrolière, on considère tout bien ou service comme porteur d'une valeur marchande. Certains individus des peuples indigènes vendent des produits agricoles et artisanaux et d'autres individus ont été embauchés par des entreprises, principalement des entreprises pétrolières.

Pour développer cette hypothèse, il faut identifier les motifs qui ont déstabilisé, à un moment donné, ces systèmes économiques, tant le premier, fondé sur la tradition, comme le deuxième, fondé sur l'obtention de revenus. Cette analyse doit inclure les périodes antérieure, contemporaine et postérieure à l'arrivée de l'activité touristique. Elle permettra d'identifier le moment et les causes qui ont mis en péril la survie et le développement de ces peuples indigènes. On espère que cette analyse nous permettra de comprendre à quoi répond l'arrivée de l'activité touristique en Amazonie.

IIIe Chapitre

Les conséquences de l'activité touristique en Amazonie: la pertinence de l'utilisation des concepts européens

3.1 Définition

Si on a proposé, tout d'abord, qu'il est important de connaître les causes de l'arrivée du tourisme en Amazonie, on propose maintenant de comprendre quelles sont les conséquences que cette activité touristique occasionne dans l'espace géographique d'étude. Ces conséquences font référence bien sûr, aux changements qui peuvent se présenter principalement à niveau spatial.

L'Amazonie est une région qui se caractérise pour la présence, d'un côté, de peuples indigènes, lesquels développent des traditions et des pratiques socioculturelles qui leurs permettent de vivre en équilibre avec le milieu naturel, et d'un autre côté, d'individus qui y vont dans le but de découvrir touristiquement l'espace géographique, la population locale et/ou un ensemble de pratiques et traditions socioculturelles qui ne se sont recréées que dans cet espace.

L'analyse de l'organisation de cet espace géographique doit être fondée sur les relations de ces éléments entre eux, principalement sur les relations que les touristes ont avec la conservation, la transmission et la recreation du PCI local. Ce sont ces relations qui définissent la création ou la transformation des lieux touristiques. En d'autres termes, ces éléments produisent des lieux touristiques. Il faut donc s'aventurer vers ces lieux pour comprendre leur logique de fonctionnement et leur rôle dans l'organisation de l'espace d'étude. À cet égard, ce que l'on essayera de mettre en évidence, ce sera l'existence de lieux centraux et de lieux périphériques et, si possible, de passerelles entre ces lieux.

Pour cela, on tiendra compte du fait qu'un lieu touristique peut être, en même temps, un lieu d'habitat de la population locale mais aussi de conservation, de transmission et de recreation du PCI. Est-il possible que chaque lieu réponde à une pratique spécifique ?

Dans le cas du tourisme, il peut s'agir d'un lieu de séjour ou d'un lieu de passage. Dans le cas du patrimoine, il peut s'agir d'un lieu de conservation, de transmission ou de recreation. Dans les deux cas, il peut s'agir aussi d'un lieu habité par la population locale. Ce qui semble intéressant à découvrir est ce qui détermine l'usage du lieu. Quelles caractéristiques lui sont attribuées ? D'après ces caractéristiques, peut-on parler d'un usage principal et d'usages secondaires ? À ce niveau, est-il possible d'introduire la notion de saisonnalité ? On suppose que certains lieux de l'Espace d'étude peuvent devenir des lieux

touristiques pendant la recréation du Patrimoine Culturel Immatériel. Le travail à faire sur place sera de constater l'existence de critères qui nous permettent de considérer ces lieux dans la typologie des lieux touristiques proposée par Philippe Duhamel (2003, p. 57)⁹². Il prend en compte trois critères : la présence ou l'absence des hébergements, la présence ou l'absence d'une population locale et finalement la quantité et la diversité de fonctions et de services urbains. On propose d'essayer la pertinence de l'utilisation ou l'adaptation de ces critères, voire de l'identification de nouveaux critères, pour arriver à une typologie des lieux touristiques dans un espace amazonien.

À la suite de quoi, il faudrait appréhender la relation des lieux touristiques avec d'autres lieux de l'Espace d'étude. On propose l'existence de lieux centraux et de lieux périphériques. À cet égard, Jacques Levy (2003, p. 139)⁹³, définit la centralité comme « *la capacité de polarisation de l'espace et d'attractivité d'un lieu ou d'une aire qui concentre acteurs, fonctions et objets de société* ». Il est pertinent d'identifier ce qui définit l'attractivité d'un lieu central dans un espace amazonien.

Dans le cas de l'EPCI du peuple Zápara, on imagine qu'il pourrait exister une centralité fondée, d'une part, sur la concentration des pratiques et traditions socioculturelles et, d'autre part, sur la concentration de biens et de services mis en place par et pour le tourisme. Ce qui semble importante à prendre en compte, c'est le concept d'hierarchie. Selon Denise Pumain (2001, p. 96), l'hierarchie est :

Liée à la différenciation entre les centres [...] ; une différenciation entre un lieu qui fonctionne comme centre et une périphérique qui s'organise autour de ce centre⁹⁴.

Il y a certaines caractéristiques qui permettent d'identifier un lieu central. D'une part, il peut s'agir d'un lieu accessible qui comprenne un grand nombre de fonctions commerciales et de services. D'autre part, il peut s'agir du lieu le plus grand au niveau spatial qui renferme des flux de personnes, de marchandises, d'informations, etc. Dans le cas d'une ville, Jacques Levy (2003, p 140) considère qu'elle sera :

Une ville centrale, si son flux majeur se dirige vers une ville de plus petite dimension. Au contraire elle sera hiérarchiquement dépendante si son flux majeur est destiné à une ville de dimension supérieure à la sienne⁹⁵.

⁹² Duhamel P, *Les lieux touristiques, dans* Stock M, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris : Belin, 2003, 299 p.

⁹³ Lévy J & Lussault M, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, 1033 p.

⁹⁴ Pumain D & Saint Julien TH, *Les interactions spatiales*, Paris : Armand Colin, 2001, 191 p.

Dans le cas d'un lieu central de l'espace amazonien, il faut identifier en quoi consiste le flux qui se dirige vers d'autres lieux non centraux. Ce flux est-il responsable de la spécificité de ce lieu ? Ensuite, il faut identifier l'influence que ce flux aurait sur l'espace amazonien. Il faut prendre en compte que si l'on parle de flux, ceci répond à une accessibilité au lieu central. Mais dans le cas d'un lieu dans un espace amazonien, une accessibilité depuis où ? Vers où ?

Il nous semble pertinent de proposer que la centralité d'un lieu dans un espace amazonien réponde à la concentration du PCI, et que celui-ci définisse le flux des individus «habitants locaux et habitants temporaires » et l'échange d'informations, principalement celles liées à la culture.

Le fait de l'existence de lieux centraux dans l'espace d'étude, définit en même temps l'existence de lieux périphériques. Selon Jacques Levy (2003, p. 141) :

Le couple centre/périphérie est utilisé pour décrire un système spatial fondé sur la relation inégale entre deux types de lieux : ceux qui dominent ce système et en bénéficient, les centres, et ceux qui le subissent, en position périphérique⁹⁶.

À cet égard l'Équipe MIT (2002, p. 238), propose que :

Les lieux touristiques ne sont pas pour autant des lieux centraux, mais ce sont de lieux qui bénéficient de la centralité, qui en sont de relais et, de ce fait, contribuent à arrimer la périphérie au centre⁹⁷.

Cette relation entre lieux centraux et périphériques nous permettra de comprendre l'organisation de l'espace géographique d'étude. Si l'on considère que les lieux touristiques sont des lieux de rencontre et, dans le cas de l'Amazonie, de rencontre entre sociétés, c'est cette rencontre qui permet l'organisation de l'espace. D'autre part, un lieu touristique peut être aussi choisi comme un lieu de loisir pour la population locale. On pense que c'est dans cette direction là qu'il faut chercher, que cette piste sera la plus féconde.

Emmanuel Matteudi (1998, p. 153), Maître de conférences en géographie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand en France, propose au sujet de cette rencontre:

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Équipe MIT, 2002, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 319 p.

Dans bons nombres d'espaces considérés comme périphériques, le tourisme introduit en effet ce qu'on appelle communément la modernité. Il participe de la rencontre entre deux sociétés, une considérée comme développée (symbolisée ici par les touristes et les aménageurs) et l'autre perçue comme étant en marge de ce développement. Cette modernité introduite par le phénomène touristique permet d'observer la manière dont les sociétés « d'accueil » réagissent, innovent, se réapproprient ou non une dynamique venue de l'extérieur⁹⁸.

D'après son caractère révélateur de dynamiques socio-économiques, le tourisme peut apporter des réponses et des solutions à une économie faible mais aussi à la nécessité de sauvegarder le Patrimoine Culturel Immatériel. Il semble important de comprendre l'impact que provoque l'introduction de la modernité dans ces sociétés indigènes de l'Amazonie, qui se trouvent en marge du modèle dominant. Il s'agit de savoir si un lieu est dominé complètement ou s'il n'est pas dominé par le tourisme.

Dans ces conditions, il est indispensable de faire l'analyse du rôle de la reconnaissance que l'UNESCO a fait du peuple Zápara. Il faut connaître l'évolution de l'activité touristique après la patrimonialisation. Ce qui est intéressant de vérifier, c'est l'augmentation du nombre d'individus qui pratiquent le tourisme sur cet espace et l'émergence de nouveaux lieux touristiques ou de lieux non touristiques. Quelles sont les conditions et les causes qui permettent l'émergence de lieux et l'arrivée de touristes? Est-ce que cet espace géographique est plus accessible? Est-ce qu'il progresse au niveau des transports? Est-ce que de nouveaux équipements touristiques ont été mis en place après la proclamation de l'UNESCO?

Pour apporter une réponse aux questions posées ci-dessus, on propose l'analyse du rôle de chacun des éléments du système d'acteurs du tourisme de l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel du peuple Zápara: ceux qui ont de l'influence tant à un niveau local qu'à des niveaux national et international, principalement l'État, en tant que premier représentant de l'UNESCO sur l'Espace géographique d'étude. On expose à la suite deux hypothèses: la première hypothèse pour tenter de comprendre l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel Zápara d'après l'utilisation de concepts européens, la deuxième hypothèse pour faire référence au rôle de la reconnaissance de l'UNESCO dans le processus du développement touristique de cet espace géographique. De plus, cette dernière viendrait souligner l'énoncé de la première hypothèse du chapitre dernier (Cf. p. 70): Le tourisme est une stratégie de protection et de sauvegarde créée par et pour les indigènes de l'Amazonie.

⁹⁸ Emmanuel Matteudi, *Tourisme, Développement et Anthropologie*, dans Michel F (Ed.), *Tourismes, touristes, sociétés*, Paris: L'Harmattan, 1998, 376 p.

3.2 Hypothèse 3: L'espace d'étude s'organise autour de la pratique touristique.

Pour développer une approche typologique des lieux touristiques de l'Espace du Patrimoine Culturel Immatériel du Peuple Zápara, on essayera de faire une comparaison entre les caractéristiques de ceux-ci et celles des lieux touristiques proposés par Rémy Knafou (1997)⁹⁹ et Mathis Stock (2001)¹⁰⁰, et cités par Philippe Duhamel (2003, p. 57)¹⁰¹: site, comptoir, station et ville.

Les lieux cités ci-dessus ont été établis, selon l'auteur, à partir de la présence ou de l'absence de capacité d'accueil, de population permanente et de fonctions urbaines diversifiées. Quant au cas de l'espace d'étude, il est indispensable de comprendre ces critères en regard au milieu amazonien. Si l'on prend en compte que certains des peuples indigènes de l'Amazonie sont, à l'heure actuelle, des peuples nomades et d'autres sont des habitants temporels des lieux, comment peut-on définir la capacité d'accueil d'un lieu? Et comment définir le rapport entre le lieu et la population locale?

Pour exposer cette hypothèse, on partira tout simplement de cette affirmation: «*Les lieux touristiques sont en premier ressort la résultante des pratiques des touristes*» (Knafou R, 1997, p. 201)¹⁰². Selon ce qui a été proposé dans la première partie de ce mémoire, une pratique touristique dans les EPCI peut être motivée par la découverte du PCI, par la découverte des porteurs de tradition ou par celle de l'espace géographique sans viser ni le PCI ni les porteurs de tradition. En revanche, les individus peuvent arriver à l'EPCI attirés par le PCI et les porteurs de tradition, par le PCI et le lieu, par les porteurs de tradition et l'espace géographique ou même, pour découvrir les trois (Cf. p. 20).

Dans ces conditions, la question qu'on se pose est: Quel équipement sur les lieux touristiques d'un EPCI en Amazonie permettrait de s'y rendre et d'y rester pour pratiquer le tourisme? Au niveau de l'hébergement en Amazonie, par exemple, on peut penser à des hôtels modernes, des bungalows, des caravans, des campings mais aussi des lieux où n'existent que des structures rustiques pour placer des hamacs. En référence à ces dernières, peut-on prendre en compte le rapport entre le nombre de lits touristiques et le nombre d'habitants de la population locale comme indicateur? Cette question reste ouverte.

⁹⁹ Knafou R et al, « Une approche géographique du tourisme », *in Espace géographique*, n° 3, 1997.

¹⁰⁰ Stock M, « Brighton and Hove, station touristique ou ville touristique? », *Revue géographique de Lyon-Géocarrefour*, vol. 76, n° 2. 2001.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

L'une des caractéristiques d'un «*site touristique*», selon Philippe Duhamel (2003, p. 60)¹⁰³, est qu' «*il ne fonctionne que le jour, la nuit ne favorisant ni les découvertes, ni les visites*». En Amazonie, la nuit est considérée comme l'un des moments les plus importants pour la découverte des animaux sauvages et du PCI. La plupart des rituels, comme celui du chamanisme, se sont développés pendant la soirée.

En ce qui concerne la population locale, il faut étudier le rapport que cette dernière entretient avec les lieux touristiques de l'espace d'étude. On prendra en compte deux situations: l'usage de ces lieux par la population locale avant qu'ils deviennent touristiques et l'usage qu'elle leur attribue après la mise en tourisme, aussi bien durant la saison touristique, s'il y en a une, qu'en-dehors de celle-ci. Il est possible que l'utilisation des lieux puisse être liée à la sauvegarde du PCI; elle en définirait la présence permanente ou temporaire de la population locale.

Dans le cas de l'Amazonie, les principales fonctions urbaines qui doivent être envisagées sont les services d'énergie, d'eau potable, de téléphone, etc. D'autre part, ajoutons un nouveau critère: la différenciation de ces lieux touristiques selon les activités et les moments de conservation, récréation et/ou transmission du PCI. À cause des difficultés qui limitent cette recherche aujourd'hui, principalement celles liées au manque d'information, il sera nécessaire de redéfinir chacun des critères en fonction de la réalité trouvée lors du travail de recherche sur le terrain.

Finalement, on espère que cette typologie des lieux touristiques de l'espace d'étude nous permettra d'identifier la spécificité de ces lieux. Ce sera un point important à traiter lors de la thèse. En fonction de la spécificité des lieux touristiques on pourra, éventuellement, définir la concentration de biens et de services, et même le PCI. D'après cette concentration on espère comprendre la mobilité des touristes dans l'espace d'étude, en différenciant les lieux centraux des lieux périphériques.

3.3 Hypothèse 4: L'espace d'étude s'organise autour du Patrimoine Culturel Immatériel

Le développement de cette hypothèse vise principalement à faire l'analyse de l'influence que cette nouvelle reconnaissance de l'UNESCO, les Chefs-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité, peut représenter pour le développement touristique de l'espace d'étude. Il faut d'abord connaître les actions qui sont mises en place par l'UNESCO pour conserver, transmettre et recréer le patrimoine du peuple Zápara. En imaginant une

¹⁰³ Ibid.

augmentation dans le nombre des visites touristiques depuis la reconnaissance de l'UNESCO, cette augmentation permettrait-elle l'émergence de nouveaux lieux touristiques dans l'espace d'étude? Seraient-ils localisés autour des lieux de conservation, de transmission ou de récréation du Patrimoine Culturel Immatériel du peuple Zápara?

On essaiera de développer cette hypothèse d'après l'analyse de cet espace géographique en tant que système d'acteurs. L'Équipe MIT (2005, p. 263), fait référence à ces différents acteurs:

Il y a celui qui porte un nouveau regard sur le lieu et ainsi le découvre: artiste ou scientifique le plus souvent, il agit comme passeur, médiateur. Un deuxième est le touriste lui-même qui fait exister ce lieu en le pratiquant. Promoteur ou aménageur, troisième acteur qui peut être ou non originaire du lieu, investit financièrement dans l'opération et en attend des gains. Les pouvoirs publics, État ou collectivités territoriales interviennent également dans la mise en tourisme en légiférant ou en aménageant¹⁰⁴.

Dans ces conditions il faudra identifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs ainsi que chacun des contextes de leurs actions. Pour le cas d'un peuple indigène d'Amazonie porteur d'un label de l'UNESCO, il est pertinent de définir les prestataires des services touristiques, les touristes, les habitants, les tour-opérateurs, les agences de voyage, les acteurs publics, l'État et les collectivités territoriales, les ONG et l'UNESCO elle-même.

¹⁰⁴ Ibid.

Conclusion

Le sujet abordé est lié à un fait récent mis en place par l'UNESCO et sur lequel il n'y pas énormément d'études réalisées puisque l'on n'a pas pu en observer toutes les conséquences sur les peuples et les espaces géographiques concernés. La zone et le peuple étudiés se situent dans une région en marge des normes actuelles de la modernité et, par conséquent, présentent une difficulté pour la mise en tourisme, tant sur le plan matériel que culturel. De ce fait, on ne peut élaborer pour l'étude de cette région que des hypothèses, quatre au total qui ont été exposées dans ce mémoire, fondées sur l'observation de cas plus souvent étudiés et sur les théories générales de la géographie du tourisme. Il sera impératif, pour la confirmation ou l'infirmité de ces hypothèses, de faire une étude de terrain approfondie et d'analyser sur place tous les facteurs possibles de la mise en tourisme de cet espace.

Les deux premières hypothèses sont relatives à la détermination des origines et des motifs du tourisme en Amazonie, chez le peuple Zápara, partant du fait qu'il a commencé à se développer avant sa proclamation comme Chef-d'œuvre du Patrimoine Culturel Immatériel par l'UNESCO en 2001: le tourisme en tant que stratégie de protection d'un peuple et d'un territoire et/ou en tant que réponse à un besoin économique.

Les deux dernières hypothèses veulent permettre de comprendre l'organisation de l'espace touristique dans cette même région en proposant d'y appliquer les concepts européens et d'en questionner la pertinence et en interrogeant le rôle comme facteur actif dans le développement du tourisme de la reconnaissance faite par l'UNESCO de son Patrimoine Culturel Immatériel.

La confrontation à la réalité sur le terrain des questions posées dans ces hypothèses permettra en outre de connaître avec précision le système d'acteurs du tourisme en Amazonie, le rôle et l'importance de chacun, que ce soit à niveau personnel ou institutionnel, dans le développement de ce tourisme et dans le processus de sauvegarde du patrimoine: quels sont les acteurs présents dans la mise en tourisme du territoire? Quelle est la fonction de chacun? Comment peut-on définir une spécificité de l'Amazonie par rapport à ces acteurs?

Cette démarche nous amènera peut-être à concevoir une nouvelle typologie des lieux touristiques plus en conformité avec les modèles de l'Amazonie et, éventuellement, d'autres régions qui présenteraient des similitudes, en complément des typologies déjà existantes. De plus, on peut se poser la question du rôle du tourisme en tant qu'acteur dans son propre développement et dans le développement de l'espace socioculturel qu'il investit, en particulier

dans le cas, comme on le propose dans la première hypothèse de ce mémoire, où il est un moyen de préserver le Patrimoine Culturel Immatériel et le milieu géographique dans lequel se conserve, se transmet et se recrée ce patrimoine. Le tourisme aidant à créer des infrastructures qui facilitent l'accès aux régions reculées que sont les territoires des peuples indigènes de l'Amazonie, on peut imaginer, aussi, que ces infrastructures pourraient servir à d'autres buts que leur but premier et créer d'autres formes de tourisme. Toutes ses possibilités d'envisager le développement touristique en Amazonie offre un champ d'investigation très large qui amène à penser, comme le souligne Philippe Duhamel (2003, p. 82) que «*Cet itinéraire de lieu*» n'est jamais achevé [...]. *Le futur des lieux touristiques reste ouvert*»¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Ibid.

Bibliographie

Ouvrages sur la géographie, le tourisme et le patrimoine

BAILLY Antoine. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 2004, 333 p.

*DECROLY Jean-Michel, et al. *Tourisme et société. Mutations, enjeux et défis*. Bruxelles : Éditorial de l'Université de Bruxelles, Coll. Aménagement du territoire et environnement, 2006, 244 p.

DUHAMEL Philippe & SACAREAU Isabel, *Le tourisme dans le monde*. Paris : Armand Colin, 1998, 224 p.

ÉQUIPE MIT. *Tourisme 1. Lieux communs*. Paris : Belin, 2002, 319 p.

ÉQUIPE MIT. *Tourisme 2. Moments de lieux*. Paris : Belin, 2005, 349 p.

GRAVARI-BARBAS Maria (Dir.). *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*. Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2005, 618 p.

LOZATO-GIOTART Jean-Pierre. *Géographie du tourisme. De l'espace regardé à l'espace consommé*. Paris : 3^e édition, revue et augmentée, Collection géographie, Masson, 1990. 237 p.

*LUSSAULT Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris : Seuil, 2007, 366 p.

MEJIA-AYALA Vladimir, *Le tourisme comme outil du développement durable : le cas de la communauté d'Awala-Yalimapo*, Mémoire du Master, Université Paris-Dauphine, Saint Laurent du Maroni, 2007, 101 p.

*MERLIN Pierre. *Tourisme et aménagement touristique. Des objectifs inconciliables ?* Paris : Les Études de la Documentation Française, 2008, 232 p.

*MICHEL Franck (Ed.), *Tourismes, touristes, sociétés*, Paris : L'Harmattan, 1998, 376 p.

PATIN Valéry. *Tourisme et patrimoine*. Paris : Les études de la documentation française, 2005, 176 p.

*PUMAIN Denise & SAINT JULIEN Thérèse. *Les interactions spatiales*. Paris : Armand Colin, 2001, 191 p.

*RACHID Amirou. *Imaginaire du tourisme culturel*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000, 155 p.

*RAYMOND Nathalie. *De Macchu Picchu à Fujimori. Les pays andins observés travers leurs tourismes. Le cas particulier du Pérou (1960-1996)*. Paris : Thèse de géographie, Université Paris 7 – Denis Diderot, 1999, 410 p.

STOCK Mathis (Dir.). *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*. Paris : Collection Géographie, Belin, 2003, 303 p.

*VIOLIER Philippe (Dir.). *L'espace local et les acteurs du tourisme*. Rennes : Ed. Presses Universitaires de Rennes, 1999, 177 p.

Ouvrages sur le Patrimoine Culturel Immatériel

DUVIGNAUD Jean & KHAZNADAR Chérif (Dir.). *Le Patrimoine Culturel Immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques*. Paris : Internationale de l'imaginaire, nouvelle série – no 17. Babel, Maison des Cultures du Monde, 2004. 255 p.

JADE Mariannick. *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*. Paris : L'Harmattan, 2006. 277 p.

Ouvrages sur l'Amazonie et les peuples indigènes

*BUTLER Richard. *Tourism and indigenous people. Issues and implications*. Oxford: Butterworth Heinemann, 2007, 400 p.

DESHAYES, Patrick & KEIFENHEIM, Barbara. *Penser l'autre, chez les indiens Huni Kuin de l'Amazonie*. Paris : L'Harmattan, 1994, 237 p.

NIETO Carlos, *Legal access to land and development of the indigenous and Afro-Ecuadorian peoples: the experience of PRODEPINE in Ecuador*, Quito: PRODEPINE, 2004.

RUELLAN Alain et VERFAILLIE Bertrand. *Amazonie, le chemin de l'espoir*. Paris : Collection Techno Cité, Charles Léopold Mayer, 2005, 147 p.

Méthodes

*HATZFELD Hélène & SPIEGELSTEIN Jackie. *Méthodologie de l'observation sociale. Comprendre, évaluer, agir*. Paris : Dunod, 2000, 188 p.

*MARMOZ Louis. *L'entretien de recherche dans les sciences sociales et humaines. La place du secret*, Paris : Harmattan, 2001, 254 p.

QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 2006, 256 p.

*LEBARON Frédéric, *L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, 2006, 182 p.

Dictionnaires

Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition, tome deux, 1935, 743 p.

Braudo S, *Dictionnaire du droit privé français*, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Versailles dans www.dictionnaire-juridique.com.

BRUNET Roger, FERRAS Robert & THERY Hervé. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris : Reclus – La Documentation Française, 2005, 518 p.

LEVY Jacques & LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 2003, 1033 p.

ROBERT Paul, REY-DEBOVE Josette & REY Alain. *Le nouveau Petit Robert de la langue française*. Paris : Le Robert, 40^e édition, 2008, 2837 p.

Articles de journaux, revues et magazines

BURSZTYN M. « Amazonie Brésilienne : à la recherche d'un projet », *in Problèmes de l'Amérique numéro 60*. Paris : Choiseul, 2006. 138 p.

Équipe MIT, « De la mise en tourisme de lieu », *in Mappemonde 57*, Montpellier, Belin, 2000, 48 p.

KNAFOU Rémy et al, « Une approche géographique du tourisme », *in Espace géographique*, n° 3, 1997.

LAZZAROTTI Olivier. « Patrimoine et tourisme : un couple de la civilisation », *in Mappemonde 57*. Montpellier : Belin, 2000, 48 p.

*RAYMOND Nathalie. « Tourisme national et international dans des pays andins : quelles relations ? L'exemple du Pérou », *in Bulletin de l'Institute Français d'Études Andines*. Lima : 2002.

Documents de l'UNESCO

UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité*, Paris, 2003.

UNESCO, *Recommandation sur la Sauvegarde de la Culture Traditionnelle et Populaire*, Paris, 1989.

Guides Touristiques

Blangy Sylvie, *Le guide des destinations indigènes. Tourisme équitable*, Montpellier : Indigène éditions, 2006, 383 p.

Le guide du Petit Futé des 101 voyages insolites, 2008.

Le guide du Routard Estonie, 2008.

Le guide du Routard Madagascar 2008

Sources Internet & CD-ROM

<http://www.amazonwatch.org>
<http://www.astrontrust.com>
<http://www.astrosurf.com>
<http://www.auratam.free.fr>
<http://www.carnavaldebarranquilla.org>
<http://www.clubaventure.fr>
<http://www.codeso.com>
<http://www.culture.gouv.fr>
<http://www.diariodlasamericas.com>
<http://www.elcomercio.com>
www.flickr.com/photos/kalevkevad/676290744/
<http://www.embajadadebolivia.com.ar/turismo/mercad.htm>
<http://www.est-emb.fr/>
<http://www.fao.org>
<http://www.latitudsur.org>
<http://www.madagascar-tourisme.com>
<http://www.menergia.gov.ec>
<http://www.mincetur.gob.pe>
<http://www.nouvelles-frontieres.fr>,
http://www.nytimes.com/imagepages/2006/04/09/travel/20060409_TAQUILE_MAP.html
<http://www.otca.info/>
<http://www.quaibrantly.fr>.
<http://www.rainforestfoundation.org>.
<http://www.sans-frontieres.fr>,
<http://www.siice.gov.ec>
<http://socio-anthropologie.revues.org/document461.html>.
<http://www.terre-voyages.com>,
<http://www.tirawa.com>
<http://www.unesco.org>
<http://www.unesco.org/culture/en/masterpieces>
<http://www.zero-deforestation.org>

A- Film Documentaire : *A propos de tristes tropiques*. Paris : Les films du village, réalisé par BONDANSKY Jean-Pierre & BEAURENAUNT J, 2003, 56 min.

Entretiens

Monsieur César MORENO TRIANA
Chargé du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO

Monsieur Jocelyn THERESE
Directeur de la Coordination des Organisations Indigènes du Bassin Amazonien COICA

Monsieur Félix TIOUKA
Chargé Culturel de la Mairie d'Awala-Yalimapo

*** Ces livres ne sont pas totalement lus. Ils seront repris au début de la thèse.**

ANNEXES

Annexe 1. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée "l'UNESCO", réunie à Paris du vingt-neuf septembre au dix-sept octobre 2003 en sa 32e session,

Se référant aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

Considérant l'importance du patrimoine culturel immatériel, creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable, telle que soulignée par la Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et par la Déclaration d'Istanbul de 2002 adoptée par la troisième Table ronde des ministres de la culture,

Considérant la profonde interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel,

Reconnaissant que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci,

Consciente de la volonté universelle et de la préoccupation partagée de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel de l'humanité,

Reconnaissant que les communautés, en particulier les communautés autochtones, les groupes et, le cas échéant, les individus, jouent un rôle important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la recreation du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine,

Notant la grande portée de l'activité menée par l'UNESCO afin d'établir des instruments normatifs pour la protection du patrimoine culturel, en particulier la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972,

Notant en outre qu'il n'existe à ce jour aucun instrument multilatéral à caractère contraignant visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

Considérant que les accords, recommandations et résolutions internationaux existants concernant le patrimoine culturel et naturel devraient être enrichis et complétés efficacement au moyen de nouvelles dispositions relatives au patrimoine culturel immatériel,

Considérant la nécessité de faire davantage prendre conscience, en particulier parmi les jeunes générations, de l'importance du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde,

Considérant que la communauté internationale devrait contribuer avec les États parties à la présente Convention à la sauvegarde de ce patrimoine dans un esprit de coopération et d'entraide,

Rappelant les programmes de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel immatériel, notamment la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité,

Considérant le rôle inestimable du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre les êtres humains,

Adopte, le dix-sept octobre 2003, la présente Convention.

I. Dispositions générales

Article premier : Buts de la Convention

Les buts de la présente Convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité

culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

3. On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

4. On entend par "États parties" les États qui sont liés par la présente Convention et entre lesquels celle-ci est en vigueur.

5. La présente Convention s'applique mutatis mutandis aux territoires visés à l'article 33 qui en deviennent parties, conformément aux conditions précisées dans cet article. Dans cette mesure, l'expression "États parties" s'entend également de ces territoires.

Article 3 : Relation avec d'autres instruments internationaux

Rien dans la présente Convention ne peut être interprété comme :

- (a) altérant le statut ou diminuant le niveau de protection des biens déclarés du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, auxquels un élément du patrimoine culturel immatériel est directement associé ; ou
- (b) affectant les droits et obligations des États parties découlant de tout instrument international relatif aux droits de la propriété intellectuelle ou à l'usage des ressources biologiques et écologiques auquel ils sont parties.

II. Organes de la Convention

Article 4 : Assemblée générale des États parties

1. Il est établi une Assemblée générale des États parties, ci-après dénommée "l'Assemblée générale". L'Assemblée générale est l'organe souverain de la présente Convention.

2. L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire tous les deux ans. Elle peut se réunir en session extraordinaire si elle en décide ainsi ou si demande lui en est adressée par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ou par au moins un tiers des États parties.

3. L'Assemblée générale adopte son règlement intérieur.

Article 5 : Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

1. Il est institué auprès de l'UNESCO un Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ci-après dénommé "le Comité". Il est composé de représentants de 18 États parties, élus par les États parties réunis en Assemblée générale dès que la présente Convention entrera en vigueur conformément à l'article 34.

2. Le nombre des États membres du Comité sera porté à 24 dès lors que le nombre d'États parties à la Convention atteindra 50.

Article 6 : Élection et mandat des États membres du Comité

1. L'élection des États membres du Comité doit répondre aux principes de répartition géographique et de rotation équitables.

2. Les États membres du Comité sont élus pour un mandat de quatre ans par les États parties à la Convention réunis en Assemblée générale.

3. Toutefois, le mandat de la moitié des États membres du Comité élus lors de la première élection est limité à deux ans. Ces États sont désignés par un tirage au sort lors de cette première élection.

4. Tous les deux ans, l'Assemblée générale procède au renouvellement de la moitié des États membres du Comité.
5. Elle élit également autant d'États membres du Comité que nécessaire pour pourvoir les postes vacants.
6. Un État membre du Comité ne peut être élu pour deux mandats consécutifs.
7. Les États membres du Comité choisissent pour les représenter des personnes qualifiées dans les divers domaines du patrimoine culturel immatériel.

Article 7 : Fonctions du Comité

Sans préjudice des autres attributions qui lui sont conférées par la présente Convention, les fonctions du Comité sont les suivantes :

- (a) promouvoir les objectifs de la Convention, encourager et assurer le suivi de sa mise en oeuvre ;
- (b) donner des conseils sur les meilleures pratiques et formuler des recommandations sur les mesures en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (c) préparer et soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale un projet d'utilisation des ressources du Fonds, conformément à l'article 25 ;
- (d) s'efforcer de trouver les moyens d'augmenter ses ressources et prendre les mesures requises à cette fin, conformément à l'article 25 ;
- (e) préparer et soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention ;
- (f) examiner, conformément à l'article 29, les rapports des États parties, et en faire un résumé à l'intention de l'Assemblée générale ;
- (g) examiner les demandes présentées par les États parties et décider, en conformité avec les critères objectifs de sélection établis par lui et approuvés par l'Assemblée générale :
 - (i) des inscriptions sur les listes et des propositions mentionnées aux articles 16, 17 et 18 ;
 - (ii) de l'octroi de l'assistance internationale conformément à l'article 22.

Article 8 : Méthodes de travail du Comité

1. Le Comité est responsable devant l'Assemblée générale. Il lui rend compte de toutes ses activités et décisions.
2. Le Comité adopte son règlement intérieur à la majorité des deux tiers de ses membres.
3. Le Comité peut créer temporairement les organes consultatifs ad hoc qu'il estime nécessaires à l'exécution de sa tâche.
4. Le Comité peut inviter à ses réunions tout organisme public ou privé, ainsi que toute personne physique, possédant des compétences avérées dans les différents domaines du patrimoine culturel immatériel, pour les consulter sur toute question particulière.

Article 9 : Accréditation des organisations consultatives

1. Le Comité propose à l'Assemblée générale l'accréditation d'organisations non gouvernementales possédant des compétences avérées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Ces organisations auront des fonctions consultatives auprès du Comité.
2. Le Comité propose également à l'Assemblée générale les critères et modalités de cette accréditation.

Article 10 : Le Secrétariat

1. Le Comité est assisté par le Secrétariat de l'UNESCO.
2. Le Secrétariat prépare la documentation de l'Assemblée générale et du Comité, ainsi que le projet d'ordre du jour de leurs réunions et assure l'exécution de leurs décisions.

III. Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'échelle nationale

Article 11 : Rôle des États parties

Il appartient à chaque État partie :

- (a) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(b) parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes.

Article 12 : Inventaires

1. Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque État partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière.

2. Chaque État partie, lorsqu'il présente périodiquement son rapport au Comité, conformément à l'article 29, fournit des informations pertinentes concernant ces inventaires.

Article 13 : Autres mesures de sauvegarde

En vue d'assurer la sauvegarde, le développement et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, chaque État partie s'efforce :

(a) d'adopter une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans des programmes de planification ;

(b) de désigner ou d'établir un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(c) d'encourager des études scientifiques, techniques et artistiques ainsi que des méthodologies de recherche pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, en particulier du patrimoine culturel immatériel en danger ;

(d) d'adopter les mesures juridiques, techniques, administratives et financières appropriées visant à :

(i) favoriser la création ou le renforcement d'institutions de formation à la gestion du patrimoine culturel immatériel ainsi que la transmission de ce patrimoine à travers les forums et espaces destinés à sa représentation et à son expression ;

(ii) garantir l'accès au patrimoine culturel immatériel tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine ;

(iii) établir des institutions de documentation sur le patrimoine culturel immatériel et à en faciliter l'accès.

Article 14 : Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités

Chaque État partie s'efforce, par tous moyens appropriés :

(a) d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à :

(i) des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes ;

(ii) des programmes éducatifs et de formation spécifiques au sein des communautés et des groupes concernés ;

(iii) des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et en particulier de gestion et de recherche scientifique ; et

(iv) des moyens non formels de transmission des savoirs ;

(b) de maintenir le public informé des menaces qui pèsent sur ce patrimoine ainsi que des activités menées en application de la présente Convention ;

(c) de promouvoir l'éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.

Article 15 : Participation des communautés, groupes et individus

Dans le cadre de ses activités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, chaque État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, et de les impliquer activement dans sa gestion.

IV. Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'échelle internationale

Article 16 : Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

1. Pour assurer une meilleure visibilité du patrimoine culturel immatériel, faire prendre davantage conscience de

son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle, le Comité, sur proposition des États parties concernés, établit, tient à jour et publie une liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

2. Le Comité élabore et soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les critères présidant à l'établissement, à la mise à jour et à la publication de cette liste représentative.

Article 17 : Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

1. En vue de prendre les mesures de sauvegarde appropriées, le Comité établit, tient à jour et publie une liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, et inscrit ce patrimoine sur la Liste à la demande de l'État partie concerné.

2. Le Comité élabore et soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les critères présidant à l'établissement, à la mise à jour et à la publication de cette liste.

3. Dans des cas d'extrême urgence - dont les critères objectifs sont approuvés par l'Assemblée générale sur proposition du Comité - celui-ci peut inscrire un élément du patrimoine concerné sur la Liste mentionnée au paragraphe 1 en consultation avec l'État partie concerné.

Article 18 : Programmes, projets et activités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

1. Sur la base des propositions présentées par les États parties, et conformément aux critères qu'il définit et qui sont approuvés par l'Assemblée générale, le Comité sélectionne périodiquement et fait la promotion des programmes, projets et activités de caractère national, sous-régional ou régional de sauvegarde du patrimoine qu'il estime refléter le mieux les principes et objectifs de la présente Convention, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

2. A cette fin, il reçoit, examine et approuve les demandes d'assistance internationale formulées par les États parties pour l'élaboration de ces propositions.

3. Le Comité accompagne la mise en œuvre desdits programmes, projets et activités par la diffusion des meilleures pratiques selon les modalités qu'il aura déterminées.

V. Coopération et assistance internationales

Article 19 : Coopération

1. Aux fins de la présente Convention, la coopération internationale comprend en particulier l'échange d'informations et d'expériences, des initiatives communes ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'assistance aux États parties dans leurs efforts pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel.

2. Sans préjudice des dispositions de leur législation nationale et de leurs droit et pratiques coutumiers, les États parties reconnaissent que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est dans l'intérêt général de l'humanité et s'engagent, à cette fin, à coopérer aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et international.

Article 20 : Objectifs de l'assistance internationale

L'assistance internationale peut être accordée pour les objectifs suivants :

(a) la sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ;

(b) la préparation d'inventaires au sens des articles 11 et 12 ;

(c) l'appui à des programmes, projets et activités conduits aux niveaux national, sous-régional et régional, visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;

(d) tout autre objectif que le Comité jugerait nécessaire.

Article 21 : Formes de l'assistance internationale

L'assistance accordée par le Comité à un État partie est réglementée par les directives opérationnelles prévues à l'article 7 et par l'accord visé à l'article 24, et peut prendre les formes suivantes :

(a) des études concernant les différents aspects de la sauvegarde ;

(b) la mise à disposition d'experts et de praticiens ;

(c) la formation de tous personnels nécessaires ;

(d) l'élaboration de mesures normatives ou autres ;

(e) la création et l'exploitation d'infrastructures ;

(f) la fourniture d'équipement et de savoir-faire ;

(g) d'autres formes d'assistance financière et technique y compris, le cas échéant, l'octroi de prêts à faible intérêt et de dons.

Article 22 : Conditions de l'assistance internationale

1. Le Comité établit la procédure d'examen des demandes d'assistance internationale et précise les éléments de la demande tels que les mesures envisagées, les interventions nécessaires et l'évaluation de leur coût.
2. En cas d'urgence, la demande d'assistance doit être examinée en priorité par le Comité.
3. Afin de prendre une décision, le Comité procède aux études et consultations qu'il juge nécessaires.

Article 23 : Demandes d'assistance internationale

1. Chaque État partie peut présenter au Comité une demande d'assistance internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire.
2. Une telle demande peut aussi être présentée conjointement par deux ou plusieurs États parties.
3. La demande doit comporter les éléments d'information prévus à l'article 22, paragraphe 1, et les documents nécessaires.

Article 24 : Rôle des États parties bénéficiaires

1. En conformité avec les dispositions de la présente Convention, l'assistance internationale attribuée est régie par un accord entre l'État partie bénéficiaire et le Comité.
2. En règle générale, l'État partie bénéficiaire doit participer, dans la mesure de ses moyens, au coût des mesures de sauvegarde pour lesquelles une assistance internationale est fournie.
3. L'État partie bénéficiaire remet au Comité un rapport sur l'utilisation de l'assistance accordée en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

VI. Fonds du patrimoine culturel immatériel

Article 25 : Nature et ressources du Fonds

1. Il est créé un "Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel", ci-après dénommé "le Fonds".
2. Le Fonds est constitué en fonds-en-dépôt conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO.
3. Les ressources du Fonds sont constituées par :
 - (a) les contributions des États parties ;
 - (b) les fonds alloués à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO ;
 - (c) les versements, dons ou legs que pourront faire :
 - (i) d'autres États ;
 - (ii) les organisations et programmes du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'autres organisations internationales ;
 - (iii) des organismes publics ou privés ou des personnes privées ;
 - (d) tout intérêt dû sur les ressources du Fonds ;
 - (e) le produit des collectes et les recettes des manifestations organisées au profit du Fonds ;
 - (f) toutes autres ressources autorisées par le règlement du Fonds que le Comité élabore.
4. L'utilisation des ressources par le Comité est décidée sur la base des orientations de l'Assemblée générale.
5. Le Comité peut accepter des contributions et autres formes d'assistance fournies à des fins générales ou spécifiques se rapportant à des projets déterminés, pourvu que ces projets soient approuvés par le Comité.
6. Les contributions au Fonds ne peuvent être assorties d'aucune condition politique, économique ou autre qui soit incompatible avec les objectifs recherchés par la présente Convention.

Article 26 : Contributions des États parties au Fonds

1. Sans préjudice de toute contribution volontaire supplémentaire, les États parties à la présente Convention s'engagent à verser au Fonds, au moins tous les deux ans, une contribution dont le montant, calculé selon un pourcentage uniforme applicable à tous les États, sera décidé par l'Assemblée générale. Cette décision de l'Assemblée générale sera prise à la majorité des États parties présents et votants qui n'ont pas fait la déclaration visée au paragraphe 2 du présent article. En aucun cas, cette contribution ne pourra dépasser 1 % de la contribution de l'État partie au budget ordinaire de l'UNESCO.

2. Toutefois, tout État visé à l'article 32 ou à l'article 33 de la présente Convention peut, au moment du dépôt de ses instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, déclarer qu'il ne sera pas lié par les dispositions du paragraphe 1 du présent article.

3. Un État partie à la présente Convention ayant fait la déclaration visée au paragraphe 2 du présent article s'efforcera de retirer ladite déclaration moyennant notification au Directeur général de l'UNESCO. Toutefois, le retrait de la déclaration n'aura d'effet sur la contribution due par cet État qu'à partir de la date d'ouverture de la session suivante de l'Assemblée générale.

4. Afin que le Comité soit en mesure de prévoir ses opérations d'une manière efficace, les contributions des États parties à la présente Convention qui ont fait la déclaration visée au paragraphe 2 du présent article, doivent être versées sur une base régulière, au moins tous les deux ans, et devraient se rapprocher le plus possible des contributions qu'ils auraient dû verser s'ils avaient été liés par les dispositions du paragraphe 1 du présent article.

5. Tout État partie à la présente Convention, en retard dans le paiement de sa contribution obligatoire ou volontaire au titre de l'année en cours et de l'année civile qui l'a immédiatement précédée, n'est pas éligible au Comité, cette disposition ne s'appliquant pas lors de la première élection. Le mandat d'un tel État qui est déjà membre du Comité prendra fin au moment de toute élection prévue à l'article 6 de la présente Convention.

Article 27 : Contributions volontaires supplémentaires au Fonds

Les États parties désireux de verser des contributions volontaires en sus de celles prévues à l'article 26 en informent le Comité aussitôt que possible afin de lui permettre de planifier ses activités en conséquence.

Article 28 : Campagnes internationales de collecte de fonds

Les États parties prêtent, dans la mesure du possible, leur concours aux campagnes internationales de collecte organisées au profit du Fonds sous les auspices de l'UNESCO.

VII. Rapports

Article 29 : Rapports des États parties

Les États parties présentent au Comité, dans les formes et selon la périodicité prescrite par ce dernier, des rapports sur les dispositions législatives, réglementaires ou autres prises pour la mise en œuvre de la présente Convention.

Article 30 : Rapports du Comité

1. Sur la base de ses activités et des rapports des États parties mentionnés à l'article 29, le Comité soumet un rapport à chaque session de l'Assemblée générale.

2. Ce rapport est porté à la connaissance de la Conférence générale de l'UNESCO.

VIII. Clause transitoire

Article 31 : Relation avec la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité

1. Le Comité intègre dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité les éléments proclamés "Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" avant l'entrée en vigueur de la présente Convention.

2. L'intégration de ces éléments dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ne préjuge en rien des critères arrêtés conformément à l'article 16, paragraphe 2, pour les inscriptions à venir.

3. Aucune autre Proclamation ne sera faite après l'entrée en vigueur de la présente Convention.

IX. Dispositions finales

Article 32 : Ratification, acceptation ou approbation

1. La présente Convention est soumise à la ratification, l'acceptation ou l'approbation des États membres de l'UNESCO, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

2. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation sont déposés auprès du Directeur général de l'UNESCO.

Article 33 : Adhésion

1. La présente Convention est ouverte à l'adhésion de tout État non membre de l'UNESCO invité à y adhérer par la Conférence générale de l'Organisation.
2. La présente Convention est également ouverte à l'adhésion des territoires qui jouissent d'une complète autonomie interne, reconnue comme telle par l'Organisation des Nations Unies, mais qui n'ont pas accédé à la pleine indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et qui ont compétence pour les matières dont traite la présente Convention, y compris la compétence reconnue pour conclure des traités sur ces matières.
3. L'instrument d'adhésion sera déposé auprès du Directeur général de l'UNESCO.

Article 34 : Entrée en vigueur

La présente Convention entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, mais uniquement à l'égard des États qui auront déposé leurs instruments respectifs de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour tout autre État partie trois mois après le dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Article 35 : Régimes constitutionnels fédératifs ou non unitaires

Les dispositions ci-après s'appliquent aux États parties ayant un régime constitutionnel fédératif ou non unitaire :

- (a) en ce qui concerne les dispositions de la présente Convention dont l'application relève de la compétence du pouvoir législatif fédéral ou central, les obligations du gouvernement fédéral ou central seront les mêmes que celles des États parties qui ne sont pas des États fédératifs ;
- (b) en ce qui concerne les dispositions de la présente Convention dont l'application relève de la compétence de chacun des États, pays, provinces ou cantons constituants, qui ne sont pas en vertu du régime constitutionnel de la fédération tenus de prendre des mesures législatives, le gouvernement fédéral portera, avec son avis favorable, lesdites dispositions à la connaissance des autorités compétentes des États, pays, provinces ou cantons pour adoption.

Article 36 : Dénonciation

1. Chacun des États parties a la faculté de dénoncer la présente Convention.
2. La dénonciation est notifiée par un instrument écrit déposé auprès du Directeur général de l'UNESCO.
3. La dénonciation prend effet douze mois après réception de l'instrument de dénonciation. Elle ne modifie en rien les obligations financières dont l'État partie dénonciateur est tenu de s'acquitter jusqu'à la date à laquelle le retrait prend effet.

Article 37 : Fonctions du dépositaire

Le Directeur général de l'UNESCO, en sa qualité de dépositaire de la présente Convention, informe les États membres de l'Organisation, les États non membres visés à l'article 33, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, du dépôt de tous les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion mentionnés aux articles 32 et 33, de même que des dénonciations prévues à l'article 36.

Article 38 : Amendements

1. Tout État partie peut, par voie de communication écrite adressée au Directeur général, proposer des amendements à la présente Convention. Le Directeur général transmet cette communication à tous les États parties. Si, dans les six mois qui suivent la date de transmission de la communication, la moitié au moins des États parties donne une réponse favorable à cette demande, le Directeur général présente cette proposition à la prochaine session de l'Assemblée générale pour discussion et éventuelle adoption.
2. Les amendements sont adoptés à la majorité des deux tiers des États parties présents et votants.
3. Les amendements à la présente Convention, une fois adoptés, sont soumis aux États parties pour ratification, acceptation, approbation ou adhésion.
4. Pour les États parties qui les ont ratifiés, acceptés, approuvés ou y ont adhéré, les amendements à la présente Convention entrent en vigueur trois mois après le dépôt des instruments visés au paragraphe 3 du présent article par les deux tiers des États parties. Par la suite, pour chaque État partie qui ratifie, accepte, approuve un

amendement ou y adhère, cet amendement entre en vigueur trois mois après la date de dépôt par l'État partie de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

5. La procédure établie aux paragraphes 3 et 4 ne s'applique pas aux amendements apportés à l'article 5 relatif au nombre des États membres du Comité. Ces amendements entrent en vigueur au moment de leur adoption.

6. Un État qui devient partie à la présente Convention après l'entrée en vigueur d'amendements conformément au paragraphe 4 du présent article est, faute d'avoir exprimé une intention différente, considéré comme étant :

(a) partie à la présente Convention ainsi amendée ; et

(b) partie à la présente Convention non amendée à l'égard de tout État partie qui n'est pas lié par ces amendements.

Article 39 : Textes faisant foi

La présente Convention est établie en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, les six textes faisant également foi.

Article 40 : Enregistrement

Conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies, la présente Convention sera enregistrée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la requête du Directeur général de l'UNESCO.

Fait à Paris, le trois novembre 2003, en deux exemplaires authentiques portant la signature du Président de la 32^e session de la Conférence générale et du Directeur général de l'UNESCO. Ces deux exemplaires seront déposés dans les archives de l'UNESCO. Des copies certifiées conformes seront remises à tous les États visés aux articles 32 et 33 ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies.

Annexe 2. Premier groupe. Les EPCI qui soutiennent des festivals, des carnivals et autres types d'expressions corporelles

no.	Chefs-d'œuvre	Pays	Proclamation		
			2001	2003	2005
1	Le carnaval de Binche	Belgique		X	
2	Géants et dragons processionnels	Belgique - France			X
3	La danse de masque de tambours de Drametse	Bhoutan			X
4	Le carnaval d'Oruro	Bolivie	X		
5	Le Ballet royal du Cambodge	Cambodge		X	
6	Le Sbek Thom, Théâtre d'ombres khmer	Cambodge			X
7	L'opéra Kun Qu	Chine	X		
8	Le Carnaval de Barranquilla	Colombie		X	
9	Le théâtre sanscrit, Kutiyattam	Inde	X		
10	Le théâtre de marionnettes wayang	Indonésie		X	
11	Le théâtre de marionnettes sicilien Opéra Pupi	Italie	X		
12	Le théâtre Nôgaku	Japon	X		
13	Le théâtre de marionnettes Ningyo Johruri Bunraku	Japon		X	
14	Le théâtre Kabuki	Japon			X
15	Le théâtre Mak Yong	Malaisie			X
16	Le festival Danoje de Gangneung	République de Corée			X
17	Le mystère d'Elche	Espagne	X		
18	Le Patum de Berga	Espagne			X